



BILAN ANNUEL

LA LICRA EN 2017

PRÉSENTÉ LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 MAI 2017

*“Le premier devoir d’une République
est de faire des républicains.”*
Ferdinand Buisson

SOMMAIRE

Rapport moral du PrésidentPage 6

2017, année charnière	Page 6
Elections 2017 : la LICRA mobilisée	Page 7
Lucidité et engagement	Page 12
Regain d'antisémitisme	Page 20
Aux sources de l'antiracisme	Page 22

Rapport d'activités 2017 du Secrétaire généralPage 27

La prévention	Page 29
L'aide aux victimes	Page 33
La communication antiraciste	Page 36

Les événements 2017Page 39

La 50ème Convention de la LICRA	Page 40
La LICRA, antiraciste depuis 1927	Page 42
Les Universités d'Automne au Havre	Page 54
Hommages	Page 56

Commissions et Délégations Page 59

Commission Education	Page 60
Commission Sport	Page 63
Commission Juridique	Page 65
Commission International	Page 69
Commission Culture	Page 72
Commission Mémoire, Histoire, Droits de l'Homme	Page 73
Diversité - Universités	Page 75
Formation.....	Page 78
Le Cercle de la LICRA	Page 79

Les Sections en 2017Page 83

Les sections de la LICRA	Page 84
Les actions des sections	Page 89

Le partenariat LICRA/PJJPage 99

Le "Droit de Vivre"Page 115

Le Calendrier antiracistePage 119

RAPPORT MORAL **2017**

PAR MARIO STASI, PRÉSIDENT DE LA LICRA

2017, ANNÉE CHARNIÈRE

PAR MARIO STASI, PRÉSIDENT DE LA LICRA



2017 a été une année charnière dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Ce fut tout d'abord une année de mobilisation à la faveur des élections présidentielles et législatives. Alain Jakubowicz, alors président de notre association, a mis toute son énergie et celle de la LICRA dans la bataille pour faire reculer les extrémismes et refluer la libération de la parole raciste et antisémite. Si l'extrême-droite a échoué dans son projet désormais assumé de devenir un parti de gouvernement, elle a accédé au second tour et obtenu dix millions de voix, un record sinistrement historique. La progression des alliés du Front National dans toute l'Europe accroît la vigilance qui doit être la nôtre devant la résurgence d'idéologies dont l'Histoire a démontré le risque et le danger léthal pour nos valeurs universalistes.

2017 fut aussi une année de prise de conscience que les sources du racisme et de l'antisémitisme avaient désormais des ramifications bien plus complexes que le monopole historique de l'extrême-droite. Nous avons accompli un travail décisif et essentiel de sensibilisation du grand public à l'existence d'un antisémitisme issu d'une partie du monde musulman, charrié par les entreprises communautaristes et qui nourrit la

radicalisation et le terrorisme. Nous avons aussi pointé l'avènement d'un racisme identitaire d'extrême-gauche victimaire qui essentialise « le Blanc » en colon et la France en « Etat raciste ». Nous avons démontré, par nos prises de position, que nous avons pris la mesure de la complexité de notre mission et des fronts multiples qui sont aujourd'hui ouverts.

2017 fut aussi une année de retour aux sources de nos combats. A la LICRA, nous avons l'expérience de la mémoire des génocides et nos prédécesseurs ont été les fondateurs d'une résilience longtemps refoulée et pourtant indispensable en matière de justice et de mémoire. C'est cette fidélité qui a conduit la LICRA, au cours de cette année, à être partie civile lors des procès français du génocide des Tutsis ou encore à demander, malheureusement en vain, la levée du secret défense sur les archives liées à l'intervention de notre pays au Rwanda et au Burundi en 1994. C'est cette même fidélité qui a soutenu nos actions en faveur des réfugiés et de la défense inamovible du droit d'asile dont nous sommes les dépositaires.

2017 a été aussi une année d'engagements concrets et intenses pour nos militants sur le terrain, dans les écoles, dans les stades, dans les entreprises, auprès des pouvoirs publics afin de porter avec alacrité les couleurs de la République, ses valeurs

et le message fraternel qui, chaque jour, nous pousse à l'action. C'est par l'accueil des victimes, nos actions de formation, nos actions justice que nous donnons le meilleur de nous-mêmes afin de faire reculer les discriminations raciales et la banalisation de l'antisémitisme.

2017 a été une année de passage de témoin à la LICRA. Comme il l'avait annoncé, Alain Jakubowicz a souhaité transmettre sa présidence en cours de mandat et assurer à notre association les conditions optimales d'un renouvellement apaisé dans un contexte où les valeurs de la République sont affaiblies de toutes parts. Je souhaite lui rendre hommage et lui témoigner la gratitude des militants de notre association pour l'engagement et l'énergie dont il ne s'est jamais départi dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Sa présidence a marqué l'histoire de la LICRA et de ses combats.

Elle a permis de construire durablement des fondations qui assurément, nous seront utiles pour l'avenir et font que la parole de notre association est écoutée, entendue et respectée. C'est dans cet esprit que je lui ai confié la mission de piloter l'intergroupe parlementaire Jean Pierre-Bloch et de défendre auprès du Gouvernement et des élus de la représentation nationale nos propositions phares : la sortie des délits à caractère raciste et antisémite de la loi de 1881 sur la presse et l'avènement d'une régulation d'internet contre le développement des discours de haine.

ELECTIONS 2017

LA LICRA MOBILISÉE

Année électorale, elle a vu la mobilisation des républicains contre la progression électorale de l'extrême-droite qui, en dépit des apparences, demeure affiliée à une tradition politique et idéologique marquée par la xénophobie, le racisme, l'antisémitisme, le négationnisme et l'homophobie. Sans doute pour la première fois de notre histoire depuis 1946, la LICRA a donné une consigne de vote pour une élection nationale afin de faire battre, dans les urnes, les fossoyeurs de la République.

L'Appel pour la République et pour la France

A la fin de l'année 2016, devant des prévisions électorales assez sombres et un contexte politique particulièrement tendu, la LICRA a pris l'initiative d'un appel, cosigné par près de 7000 personnes, afin d'inviter les citoyens à se mobiliser et à faire entendre la voix des républicains face aux extrémismes.

« Au printemps prochain, la France a rendez-vous avec l'Histoire : jamais sans doute, depuis le début de la Ve République, l'issue d'un scrutin n'aura été aussi lourde de conséquences, ni les valeurs démocratiques autant menacées par la convergence de trois extrémismes identitaires, qui se nourrissent mutuellement et renforcent le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, dont on connaît la puissance historiquement explosive et contagieuse.

D'abord l'extrême-droite. Jamais, depuis 1940, elle n'a été aussi proche de conquérir le pouvoir. Cette hypothèse, jusqu'ici saugrenue, est devenue au fil des ans de moins en moins

improbable. Et si tout le monde a les yeux rivés sur l'Élysée, l'entrée en nombre des représentants de l'extrême-droite à l'Assemblée nationale ne constitue pas un risque moins important.

D'ailleurs, quel que soit le sort des urnes, elle a d'ores et déjà remporté une victoire, puisque ses thèmes favoris – le racisme et la peur de l'autre – sont au cœur de tous les débats et qu'ils sont repris – et parfois même amplifiés ! – par des hommes politiques qui aspirent à gouverner la France.

“Nous, signataires de cet appel, nous engageons à la mobilisation générale contre les extrémismes, pour la République, pour la France”

Ensuite, l'islam politique. Les attentats terroristes qui ont ensanglanté notre pays n'en sont que la manifestation la plus visible. Il s'emploie à attiser la haine et encourage le repli communautariste. Il teste, marche après marche, la résistance de nos valeurs et cherche à imposer la primauté des lois religieuses sur celles de la Nation. Il renforce ainsi

l'extrême-droite, qui prétend le combattre mais se réjouit secrètement de ses excès.

Enfin, une certaine extrême-gauche raciste et antisémite, adepte des théories du complot, complaisante avec l'islamisme. Elle est obsédée par un prétendu « racisme d'État » et divise la société en groupes ethniques. Elle aussi favorise la montée de l'extrême-droite, dont elle affecte d'être le pire ennemi.

La paix civile est menacée. Se taire, c'est être complice. Face à l'offensive extrémiste, trop de nos concitoyens demeurent silencieux, dans un état de sidération dont il est urgent de sortir.

Il est encore temps de réagir. L'heure est venue de refuser le fatalisme, d'entrer en résistance et de proclamer, partout et en tous lieux, notre attachement à la République et à la démocratie.

Dans la rue, au bureau, dans les associations, à l'usine, au café ou à la fac, dans la presse ou les réseaux sociaux, et demain dans les urnes, faisons entendre notre voix ! Faisons ensemble barrage à tous les extrémismes.

C'est pourquoi, parce que nous refusons la honte de les voir triompher sans avoir même combattu, nous, signataires de cet appel, nous engageons à la mobilisation générale contre les extrémismes, pour la République, pour la France :

– en diffusant cet appel autour de nous et en le partageant sur les réseaux sociaux

– en invitant nos concitoyens à s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016

– en les appelant à voter lors des élections présidentielles et législatives

– en mettant tous les moyens démocratiques en œuvre pour faire battre dans les urnes les candidats défiant les valeurs de la République »

La Charte antiraciste

Forte de cette mobilisation citoyenne, la LICRA a soumis aux candidats à l'élection présidentielle une « Charte antiraciste » destinée à mettre un coup d'arrêt à la dérive raciste du débat public, considérant, pour reprendre les mots de l'écrivain et résistant Francis Ponge que « la meilleure façon de servir la République est de redonner force et tenue au langage » :

« L'expression du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie et de l'homophobie s'est libérée dans notre pays. Le rejet de l'autre se banalise sous l'effet de mots qui hystérisent l'opinion publique. Chaque fait divers devient le prétexte à la normalisation de la haine. Les extrémistes de tous bords, et notamment le Front National, en sont les premiers responsables et les premiers bénéficiaires. Ils instrumentalisent la campagne

électorale pour désigner des boucs-émissaires, propager des stéréotypes, agiter les peurs, réveiller les pires fantasmes et appeler à la discrimination et à la haine. Tout ceci concourt à diviser les Français, à les dresser les uns contre les autres et à fracturer l'unité nationale. Tout commence par des mots et se termine dans l'affrontement et la violence.

À l'heure où s'ouvre la campagne électorale, un sursaut républicain s'impose.

Il est urgent de redonner à la parole publique force, tenue, dignité et éthique. La France est fille des Lumières. Elle a proclamé l'universalité des Droits de l'Homme et du Citoyen et forgé la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ». Les représentants de la Nation sont garants de cet héritage.

Les Français vont élire leur Président et leur Assemblée nationale. Les candidats à ces élections ont une responsabilité particulière lorsqu'ils s'expriment : celle d'incarner pleinement les valeurs de la République au-delà de leur appartenance politique et de combattre, sans faiblesse, sans complaisance et sans ambiguïté, la prolifération des extrémismes.

Engagements solennels :

Article 1. Au cours de la campagne électorale, dans le cadre d'un débat public libre et démocratique, je veillerai à m'exprimer avec le souci permanent de l'éthique républicaine, de la cohésion nationale et de la paix civile, en rejetant toute forme de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie et d'homophobie.

Article 2. Je m'engage à combattre et à faire battre, dans les urnes, tous ceux qui auront eu une expression publique marquée par le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ou l'homophobie. »

Emmanuel Macron l'a signée. Benoît Hamon l'a signée. Jean-Luc Mélenchon, par l'intermédiaire de son équipe, a dit qu'il la signait mais n'a jamais concrétisé cet engagement oral et n'a

jamais fait parvenir son exemplaire original signé. François Fillon a indiqué par courrier « adhérer aux principes » défendus par la LICRA, mais n'a toutefois pas souhaité signer les engagements solennels portés par ce texte.

Les élections législatives et création de l'intergroupe parlementaire Jean Pierre-Bloch

Lors de la campagne des élections législatives, la LICRA a également soumis aux candidats sa Charte Antiraciste A l'issue du second tour du 18 juin, parmi les 577 signataires, 120 ont été élus à l'Assemblée Nationale..

La LICRA a souhaité poursuivre cette dynamique avec ces parlementaires qui ont assumé, devant leurs électeurs, d'être des « antiracistes déclarés ». Pour y parvenir, il a été proposé de renouer avec une tradition ancienne de notre association consistant à former, au Palais-Bourbon, un intergroupe de la LICRA. Déjà en 1936, Bernard Lecache avait constitué un groupe informel des « députés du droit de vivre » acquis au combat contre le racisme et l'antisémitisme. Parmi eux figuraient Jean Pierre-Bloch, Salomon Grumbach, Léon Blum, Pierre Mendès France, Edouard Herriot, André Philip, Vincent Auriol, Ludovic-Oscar Frossard, le père d'André Frossard. A la fin des années 70, la LICRA avait également participé à la création d'un intergroupe présidé par le député Marcus autour de Jacques Chaban-Delmas, Michel Noir et Paul Durafour.

Cet intergroupe, animé notamment par Pierre-Yves Bournazel, député « Les Constructifs », Naïma Moutchou, députée « En Marche », Jean-Michel Mis, député en Marche, George Pau-Langevin, députée « Nouvelle Gauche » et Julien Dive, député « Les Républicains » s'est réuni à deux reprises et a commencé à travailler sur deux sujets d'intérêt premier pour la LICRA : la sortie des délits à caractère racistes et antisémites de

la loi de 1881 sur la presse et leur intégration au code pénal d'une part, la nécessaire régulation d'internet et des réseaux sociaux face au développement exponentiel des discours de haine en ligne.

La tentative d'amendement de la loi de moralisation

Le Parlement a examiné au début de cette nouvelle mandature le projet de loi de moralisation de la vie politique. A l'occasion du débat parlementaire, la LICRA s'est mobilisée pour faire inscrire un principe simple mais essentiel : la création d'une peine d'inéligibilité pour les personnes condamnées pour des faits de racisme, d'antisémitisme, de négationnisme, de xénophobie, d'homophobie ou répondant à l'un des critères de discrimination prévu par le code pénal. En effet, la question de la moralisation de la vie politique a été au coeur de la campagne électorale. Le 4 octobre 2017 à Strasbourg, Emmanuel Macron, avait proposé de « Subordonner l'accès à la vie électorale à un casier judiciaire vierge ». Le 18 février, cette proposition est intégrée dans le programme officiel du candidat « En Marche ! ». Chacun était alors en droit

d'espérer que les personnes condamnées pour racisme et antisémitisme seraient ainsi rendues inéligibles. Après les élections présidentielles, le champ d'application de la mesure initiale s'est peu à peu réduit aux délits financiers. Le 14 juin 2016, le projet présenté en Conseil des Ministres confirme cette restriction aux seuls délits financiers et fiscaux.

Dès le mois de mai, la LICRA a souhaité que la question de la moralisation ne se limite pas seulement aux manquements des citoyens en matière financière ou fiscale. Il importe en effet de considérer que ceux qui ont nié, contesté ou porté atteinte à l'égalité entre les Hommes soient frappés de l'incapacité de se présenter au

Lutter contre le racisme et l'antisémitisme : c'est aussi cela la moralisation de la vie publique.

suffrage de nos concitoyens. La LICRA propose donc que soient rendus inéligibles les personnes condamnées pour :

1. *Injure publique à caractère racial (Article 33 alinéa 3 de la loi du 29 juillet 1881)*
2. *Injure publique à caractère homophobe (Article 33 alinéa 4 de la loi du 29 juillet 1881)*
3. *Injure non publique à caractère racial (Article R. 624-4 du code pénal)*
4. *Injure non publique à caractère homophobe (Article R. 624-4 alinéa 2 du code pénal)*
5. *Diffamation publique à caractère racial (Article 32 alinéa 2 de la loi de 1881)*
6. *Diffamation publique à caractère homophobe (Article 32 alinéa 3 de la loi de 1881)*
7. *Diffamation non publique à caractère racial (Article R. 624-3 du code pénal)*
8. *Diffamation non publique à caractère homophobe (Article R. 624-3 alinéa 2 du code pénal)*
9. *Provocation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence à caractère racial (Article 24 alinéa 7 de la loi de 1881)*
10. *Provocation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence à caractère homophobe (Article 24 alinéa de la loi de 1881)*
11. *Provocation non publique à la discrimination, à la haine ou à la violence à caractère racial (Article R. 625-7 du code pénal)*
12. *Provocation non publique à la discrimination, à la haine ou à la violence à caractère homophobe (Article R. 625-7 alinéa 2 du code pénal)*
13. *Apologie de crimes contre l'humanité (Article 24 alinéa 5 de la loi de 1881)*
14. *Contestation de crimes contre l'humanité (Article 24 bis de la loi de 1881)*
15. *Discrimination (Article 225-1 et 225-2 du code pénal)*
16. *Violences à caractère racial (Article 222-13- 5° bis du code pénal)*
17. *Violences à caractère homophobe (Article 222-13- 5° ter du code pénal)*
18. *Apologie de terrorisme (Article 421-2-5 du code pénal)*

Il a été en outre proposé que soient rendues inéligibles les personnes ayant exercé des fonctions électives ou de direction au sein d'associations dissoutes par décret pris en Conseil des Ministres au titre des dispositions de l'article 212-1 du Code de la Sécurité intérieure. »

Alain Jakubowicz, alors président de la LICRA et moi-même, avons entamé une série de rencontres et d'échanges avec des parlementaires afin de les convaincre du bien fondé de la proposition de la LICRA. Ils ont notamment rencontré à l'Assemblée Nationale lundi 10 juillet Olivier Dussopt, député de l'Ardèche, membre de la commission des lois (Groupe Nouvelle Gauche), Jean-Noël Barrot, député des Yvelines (Groupe LREM), Thierry Solère, député des Hauts-de-Seine (Les Constructifs) et Pierre-Yves Bournazel, député de Paris (Les Constructifs). Tous sont signataires de la Charte Antiraciste de la LICRA. Notre contribution pour amender la loi a reçu un accueil favorable et des amendements seront déposés et défendus dans ce sens.

Mme Yaël Braun-Pivet, présidente de la Commission des lois a en outre souhaité procéder à l'audition d'Alain Jakubowicz, accompagné de Mario Stasi, le 10 juillet. La LICRA a pu exposer sa position sur le texte et répondre aux interrogations des parlementaires. La délégation de la LICRA a notamment mis en garde les députés face à l'excès de zèle qui pourrait conduire à vouloir rendre inéligible toute personne dont la casier judiciaire n'est pas vierge et qui conduirait à ne pas traiter de manière spécifique et adaptée la problématique du racisme.

En effet, comme l'a rappelé l'étude d'impact annexée au projet de loi présenté lors de la discussion au Sénat, cette hypothèse a été abandonnée en raison du fait que « qu'une telle mesure pourrait s'analyser comme une peine d'incapacité automatique, peine privative de droit s'appliquant quand bien même la juridiction n'aurait pas décidé de condamner le coupable à une peine complémentaire d'inéligibilité lorsque celle-ci est encourue » et que, par voie de conséquence « sa constitutionnalité apparaît fragile ».



Jeudi 13 juillet, Alain Jakubowicz et Sabrina Goldman, présidente de la commission juridique de la LICRA, ont été reçus par Mme Nicole Belloubet, Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux afin de lui présenter les tenants et les aboutissants de la proposition de moralisation de la vie publique qu'ils portent au nom de la LICRA. Il a notamment été rappelé que la moralité n'est pas qu'une affaire d'argent. Chacun est en droit d'exiger qu'un élu soit en règle avec Bercy. Chacun est aussi en droit d'attendre des candidats aux élections qu'ils soient aussi en règle avec nos principes les plus essentiels et notamment avec ceux de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 qui proclame l'égalité comme valeur cardinale de notre ordre politique. Ceux qui la contestent, la violent, y portent atteinte ne doivent pas pouvoir être candidats aux élections.

La Garde des Sceaux s'est montrée très à l'écoute de ces propositions et a manifesté son intérêt en posant de nombreuses questions précises sur ce qui lui était proposé par la LICRA.

Le texte, qui vient d'être adopté par le Sénat, a été déposé ce jour même par le Gouvernement sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Lors de l'examen à l'Assemblée Nationale, les amendements à la loi proposés par la LICRA ont reçu un avis favorable du Gouvernement et ont quasiment tous été adoptés, à l'issue d'un vif débat, par la représentation nationale et ensuite par la Commission mixte paritaire. Toutefois, une partie du groupe « Les Républicains » a décidé de saisir le Conseil Constitutionnel des articles ainsi adoptés et prévoyant de rendre inéligibles les personnes condamnées pour racisme, antisémitisme, négationnisme ou homophobie.

Le Conseil Constitutionnel a jugé que ces dispositions étaient contraires à la Constitution en raison du fait qu'elles porteraient une atteinte disproportionnée à la liberté d'expression. La décision rendue par les Sages est un recul inédit et incompréhensible de notre droit en matière de lutte contre la prolifération de la haine raciale et un cadeau aux extrémistes de tous poils. En effet cette décision revient à dire ni plus ni moins que le racisme et l'antisémitisme ressortent de la liberté d'expression et ne sont donc pas des délits. Par ailleurs, cette décision crée un embrouillamini terrible, puisque les dispositions visant à rendre inéligibles les personnes condamnées pour discrimination au titre des articles 225-1 et 225-2 du code pénal ont, elles, été maintenues. Ne figurant pas dans la loi de 1881 sur la presse, elles n'étaient pas visées par la saisine des députés « Les Républicains ». En France désormais, si vous êtes reconnu coupable d'avoir refusé un emploi à une personne en raison de son origine, vous serez inéligible mais si vous êtes condamné pour avoir crié « mort aux arabes », vous pourrez toujours devenir député ! La LICRA a demandé au Président de la République, au Gouvernement et à la Garde des Sceaux de prendre ce problème à bras le corps et de sortir au plus vite la législation antiraciste de la loi sur la presse pour la faire entrer enfin dans le régime général du code pénal. Alain Jakubowicz a rappelé qu'il était « temps d'en terminer avec cette confusion entretenue par les racistes et antisémites qui voudraient que l'expression du racisme et de l'antisémitisme relèverait d'une libre opinion alors qu'il s'agit d'un délit. ».

LUCIDITÉ ET ENGAGEMENT

CONTRE TOUS LES RACISMES, TOUS LES ANTISÉMITISMES

Année de prise de conscience et de lucidité, elle a permis de poursuivre plus avant l'aggiornamento du logiciel antiraciste en nommant les choses et les réalités qui, désormais sont à l'origine du racisme et de l'antisémitisme : l'extrême-droite, qu'elle soit identitaire ou populiste, l'islam politique communautariste qui constitue le biotope du terrorisme, et l'extrême-gauche racialisée et identitaire. La LICRA a mené de front, contre ces trois moteurs de la haine, le combat politique, intellectuel et moral pour défendre les valeurs de la République et l'universalisme dont nous devons continuer à être les veilleurs et les dépositaires.

L'ultra-droite est de retour

L'ultra-droite se porte bien en France. Depuis plusieurs années, la résurgence de mouvements radicaux, allant des milieux traditionnalistes aux identitaires, gangrène certains territoires et une partie de la jeunesse. Des mouvements au prosélytisme assumé et au dynamisme inquiétant.

Le développement de l'ultra-droite repose sur une méthode : un prosélytisme activiste auprès des jeunes, en usant d'ailleurs des mêmes recettes que celles utilisées par les Frères musulmans. Il s'agit de faire du « social », de proposer des services et de la sociabilité pour aider à franchir le pas, à rejoindre un groupe construit autour d'un habitus, d'une matrice identitaire qui déterminera ensuite les comportements individuels au sein d'un groupe.

Catholiques intégristes, néo-païennes ou identitaires, toutes les franges de la droite ultra ont en partage la même xénophobie et un racisme à peine voilé à l'égard des migrants, symbole, selon

eux, du « Grand remplacement » de « l'identité européenne ». A l'été 2017, ces groupuscules, fédérant des militants extrémistes venus de tout le continent ont même entrepris de lancer une opération maritime destinée officiellement à lutter contre les passeurs et le « trafic d'êtres humains ». En réalité, le bateau C-Star, affrété pour l'occasion par ces extrémistes est un bateau « Anti-migrants », siglé d'une immense banderole « No Way » et dont l'objectif est de saper le travail des ONG, comme SOS Méditerranée ou Save the Children qui sauvent chaque jour de la noyade des populations tentant de traverser

la Méditerranée. En mai 2017, les identitaires ont même tenté d'entraver la navigation de l'Aquarius, bateau de SOS Méditerranée. Cette tentative estivale s'est terminée dans un ridicule fiasco. Les autorités tunisiennes ayant refusé leurs côtes à ce navire « raciste » touché par un problème technique, l'esquif identitaire a dû émettre un signal de détresse auquel a répondu

sans hésiter ... le Sea Eye, bateau d'une ONG portant secours aux réfugiés. A cette occasion, la LICRA a demandé de nouveau au gouvernement de procéder à la dissolution de « Génération identitaire ».

Avec le FN, le diable est désormais dans les détails

Le programme du Front National pour les élections présidentielles proposait de « renforcer l'unité de la nation par la promotion du roman national et le refus des repentances d'Etat qui divisent. » Interrogée sur cette question, et notamment sur le discours de Jacques Chirac du 16 juillet 1995 sur la responsabilité de Vichy dans la Déportation des Juifs, Marine Le Pen a

déclaré le 9 avril : « Je pense que la France n'est pas responsable du Vel' d'Hiv. Je pense que, de manière générale (...) s'il y a des responsables, c'est ceux qui étaient au pouvoir à l'époque, ce n'est pas la France. La France a été malmenée dans les esprits depuis des années. En réalité on a appris à nos enfants qu'ils avaient toutes les raisons de la critiquer. De n'en voir que peut-être que les aspects historiques les plus sombres. Je veux qu'ils soient à nouveau fiers d'être Français. »

Le discours de Marine Le Pen a une apparence : celle qui consiste à s'abriter sous l'ombre tutélaire du général de Gaulle qui, on le sait, a toujours défendu l'idée que la France, entre 1940 et 1944, était à Londres et pas ailleurs. Ainsi, tous les crimes commis durant cette période sur notre territoire seraient de la responsabilité des Nazis et de Collaborateurs ayant usurpé l'autorité de l'Etat. C'est au nom de l'unité nationale que le gaullisme a postulé l'idée d'une absolution générale fondée sur une fiction : le régime de Vichy n'était pas la France et par conséquent le déshonneur qui le frappe ne la concernerait pas. C'est fidèle à cette doctrine que Georges Pompidou décida de gracier Paul Touvier pour éviter de rouvrir les plaies du « temps où les Français de ne s'aimaient pas ».

Dans la réalité, Marine Le Pen a convoqué les fantômes du Vélodrome pour une autre raison, sans doute aussi importante que le « ripolinage » gaulliste auquel elle s'est ouvertement adonnée. Elle a voulu faire disparaître les traces de son ADN. En effaçant le Vel d'Hiv de l'Histoire de France, elle tente de faire oublier que le parti qu'elle dirige est l'héritier politique de cette France « Collabo » qui prit les armes contre la République et contre les Lumières avant de prendre l'uniforme de la SS ou celui de la Milice. Elle s'essaie à liquider, en douce et sans le condamner, le Panthéon sinistre de cette Anti-France dont les spectres hantent encore les couloirs des palaces de Vichy, les allées de la gare de Montoire et les antichambres

du château de Sigmaringen. On comprend la gêne de la candidate frontiste à l'évocation des responsables français de la rafle du 16 juillet 1942 : parmi eux se trouvaient 300 activistes du Parti Populaire Français dont le numéro deux, Victor Barthélémy, co-fondateur du FN avec Jean-Marie Le Pen en 1972.

L'objectif de cette dissimulation ne tient pas seulement à la quête de respectabilité qu'on prête au FN. Par ses propos, Marine Le Pen a clairement voulu s'adresser à cette France réactionnaire que l'évocation de la mémoire de la Shoah insupporte et qui confond vérité et « repentance ». Au final, Marine Le Pen a exalté la fierté d'être français et le roman national contre cette prétendue repentance mémorielle. Il faudra alors qu'elle nous explique quelle fierté il y aurait à nier la responsabilité de ceux qui ont participé à l'arrestation et la déportation des 75 721 juifs de France, dont 11 426 enfants.

“Il est urgent de redonner à la parole publique force, tenue, dignité et éthique. La France est fille des Lumières. Elle a proclamé l'universalité des Droits de l'Homme”

Au FN, le naturel revient au galop

Franck Sinisi, élu Front National de la ville Fontaine en Isère avait proposé en plein conseil municipal de « récupérer les dents en or » des Roms pour « les nourrir et les loger ». Les déclarations de Franck Sinisi, lors d'un conseil municipal le 27 février 2017, avaient été révélées par le quotidien local, et avaient été diffusées sur le site internet de la section locale du Parti communiste. Dans cet enregistrement, l'élu FN déclarait, concernant les gens du voyage, que « les gens qui veulent partir en vacances en roulotte, d'accord, mais de là à traverser les villes... », ajoutant : « Ils nous coûtent assez cher ». « C'est vrai qu'il est plus judicieux de les parquer dans un endroit » géré par la métropole « plutôt qu'ils détruisent des stades ou qu'ils viennent illégalement » car « ça revient encore plus cher à la métropole » Grenoble-Alpes, ajoute-t-il. « Concernant les Roms », poursuit-il, « pareil, dans ce cas-là, pour les loger, il peut y avoir un autofinancement, il suffit au niveau de la

métropole d'investir, de leur payer des dentistes ». Alors qu'un brouhaha agite le public, Franck Sinisi continue : « Oui, je m'explique, de leur payer des dentistes, de leur mettre des dents nickel, de récupérer leurs dents en or, je pense que juste ça, ça leur permet de se nourrir et de se loger. » On entend ensuite l'élu rire dans l'enregistrement, et après quelques instants de confusion, il reprend : « Je vous donne un exemple, le roi des Roms, je vous l'ai déjà dit, il s'appelle Dorin Cioaba, il est en Roumanie, lui il a pas les dents en or, il a tout en or, jusqu'à la tirette de la chasse des WC ».

S'il a été exclu du Front National après coup, il a été condamné pour provocation à la haine raciale en première instance par le tribunal correctionnel de Grenoble à 2 mois de prison avec sursis et 2000 euros d'amende. La LICRA était partie civile dans ce dossier.

Les apprentis-sorciers du concept « d'islamophobie »

Au cours de l'année 2017, la LICRA a combattu sur le terrain et sur les réseaux sociaux les activistes du « Collectif contre l'islamophobie en France » (CCIF) qui se complait, au nom du communautarisme et du concept « d'islamophobie », à mélanger antiracisme et défense du dogme religieux. Son rapport d'activité annuel est, de ce point de vue, un morceau d'anthologie où l'amalgame dispute à la banalisation, le tout baignant dans une hostilité constante à l'égard de la laïcité.

Alors que les actes de racisme anti-musulmans ont marqué le pas en 2016, ce dont chacun ne peut que se féliciter même si leur nombre demeure beaucoup trop élevé, la justification du postulat « islamophobe » devenait moins évidente. Pour faire face à cette situation, l'association prétendument antiraciste a trouvé un nouveau cheval de bataille : « l'islamophobie d'Etat ».

Les mesures administratives de l'état d'urgence sont ainsi dénoncées comme la marque d'une « islamophobie sécuritaire » qui « s'exprime au nom de l'anti-terrorisme et de la lutte contre la radicalisation, en utilisant les moyens de l'Etat pour perquisitionner, assigner à résidence, fichier, surveiller et punir des personnes dont l'islamité constitue désormais un risque subjectif, en l'absence de criminalité objective ». Il y aurait donc en France un plan concerté contre les musulmans qui utiliserait la lutte contre le terrorisme pour donner libre cours à une « islamophobie d'Etat ». A aucun moment, le CCIF ne met son réquisitoire contre l'Etat – à qui il demande des excuses – en rapport avec la réalité très simple des résultats produits par l'état d'urgence qui vise des terroristes et non pas des individus parce qu'ils sont musulmans : 4000 perquisitions, saisie de 600 armes dont 77 armes de guerre, 95 assignations à résidence. Aucune

mention non plus du très faible nombre des mesures prises au titre de l'état d'urgence ayant été annulées par le Conseil d'Etat. Le seul fait que certaines l'aient été constituant au demeurant la meilleure preuve du fonctionnement de notre Etat de droit.

Les pseudos-antiracistes ont fleuri ces dernières années et instrumentalisent les victimes de racisme au rprofit de l'islam politique.

Sous la plume d'Ibrahim Bechrouri, doctorant à l'Université Paris 8, on apprend

dans ce même rapport que les attentats terroristes sont un véritable fléau mais qu'en comparaison des autres raisons qu'il y a de mourir dans notre pays, il faudrait regarder tout cela avec du recul. Morceau choisi : « Il faut également souligner que le terrorisme, acte meurtrier nullement lié à un jihad culturel qui se minerait sur les plages de France, a fait 238 morts en France depuis janvier 2015. Sans minimiser le sort de ces victimes et l'horreur qu'évoquent les circonstances de leur mort, il est nécessaire de mettre cela en parallèle avec le fait qu'en France, sur la seule année 2015, 497 personnes sans domicile sont mortes dans la rue et que le nombre réel de ces morts, difficiles à comptabiliser, est estimé par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) à 2700 ou 2800 ».

À la lecture de cette argumentation, plusieurs questions demeurent en suspens : à qui bénéficie cette comparaison entre le nombre de victimes du terrorisme et de la grande pauvreté ? À quoi bon vouloir relativiser de cette manière le poids des attaques terroristes ? Chacun se fera son idée.

Autre fait marquant dans la stratégie développée par le CCIF : le ressort victimaire. Parmi les actes « islamophobes » recensés figurent des « refus de soin », sans autre forme d'explication. On ne saura donc pas s'il s'agit de médecins qui ont refusé de soigner un patient parce qu'il est musulman, ce qui constituerait non seulement le délit de discrimination à l'égard d'un individu à raison de sa religion mais aussi un manquement aux obligations déontologiques du corps médical. Ou alors de médecins ayant à faire face à des individus exigeant, pour des raisons religieuses, un médecin de sexe féminin pour soigner leur épouse, ce qui, chacun en conviendra, est singulièrement différent. Ce dernier cas montre l'impasse à laquelle conduit le concept d'islamophobie : celle qui consiste à expliquer à un musulman qu'il est victime de discrimination parce que les règles sociales, communément partagées, ne coïncident pas avec son dogme religieux.

Les tenants du concept d'islamophobie ont trouvé des relais dans la société et parmi le monde associatif. A Lille, la représentation de l'adaptation théâtrale de la Lettre aux escrocs de l'islamophobie qui font le jeu des racistes, écrite par Charb, a été annulée à deux reprises, à l'université et dans une maison des associations. Le président de l'Université de Lille 2 a invoqué pour justifier sa décision le risque de « débordements ». À la Maison régionale de l'environnement et des solidarités (MRES) de cette même ville, c'est la LDH et le MRAP locaux qui avancent leurs craintes « de cautionner au final la ligne politique mise en avant par Charlie depuis Val ».

Dans les deux cas, nous assistons à une véritable capitulation et au retour d'un esprit munichois qui, chaque jour, organise nos reculades et nos reniements. La déprogrammation de ce spectacle n'est pas une simple annulation : c'est un acte de censure, de lâcheté et de trahison de nos valeurs. C'est parce que depuis des années nous avons mis un genou à terre devant les assauts du fondamentalisme religieux qu'aujourd'hui la peur nous paralyse. C'est parce que les républicains ont cessé de parler que les extrémistes s'expriment sans crainte d'être contredits et monopolisent le débat public.

La LICRA a réagi : « Non contents d'avoir assassiné Charb, les islamistes voudraient effacer toute trace de son oeuvre et nier l'existence de son message. Nous refusons d'obéir à ceux qui nous enjoignent de mettre les Lumières sous l'éteignoir de leur obscurantisme et dénonçons ceux qui, consciemment ou pas, leur trouvent des excuses et des justifications. »

Lutter contre le racisme et l'antisémitisme : c'est aussi cela la moralisation de la vie publique.

La LICRA a invité l'ensemble des acteurs culturels, universitaires et associatifs à diffuser l'oeuvre de Charb et à faire jouer, partout où ils le pourront, l'adaptation théâtrale de ce texte. C'est ça, « être Charlie » ! La section Auvergne-Rhône-Alpes de la

LICRA a ainsi monté ce spectacle à l'Université Jean Moulin Lyon 3 en avril 2018 et cette pièce donnera lieu à un débat proposé par la LICRA au festival d'Avignon.

Les islamistes candidats aux élections

C'est une initiative qui est passée presque inaperçue lors des élections législatives françaises : le « Parti Égalité Justice » (PEJ) a présenté 52 candidatures dans 28 départements différents. Le Parti égalité justice (PEJ), fondé en 2015 à Strasbourg, s'est présenté au suffrage des Français pour la première fois à la faveur des élections départementales. A première vue, ce parti est un parti comme les autres. Son site internet laisse peu de place à la polémique

et enfile les généralités : « C'est à l'Assemblée Nationale, au Sénat, dans les conseils régionaux, départementaux, municipaux, que notre avenir, l'avenir de nos enfants se discute » , « La sphère politique peine à innover et est en décalage avec les besoins des Français. » ou encore « Le PEJ se propose d'être une alternative afin de répondre aux problèmes des Français. »

Pourtant, dès que l'on creuse un peu, le vrai visage du Parti Égalité et Justice est tout autre. Organisé autour la diaspora turque en France, ses fondateurs (comme Saban Kiper ou Tuncer Saglamer à Strasbourg) sont proches du COJEP, un acteur à part entière de la politique panturque ultranationaliste du Président turc Erdogan et de son parti, l'AKP. Ce qui l'intéresse, c'est d'incarner en France « un vote musulman », aux dires mêmes de Kadir Guzle, conseiller municipal à Obernai, cadre du PEJ : « En France, il y a 13% de musulmans mais les musulmans ne représentent pas une force politique. Les élus issus de la diversité ne représentent que 6,68% de l'ensemble et ils restent muets quand les partis traditionnels traitent de l'Islam. Chaque voix du PEJ, chaque bulletin, ce sont des voix que nous allons récupérer après les avoir prêtées aux autres partis. »

Le Manifeste du Parti, diffusé en 2015 et aujourd'hui opportunément retiré du site internet du PEJ laisse apparaître les fondements d'une idéologie fondée sur le communautarisme (« priorité n°2 » de son manifeste) et une obsession destructrice pour la laïcité.

Le ressort principal du PEJ, c'est la lutte contre « l'islamophobie d'Etat » qui règnerait en France et qui s'attaquerait « aux croyances musulmanes » : « En pleine crise économique et sociale, il est un fait que la France à l'image de l'Europe est en train de sombrer dans de la discrimination ouverte et de l'islamophobie d'État. ». Un véritable plagiat des thèses défendues par le CCIF. Mais le PEJ va plus loin en proposant, pour lutter contre cette islamophobie « la création d' un organe

communautaire chargé de surveiller le processus législatif » en sorte que « si une loi est considérée comme discriminante envers une communauté ou une religion, cet organe devrait avoir la possibilité d'attirer l'attention du législateur sur les conséquences d'une telle loi. ». Un lobby communautariste au service de la censure du Parlement, ni plus, ni moins.

Dans ce contexte, le PEJ désigne son ennemi naturel : la laïcité. Au chapitre consacré à cette question, on découvre que le PEJ propose tout simplement de « redéfinir la laïcité tout en gardant à l'esprit le principe de la séparation des pouvoirs mais néanmoins mettre en place des accommodements raisonnables concernant les Musulmans ». D'une manière plus concrète, le PEJ propose l'abrogation de la loi de 2004 sur l'interdiction du port du voile à l'école, selon lui « une loi liberticide, anticonstitutionnelle et qui porte clairement atteinte aux libertés fondamentales, à la liberté de culte et à la liberté de conscience ».

Sur le plan des valeurs, le PEJ, en 2015, ne craignait pas d'afficher son conservatisme. Pour lui, l'égalité n'est pas une valeur absolue et très rapidement, le manifeste

sombre dans le relativisme : « l'égalité est une notion juridique de droit, il appartient par la suite à chaque personne de penser si les différences sont dues à la construction sociale ou à la nature humaine. ». Opposé au mariage pour tous qui, selon lui, est le fruit « d'un petit lobby influent d'homosexuels », le PEJ proclame être « contre le positionnement libertin de la société française pour pouvoir revenir à la cellule familiale traditionnelle ». De quoi manifester bras dessus, bras dessous avec l'extrême-droite qui utilisait les mêmes arguments lors des manifestations contre la loi Taubira.

Le PEJ s'est structuré, professionnalisé et, depuis 2015, a adouci son image et son programme est devenu une succession de lieux

**L'islam politique investi
tous les terrains, y compris
celui des urnes, pour faire
valoir une idéologie fondée
sur le différentialisme et le
communautarisme**

communs et d'ellipses, à mille lieues de son manifeste fondateur : la marque d'une stratégie communautariste reposant sur l'entrisme et une volonté de normalisation qui masque une offensive réelle contre les valeurs de la République. C'est surtout la manifestation d'une immixtion du régime d'Erdogan dans la vie des démocraties européennes et une tentative d'imposer, hors de Turquie, une doctrine conservatrice notoirement anti-laïque et négationniste du génocide arménien.

Samy Debah, fondateur du CCIF et candidat du PEJ dans la 8ème circonscription du Val d'Oise a obtenu près de 56% des voix au second tour dans la ville de Garge-les-Gonesse. De quoi craindre le pire pour les élections municipales de 2020.

L'extrême-gauche identitaire et racialisée à l'assaut de l'université

Le 24 novembre, l'idéologue racialisée Houria Bouteldja, porte-parole des Indigènes de la République, était invitée à un séminaire doctoral de l'université de Limoges.

La LICRA a réagi en indiquant que « le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie n'avaient pas leur place à l'Université » et a saisi la présidence de l'établissement ainsi que la Ministre de l'Enseignement supérieur de ce problème. Dans un premier temps, l'établissement s'est abrité derrière la liberté académique mais a finalement décidé d'annuler l'événement. La LICRA Limoges a publié le communiqué suivant : « La LICRA se félicite d'avoir obtenu, avec ses associations partenaires, l'annulation de la conférence de la porte-parole du parti des indigènes à l'université de Limoges, prévue le 24 novembre. L'accueil d'un tel discours communautariste et raciste dans notre faculté l'eût rendue indigne du beau nom d'université » – ce lieu d'enseignement universaliste. Contre son gré, on lui a évité le pire. Les « humanités » n'auraient pu sans contradiction donner la parole, sur la même chaire que le savoir

universitaire, à une idéologie qui essentialise les races. Face aux idéologies victimaires qui propagent insidieusement la haine, feindre « l'ouverture », prétendre au « débat contradictoire » et crier à la « censure » des Républicains qui y résistent, c'est s'adonner au tolérantisme. Or le tolérantisme salit et tue la tolérance. On peut tout tolérer, sauf l'intolérant – c'est notre indéfectible combat. »

A l'appui de son interpellation, la LICRA a rappelé les termes dans lesquels s'exprime Houria Bouteldja dans son livre « Les Blancs, les Juifs et nous ». Extraits.

– Dans le chapitre « Les Blancs » : « La blancheur est une forteresse inexpugnable. Vos architectes l'ont conçue pour affronter toutes sortes de défis et pour résoudre toutes sortes de contradictions.

Tout Blanc est bâtisseur de cette forteresse. Parfois, il faut tuer et affamer. Parfois, il faut caresser. En principe, il faut prendre et voler? D'abord façon gangster, brute, voyou. Avec le temps, on apprend les manières. Entre le bénéficiaire final et le spolié premier, il y a toute une chaîne d'intermédiaires. De chaînon en chaînon, de strate en strate les manières s'affinent. L'indigène spolié est vulgaire.

Le Blanc spoliateur est raffiné. A un bout de la chaîne, il y a la barbarie, à l'autre, la civilisation. C'est bon d'être innocent. Cela permet de jouer les candides. Et toujours d'être du bon côté. Parce qu'en plus d'être innocents, vous êtes humanistes »

– Dans le chapitre « Les Juifs » : « Mais qui est Hitler ? » C'est Boujemaa, mon cousin d'Algérie, qui parle. J'ai failli tomber de ma chaise. Mon cousin ne connaît pas Hitler. Un âne. J'ai mis cette ignorance sur le compte du système éducatif algérien, forcément pourri comme sont réputés l'être ceux du bled. Pour moi, Hitler est un intime. Je l'ai rencontré sur les bancs de l'école républicaine. J'y ai rencontré aussi Anne Frank que j'ai beaucoup pleurée. Autant que j'ai pu abhorrer l'homme de la solution finale. L'homme du judéocide. L'école m'a bien dressée. Quand

j'entendais l'expression « Arrête de manger en juif ! », je lançais des regards noirs de matons. L'âne c'était moi. Avec Boujemaa, j'ai compris quelque chose. Pour le Sud, la Shoah est – si j'ose dire – moins qu'un détail. Elle n'est même pas dans le rétroviseur. Cette histoire n'est pas la mienne en vérité et je la tiendrai à distance tant que l'histoire et la vie des damnés de la terre resteront elles aussi un « détail ». C'est pourquoi je vous le dis en regardant droit dans les yeux : je n'irai pas à Auschwitz.

– Dans le chapitre « Allahou akbar ! » : « Mais ce cri – Allahou akbar ! – terrorise les vaniteux qui y voient un projet de déchéance. Ils ont bien raison de le redouter car son potentiel égalitaire est réel : remettre les hommes, tous les hommes, à leur place. Sans hiérarchie aucune. Une seule entité est autorisée à dominer : Dieu. »

Le syndicat Sud-Education organise des ateliers en « non-mixité raciale »

Le syndicat Sud Education de Seine-Saint-Denis a organisé en décembre 2017 une journée de formation sur « l'antiracisme » (sic) avec le CCIF et les compagnons de route des Indigènes de la République. Au programme « Racisme d'Etat » et des ateliers « en non-mixité ». Mais surtout une table-ronde « Qu'est-ce qu'un élève racisé ? » et un focus sur « les enseignants racisés ? » et les « postures dominantes » des « enseignants blancs ».

La LICRA a vivement réagi à cette initiative en indiquant dans un communiqué : « Il n'existe pas, d'« élèves racisés » en France, qu'il faudrait apprendre à définir et à reconnaître ! Encore moins d'« enseignants racisés » qui constitueraient un sous-groupe au sein de l'Education Nationale ! Il n'existe que des élèves. Il n'existe que des fonctionnaires. Nous refusons d'étiqueter les enfants des écoles de la République et leurs enseignants en fonction de critères dignes d'une exposition coloniale. Le mot « racisé » est une résurgence raciste qui vise à assigner à des

groupes une identité victimaire. Nous devons en combattre la diffusion et la prolifération dans la société. Il porte en lui la division et le rejet de l'autre. »

En réponse le syndicat Sud Education a défendu son initiative en inscrivant son action dans une continuité tout à fait éclairante : « Après deux journées d'études sur l'intersectionnalité interdites aux enseignant-es à Créteil en mai dernier, après un colloque sur l'islamophobie censuré à Lyon en septembre, c'est au tour d'un stage organisé par Sud Éducation 93 de susciter la vindicte de la fachosphère ».

Sollicité par la LICRA, le Comité Laïcité République, le Printemps Républicain et le Grand Orient de France, Jean-Michel Blanquer a répondu à l'initiative de Sud Education 93 par une plainte en diffamation liée à l'utilisation par le syndicat du terme « Racisme d'Etat ».

La LICRA a demandé aux partis et aux syndicats de sortir de l'ambiguïté face au développement d'une idéologie fondée sur le racialisme et la haine de l'universalisme.

La LICRA a salué cette initiative, soulignant qu'il fallait mettre « un coup d'arrêt à l'entreprise de démolition de la République par les menées des identitaires. Il est temps que les pouvoirs publics disent leur refus de voir les élèves élevés dans la haine de nos valeurs les plus

essentielles. »

Affaire Obono : la LICRA demande la clarification à Jean-Luc Mélenchon

Madame Danièle Obono, députée de Paris et membre du groupe parlementaire « La France Insoumise » a déclaré dimanche 5 novembre 2017 sur Radio J : « Houria Bouteldja, je ne suis pas d'accord avec tout ce qu'elle dit, mais c'est une militante antiraciste. Elle en fait partie. [...] Je considère Houria Bouteldja comme une camarade, parce qu'elle fait partie de ce mouvement-là. Et dans ce mouvement-là, on se bat sur la question de l'égalité. [...] Il ne faut pas réduire tous ces militants anti-raciste à des antisémites. »

Lundi 6 novembre, nouvellement entré en fonction, Mario Stasi, président de la LICRA, a immédiatement écrit à Jean-Luc Mélenchon, président du Groupe parlementaire dans lequel siège Mme la députée Obono. Il lui a demandé de clarifier publiquement sa position et celle de son parti à l'égard de ce groupuscule extrémiste, animé par une doctrine exclusivement vertébrée par le racisme et son obsession des Juifs. Il est urgent de sortir de l'ambiguïté, fût-ce au détriment d'une stratégie électorale faite sur le dos des valeurs les plus essentielles de notre République.

Dans la foulée, Jean-Luc Mélenchon a répondu à cette interpellation, déclarant « être en totale opposition avec la politique du Parti des Indigènes de la République » et dénonçant « le cas particulier du racisme antisémite » qui « renvoie à une longue tradition meurtrière dont il faut toujours craindre les résurgences et tout faire contre ce qui y concourt. ».

A la suite de cette polémique, Mario Stasi, au nom de la LICRA, a de nouveau adressé une missive au Président de la France Insoumise pour lui indiquer que sa lettre avait le mérite de la clarté même si elle ne répondait pas totalement aux interrogations soulevées par les premières déclarations de Mme Obono et les conséquences éventuelles qu'il pouvait en tirer.

Il a en outre rappelé à M. Mélenchon, en dépit du message de soutien que ce dernier à la LICRA, que nombre de ses amis politiques, notamment à la Région Ile-de-France, votent contre les subventions destinées à mener nos actions contre la radicalisation dans le monde sportif.

REGAIN D'ANTISÉMITISME

LA CONVERGENCE DES ANTISÉMITES

L'antisémitisme tue en France

Année terrible, 2017 fut celle aussi d'un antisémitisme meurtrier et violent, avec l'assassinat barbare de Sarah Halimi pour le simple fait qu'elle était juive. Ce crime antisémite a nécessité, comme dans l'affaire de l'agression de Créteil ou celle de la famille Pinto à Livry-Gargan, une mobilisation de tous pour que la justice prenne enfin en considération les circonstances aggravantes de ce crime et intégrer le fait que la main de l'assassin était bien soutenue par la haine des juifs.

Les crimes antisémites se succèdent et pourtant notre pays semble s'être accoutumé à une réalité effroyable dont la motivation aurait dû à jamais disparaître sous les décombres de la Seconde Guerre mondiale.

Depuis 2006, nous devons faire face au retour d'un antisémitisme meurtrier, qui de nouveau passe à l'acte et dont la main frappe indifféremment des enfants ou des personnes âgées, pourvu qu'ils soient juifs. Ilan Halimi, Jonathan Sandler Arie Sandler, Gabriel Sandler, Myriam Monsonogo, Yoav Hattab, Yoan Cohen, Michel Saada, Philippe Braham, Sarah Halimi et, en 2018, Mireille Knoll ont tous perdus la vie parce qu'ils étaient juifs.

Devant ces drames, il faut regarder la réalité en face. Il y a une spécificité française de l'antisémitisme et il y a en France une permanence et une intensité de l'antisémitisme qu'on ne retrouve pas dans les autres pays d'Europe. Les délits et crimes antisémites, de l'injure à l'assassinat, représentent 30% des délits et crimes racistes. La communauté juive

représente à peine 1% de la population de notre pays. Cette surreprésentation de la haine des juifs en dit long sur l'enracinement du phénomène, sa capacité à se renouveler et à trouver de nouveaux relais, notamment avec le développement de l'islamisme.

Tout a été dit sur le sujet et les causes du phénomène. On nous dit qu'il s'agirait de l'importation en France du conflit israëlo palestinien et qu'au fond, il s'agirait de la prolongation sur notre sol de la guerre ancestrale entre juifs et arabes. Cette

explication à bon dos. En quoi le fait de poignarder une vieille femme en plein Paris avant de mettre le feu à son cadavre trouverait son origine dans la bande de Gaza ?

La situation au Moyen-Orient est un alibi commode à une réalité bien plus crasse : les racines de l'antisémitisme sont toujours les mêmes. C'est cette idée, comme le rappelait

Delphine Horvilleur, que les juifs auraient quelque chose que les autres n'ont pas : l'argent, le pouvoir, l'influence. C'est ce préjugé selon lequel les juifs seraient des usurpateurs et des profiteurs, qu'ils confisqueraient à d'autres le statut de victime.

C'est aussi une forme de racisme qui a ceci de particulier de désigner comme ennemi non pas celui ne vous ressemble pas, en raison de sa couleur de peau par exemple, mais celui qui est invisible. L'antisémitisme, c'est l'obsession d'un ennemi intérieur à qui on prête les pires intentions dissimulatoires. C'est ce besoin permanent de savoir qui est juif, de rechercher une différence insaisissable qui pousse à vouloir marquer les juifs pour les stigmatiser et leur dénier l'appartenance à la nation. C'est enfin cette

L'antisémitisme n'est plus le monopole de l'extrême-droite. De nouveaux antisémites, issus d'une partie du monde musulman, alimentent la haine des juifs et propagent une culture du ressentiment et du rejet.

violence exterminatrice qui désigne un ennemi absolu au point de vouloir de faire disparaître de la surface de la terre.

Les pouvoirs publics doivent maintenant prendre la mesure du phénomène et le faire vite. Voilà des années que nous allons de marches en recueils, les élus de la République en tête de cortège, tous animés par les meilleurs sentiments du monde. Pourtant, l'heure n'est plus à pleurer nos morts mais à empêcher qu'il y ait d'autres cris antisémites dans les années qui viennent. Le moment est venu de déraciner l'antisémitisme des consciences. Sur le terrain et dans les faits, nous attendons des réponses concrètes en matière d'éducation et de justice pour que la liste de nos martyrs cesse de s'allonger indéfiniment.

L'antisémitisme banalisé dans le débat politique

L'année 2017 a été marquée par le retour à de vieilles obsessions à l'égard des juifs que l'on avait cru disparues depuis bien longtemps. Au cours de la campagne présidentielle, le compte twitter des « Républicains » avait publié une caricature antisémite d'Emmanuel Macron, donnant lieu à une légitime vague d'indignation et le retrait du dessin.

Au cours de la campagne pour les élections législatives, le producteur Christian Gérin, investi par la République en Marche dans la 5ème circonscription de Charente-Maritime, avait vu ressurgir ses propres tweets dans lesquels il exigeait « la séparation du CRIF et de l'Etat », vieux poncif de l'extrême-droite antisémite, le soir même de la venue des candidats à l'élection présidentielle au dîner du CRIF. En juillet 2016, il s'alarmait de la « récupération » des attentats de Nice par Israël. Dans un autre tweet, il avait qualifié Manuel Valls de « raciste sioniste et islamophobe ». La LICRA avait manifesté alors son inquiétude et demandé le retrait de l'investiture

de Christian Gérin. « En Marche » retira alors tout soutien à Christian Gérin qui, devenu candidat sans étiquette, ne fut pas élu au Palais-Bourbon.

En fin d'année, Gérard Filoche, qui fut presque candidat aux « primaires citoyennes », publia un dessin à connotation antisémite d'Emmanuel Macron, cerné de Messieurs Drahi, Attali et Rotschild et affublé d'un brassard renvoyant au nazisme. La publication de ce même dessin avait valu à Alain Soral d'être poursuivi devant la justice. La LICRA demanda au Parti socialiste de prendre ses responsabilités après ce dérapage inqualifiable : Gérard Filoche fut immédiatement exclu du PS.

Les antisémites et les négationnistes bannis de Facebook

Alors qu'il venait d'être de nouveau condamné pour négationnisme, la page Facebook d'Alain Soral ainsi que celle de son mouvement "Egalité et Réconciliation" ont été supprimées par le réseau social et leurs utilisateurs bannis définitivement.

Ce sont près de 300 000 fans qui se sont évaporés en une nuit, désorganisant la communication de Soral avec ses fans et la diffusion des messages antisémites dont il était coutumier.

La disparition des pages Facebook d'Alain Soral est un premier pas encourageant qui montre que les hébergeurs prennent de plus en plus en compte la nécessité d'agir face à la prolifération de contenus haineux. Une prise de conscience est à l'œuvre mais le travail à accomplir est considérable : Dieudonné et Robert Faurisson continuent à utiliser quotidiennement les réseaux sociaux pour diffuser leur idéologie nauséabonde, en toute impunité et sans craintes de sanctions aujourd'hui très difficiles à obtenir.

AUX SOURCES DE L'ANTIRACISME

“NOS RACINES SONT NOS AILES”

Année anniversaire, 2017 fut celle des 90 ans de notre association et d'un retour aux sources de l'antiracisme et du souffle qui a porté l'énergie de nos fondateurs dans la promotion d'une société plus juste et plus fraternelle.

La LICRA et les crimes contre l'Humanité : justice pour les Tutsis !

Au cours de l'année 2017, la LICRA a demandé à François Hollande la levée du secret défense et interpelle les candidats à la présidence de la République. La question des crimes contre l'Humanité s'est en effet invitée dans la campagne présidentielle à la faveur des déclarations d'Emmanuel Macron qualifiant la colonisation de « crime contre l'Humanité ».

Le 7 avril 1994, le Rwanda sombrait dans l'horreur. Entre cette date et le mois de juillet 1994, près d'un million de Tutsi furent exterminés. En 2016, la France a jugé sur son sol trois ressortissants rwandais pour leur participation à ce génocide. Le dernier procès en date est celui de Pascal Simbikangwa, jugé en appel par la Cour d'Assises de Bobigny en décembre 2016, pour sa participation à l'organisation et à la planification des massacres commis à Kigali, capitale du pays. Comme dans tous ces procès, la LICRA s'est constituée partie civile, aux côtés des victimes.

Dans le même temps, le parquet rwandais a fait savoir il y a quelques mois qu'il souhaitait entendre vingt personnalités françaises, afin « de mieux comprendre leur rôle et de décider si elles seront poursuivies ou non ».

Quel paradoxe ! D'un côté, la France fait valoir, à raison, sa compétence universelle en matière de crime contre l'Humanité pour juger des ressortissants rwandais ayant commis des faits criminels dans leur pays. De l'autre, elle est incapable de faire toute la lumière sur la part qu'elle a prise, ou non, dans le génocide. Depuis plus de vingt ans, des associations, des chercheurs, des témoins réclament que la France s'explique sur ce qu'elle a fait au Rwanda, qu'elle lève le secret défense et rende publics tous les documents diplomatiques, militaires, politiques et financiers se rapportant à l'action de notre pays entre 1990 à 1994 dans la région des grands lacs.

Le génocide des Tutsis a ses spécificités, liées notamment à l'histoire du Rwanda. Mais il répond à des mécanismes que l'on retrouve dans tous les crimes contre l'Humanité.

Nous avons en France une expérience particulière du crime contre l'Humanité. Depuis Vichy, nous savons que le silence conduit toujours à nier la souffrance des victimes et que l'absence de réponse génère de la douleur, du ressentiment et de la colère.

Nous savons aussi que la manifestation de la vérité libère et apaise. Une fois la justice passée, une fois l'Histoire établie, chacun peut espérer construire une mémoire de paix et de réconciliation.

François Hollande, avant de déterminer son mandat, a eu l'occasion de libérer notre pays du poids de ce fardeau. A l'instar du cardinal Decourtray dans l'Affaire Touvier, le courage, l'honneur et la défense de nos valeurs universelles auraient dû lui commander d'ouvrir les portes et les fenêtres de l'Assemblée Nationale, du Quai d'Orsay, du Ministère de la Défense et de l'Elysée. Il le doit à la mémoire des victimes et à la nécessité historique d'être fidèle à nos idéaux républicains. Il ne l'a pas fait malgré notre interpellation. Une même demande a été transmise à son successeur. La

LICRA n'abandonnera pas ce combat essentiel que nous devons mener en mémoire des victimes.

Les réfugiés : défendre le droit d'asile

Dès ses origines, la LICRA a été en première ligne du combat pour la défense du droit d'asile.

Bernard Lecache, fils d'un réfugié ukrainien, en a fait une priorité de l'action de l'association. Lors du procès Schwartzbard, il est retourné en Ukraine enquêter sur l'ampleur de l'antisémitisme et ses conséquences sur des populations entières contraintes de quitter leur pays.

Lazare Rachline, membre du comité central de la LICA, décrit la situation en ces termes dans le Droit de Vivre de mars 1932 et la spécificité de l'antisémitisme en Europe :

« Nous ne faisons, qu'on me comprenne bien, la différence entre les refoulés juifs et non-juifs, mais il faut reconnaître que la situation est tout à fait spéciale pour les Juifs. Ceux-là ne viennent presque jamais, comme les autres, avec un contrat de travail pour six mois ou un an, temps au bout duquel, si le contrat n'est pas renouvelé, on les renvoie chez eux. Mais le Juif,

lui, n'a pas de chez lui, il est venu en France pour échapper à l'enfer, il est, dans le vrai sens du mot, un exilé politique, exilé volontaire dont la seule opinion subversive est son origine juive ».

L'enjeu pour la LICA est de montrer aux autorités que ces « réfugiés du racisme » sont éligibles au titre de « réfugiés politiques » et au droit d'asile qui figure dans notre droit depuis 1793. La Ligue demande que les réfugiés fuyant les pogromes et les persécutions antisémites puissent bénéficier du passeport Nansen, du nom de ce passeport permettant aux apatrides, depuis 1922, de pouvoir circuler plus facilement dans les pays membres de la SDN et qui fut le premier instrument juridique utilisé dans le cadre de la protection internationale des réfugiés.

Lors de la Conférence internationale sur le droit d'asile, qui se tient à la mairie du 5ème arrondissement de Paris du 20 au 21 juin 1936, la LICA obtient des avancées importantes de l'évolution du droit en faveur des heimatlos, réfugiés d'Allemagne en France : délivrance d'un certificat de réfugié politique, un titre d'identité servant à la fois de carte d'identité autorisant le séjour et de passeport permettant la libre circulation dans les pays signataires de la convention du 2 juillet 1936, bienveillance particulière pour l'octroi de cartes de travailleurs.

En décembre 1938, lors de la fondation de la loge « L'Abbé Grégoire » de la Grande Loge de France, Bernard Lecache et Lazare Rachline lient la question antiraciste à celle des réfugiés en se proposant de « Rechercher les bases d'une législation plus humaine en faveur des réfugiés politiques et des étrangers vivant honorablement en France et réparer par des moyens de

conviction la disparition de tous les préjugés, notamment de ceux qui font apprécier les hommes non pas d'après leur valeur mais selon la race ou la collectivité dans laquelle ils se trouvent situés ».

La LICA, association de secours aux réfugiés

La défense des droits réfugiés est, dans les années 30, une activité centrale de la vie de la LICA : aide caritative, aide administrative et assistance juridique.

Dès l'été 1929, alors que ses statuts viennent d'être officiellement déposés en juin 1929, la LICA décide la création d'un conseil juridique pour assister les personnes

« apatrides » qui se présentent à ses bureaux.

En 1930, la LICA crée une « Commission du droit d'Asile » chargée d'aider à la régularisation des réfugiés qui, de plus en plus nombreux, arrivent pour la plupart clandestinement en France. A l'époque, ce sont principalement des Polonais, des Roumains et des Hongrois qui se frappent à la porte de la LICA (30 à 40 personnes chaque soir sont reçues).

Le droit d'asile n'est ni optionnel ni relatif. Il est un droit fondamental insuffisamment défendu par les représentants du peuple, effrayés par la montée du populisme.

En 1939, la France doit faire face à un afflux inédit de réfugiés (30 000 « légaux » auxquels il faut ajouter 15 000 illégaux, pour la plupart juifs, et 500 000 espagnols). Engagée aux côtés des Républicains espagnols, la LICA, dont plusieurs centaines de ses membres se sont engagés dans les Brigades internationales, s'engage aussi pour l'accueil des réfugiés espagnols chassés par l'avancée du fascisme. « Ouvrez vos coeurs à ces victimes, ils ont des droits sur nous », s'écrit Paul Perrin en 1937 devant l'arrivée de centaines d'enfants sur l'île d'Oléron et ayant fui Bilbao. Le comité central de la LICA décide à la même période du lancement de plusieurs opérations emblématiques : l'opération « Camion de la Lica », qui permet de collecter des vivres, des vêtements chauds, des couvertures, des médicaments ; l'opération « 150 lits », décidée par le permis de secourir notamment des enfants venus du pays basque et de Catalogne.

Faire face au rejet

Très tôt, la LICA exhorte la SDN à prendre le sujet à bras le corps et à l'échelle de l'Europe pour éviter que ne s'installe durablement en Europe le racisme et l'antisémitisme. En septembre 1933, alors que les nazis ont pris le pouvoir en Allemagne et que le nombre de réfugiés s'accroît, Bernard Lecache écrit au secrétaire général de la SDN pour l'alerter sur le risque de xénophobie et la nécessaire répartition de ces migrants : « Cet afflux considérable de réfugiés provoque dans ces pays un danger de xénophobie qu'il importe d'écarter et nous estimons qu'il est du devoir de la Société des Nations d'assurer une équitable répartition de ces fuyitifs, entre tous les pays qui en sont membres, de manière à ce que la présence de ces réfugiés ne puisse donner sujet à aucun mécontentement ». Le rejet de l'autre prolifère dans la société. Les Ligues d'extrême-droite appellent à « foutre dehors les métèques » et défilent dans les rues aux cris de « La France aux Français ».

**La France s'est construite
autour de ceux qui sont
venus la rejoindre. Sa
tradition d'accueil ne
saurait être remise en
cause. Y reconcer serait un
reniement.**

À la France, les réfugiés reconnaissants

Mais la LICA ne se contente pas d'organiser l'accueil des réfugiés. Elle les invite à défendre les valeurs de la France dans un contexte où la paix était menacée. A des fins d'exemplarité et d'identification aux valeurs de la République, la LICA lance le 27 septembre 1938, en pleine crise de Munich, un appel aux réfugiés étrangers pour qu'ils s'engagent aux côtés de la France en cas de déclaration de guerre : « J'affirme ma reconnaissance envers la France et m'engage, si elle est menacée, à remplir mon devoir ». 6000 réfugiés répondront à cet appel.

Le droit d'asile, au cœur du combat antiraciste

Après la seconde guerre mondiale, la LICA poursuit son œuvre de défense du droit d'asile.

Ses militants défendent les droits de ceux qui demandent à la France qu'une main leur soit tendue : réfugiés du franquisme, refuzniks d'URSS, portugais fuyant le régime de Salazar, grecs accablés par la dictature des colonels, les Boat-People victimes du communisme. En 1979, lors de son congrès, la LICRA a voté une motion spéciale pour interpellier le gouvernement.

Les réfugiés chiliens fuyant la dictature de Pinochet, les kurdes victimes de Saddam Hussein au début des années 1990, les réfugiés d'ex-Yougoslavie fuyant la purification ethnique, les réfugiés du Darfour fuyant la dictature soudanaise de Khartoum, les Syriens, Irakiens et réfugiés du Moyen-Orient depuis la crise politique que traverse cette zone depuis 2011. En 2016 et en 2017, en pleine crise des réfugiés, la LICRA prend position en soutenant l'accueil des réfugiés. Elle remet à Cédric Herrou, qui porte assistance aux réfugiés dans la vallée de la Roya dans le Sud de la France, son prix de l'année 2017 et Rachel Lindon, explique les fondements de l'attachement de la Ligue au droit d'asile :

« La guerre et le terrorisme ont mis sur les routes d'Europe et les bateaux de Méditerranée des centaines de milliers de réfugiés à la recherche d'un pays d'accueil. Aujourd'hui, nous devons faire face à la plus grande crise migratoire depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Venus de Syrie, d'Irak, de Libye, d'Erythrée, de Somalie, du Soudan, ces populations, au péril de leur vie, veulent échapper au chaos.

Offrir l'asile aux victimes de persécutions a toujours été la marque des civilisations marquées par une certaine idée de l'Homme. Depuis 1793, la France a inscrit dans sa loi le principe du droit d'asile et a constamment ouvert sa porte à ceux qui, contraints à l'exil, lui demandaient refuge. Notre pays peut s'enorgueillir d'avoir accueilli les arméniens fuyant le génocide, les juifs d'Europe centrale victimes des pogroms et de la montée du nazisme, les italiens chassés par le fascisme, les espagnols persécutés par le franquisme, les portugais opprimés par Salazar, les Chiliens échappant au régime de Pinochet, les Boat People poussés à l'exode par la dictature communiste, les Afghans envahis par les soviétiques et asservis par les Talibans.

Le débat qui règne actuellement dans notre pays sur l'opportunité, ou non, de leur tendre la main est indigne de notre Histoire et des valeurs universelles proclamées par la République. D'aucuns entretiennent volontairement la confusion entre migrants et réfugiés, laissant entendre que la majorité des ressortissants étrangers arrivant actuellement sur notre sol ne seraient pas éligibles au droit d'asile. Pourtant, comme la presse l'a montré cette semaine, 70% des personnes présentes à Calais est éligible à ce droit. Accueillir les réfugiés n'est ni un fardeau, ni une invasion, ni une honte. Dans les circonstances actuelles, la France ne doit pas manquer à ses engagements et à ses valeurs. Accueillir les réfugiés est non seulement une obligation juridique : c'est un devoir et un honneur. Plus que jamais, la France doit redevenir le havre de paix et de fraternité qu'elle a toujours su être. »

RAPPORT D'ACTIVITÉS **2017**

PAR ARI SEBAG, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA LICRA

PRÉVENTION, ASSISTANCE, COMMUNICATION

PAR ARI SEBAG, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



... et sur internet

Au cours de l'année 2017, la LICRA a fixé des orientations claires dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Nous avons déployé nos actions et nos moyens pour remplir nos objectifs sur tous les fronts en privilégiant trois axes : la prévention sur le terrain, l'aide aux victimes et la communication numérique.

Facebook

Mentions J'aime 2017 : 107.535 au 31/12/17 (90.220 au 31/12/16) soit +19% en 2017

Portée 2017 : 35.377.829 au 31/12/17 (20.154.064 au 31/12/16) soit + 75% en 2017

Vidéo 2017 : 8M vues + 266% en 2017 - 5,2M min visionnées + 955% en 2017

Les chiffres clés de l'année 2017

La LICRA sur terre ...

2210 adhérents sur l'année civile

5000 personnes ayant adhéré ou fait un don au moins une fois à la LICRA entre 2015 et 2017.

52 sections locales

800 actions menées auprès de 19000 jeunes dans le sport

25 000 jeunes ayant bénéficié de plus de 800 interventions scolaires

5500 gendarmes et policiers formés par la LICRA

900 victimes potentielles accompagnées par le service juridique du siège

5000 bénéficiaires des actions culturelles de la LICRA

48 000 exemplaires du Droit de Vivre

La LICRA repose sur un réseau historique de sections et de militants et sur une communauté de sympathisants en plein essor

Twitter :

Impressions 2017 : 9M (6M en 2016) soit +50%

Abonnés 2017 : 17.152 au 31/12/2017 (11.571 au 31/12/2016) soit +48%

Nombre de tweets 2017 : 2430

Nos sites webs (licra.org et lafranceauxantiracistes.com)

200 000 visiteurs uniques pour l'année 2017. Cet écosystème est très réactif et aujourd'hui consolidé par une politique éditoriale réactive, dynamique et renouvelée.

La newsletter « Antiracistes ! » envoyée chaque jeudi.

44 lettres envoyées en 2017. Plus de 1,6 millions de mail envoyés avec un taux d'ouverture moyen de 30%.

LA PRÉVENTION

LA LICRA SUR LE TERRAIN

La LICRA a développé une expertise aujourd'hui reconnue en matière de prévention contre le racisme et l'antisémitisme. Au cours de l'année 2017, nous sommes entrés dans une phase de diversification de nos actions et de professionnalisation de nos interventions.

Notre socle : l'éducation et le sport

Une jeunesse, pour une partie d'entre elle, a cessé de faire des valeurs de la République une référence. Nos mots, pourtant si simples et si forts, ont cessé d'opérer et de convaincre. Notre corpus, hérité des Lumières, est mis en concurrence, quand ce n'est pas en accusation, avec une contre-culture et un contre-système construit en opposition au modèle républicain.

L'éducation et le sport sont les secteurs de prédilection de la LICRA

Les fantasmes ont pris le pas sur la raison, le populisme sur la réalité, le complot sur les faits, les préjugés sur toute forme d'esprit critique, et au final la haine sur la fraternité. Dans certains quartiers, la jeunesse a même cessé de s'identifier à la France, le communautarisme lui ayant soigneusement retiré toute référence à un avenir commun et la laïcité est devenue une valeur relative. Le moment est venu de faire la preuve par l'action, de la viabilité, de l'efficacité et de la force des valeurs universelles dont nous nous réclamons. A la Licra, nous le faisons déjà et nos militants, chaque jour, se confrontent à la dure réalité du terrain. La situation exige que nous changions d'échelle, animés par l'idée que l'éducation est la mère de toutes les batailles. Pour cela, l'Ecole a un rôle à jouer, un rôle essentiel, à côté ou parfois, dans certains cas, à la

place des familles. Nous considérons que l'Ecole n'est pas simplement un lieu où sont transmises des compétences mais aussi des valeurs. L'Ecole forme des esprits, elle forme des professionnels mais aussi des citoyens actifs et conscients de leur appartenance à une communauté de destin. Notre objectif est de faire de l'éducation notre priorité pour les années qui viennent et de renouer avec cet optimisme, ce sens du réel, cette humilité qui faisait dire à Jaurès dans sa lettre aux instituteurs de 1888 que nos enfants « n'auront pas seulement à écrire, à déchiffrer une lettre, à

lire une enseigne au coin d'une rue, à faire une addition et une multiplication. Ils sont Français et ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire : son corps et son âme. Ils seront citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits leur confère quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation ».

Nos objectifs visent à :

- forger des consciences républicaines et transmettre les idéaux des Lumières et universalistes aux générations futures
- enraciner, auprès des élèves, la conviction que la laïcité est une valeur positive et qu'elle offre, à chacun un cadre commun de libertés et d'émancipation
- sensibiliser les élèves aux enjeux de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme en enrichissant l'argumentaire des jeunes, en ébranlant certaines convictions racistes, en provoquant la curiosité des indifférents pour les impliquer dans le débat
- lutter contre la banalisation des propos et insultes racistes et antisémites, en mettant en garde les jeunes contre les préjugés, les idées préconçues, les théories du complot et le conspirationnisme.

Les interventions scolaires et dans les clubs sportifs constituent le socle de nos actions en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Les chefs d'établissements, les dirigeants de clubs sportifs nous identifient désormais comme un acteur reconnu et légitime. Toutefois, beaucoup de sections nous ont fait part de leurs difficultés à intervenir auprès de certains établissements réfractaires ou dans certains clubs hésitants. Nous devons poursuivre notre travail de conviction pour lever les hypothèques que d'aucuns font peser sur nos militants et les préjugés qu'ils peuvent encore nourrir à notre endroit. Nous sommes sur la bonne voie et les conventions que nous contractons avec le ministère de l'Education Nationale et celui des Sports ont permis d'asseoir notre crédibilité et d'avancer ensemble dans la bonne direction.

Au cours de l'année 2017, 25 000 élèves ont bénéficié d'une formation en milieu scolaire. Ce sont plus de 800 classes qui ont reçu la visite d'un militant de la LICRA. Ce sont également 19 000 jeunes qui ont bénéficié d'une intervention de la LICRA dans un cadre sportif. Cette action peut sembler considérable. Pourtant, nous devons pousser les pouvoirs publics à nous soutenir davantage dans la mise en œuvre de formations qui sont essentielles pour l'avenir de la jeunesse et utile au bien public. Nous avons fixé pour 2018 des objectifs ambitieux à nos partenaires et nous entendons bien changer de braquet dans les années qui viennent.

La nature de nos interventions a évolué au fil des ans et nos militants témoignent chaque année de ces évolutions. Avant d'aborder la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, il importe désormais de revenir aux fondamentaux qui ont disparu de l'horizon des élèves et des jeunes concernés : la laïcité, les valeurs de la République, les enjeux de mémoire. Nous avons entamé avec Claude Secroun un travail de longue haleine en matière d'adaptation de nos interventions scolaires à

ces nouveaux enjeux. Dans ce travail, l'avis des praticiens, des militants de terrain sera essentiel pour construire une offre de formation la plus proche possible des besoins identifiés. C'est la condition de notre succès dans ce domaine.

Les actions au sein des écoles de police et de gendarmerie

Depuis plusieurs années, et notamment sous l'impulsion de notre ami Denis Vaultier, la LICRA a investi le terrain de la formation des forces de l'ordre, policiers et gendarmes. Nous avons mis en place une première convention à l'époque où Brice Hortefeux était ministre de l'intérieur. Cette convention a été renouvelée jusqu'à aujourd'hui même si nous avons rencontré lors des dernières échéances électorales des avanies ayant conduit à « une année blanche » avant la signature d'une nouvelle convention avec la place Beauvau.

Nous tenons à ces interventions et beaucoup de sections, notamment celles de Fécamp et de Nîmes, sont parvenues à en faire un élément central de notre rayonnement. Aujourd'hui, la police et la gendarmerie sont frappées par deux phénomènes.

D'une part, des enquêtes d'opinion qui montrent parfaitement la progression parmi les policiers et les gendarmes du vote extrémiste en faveur de formations politiques racistes et antisémites. Notre rôle est de leur rappeler que si leurs opinions politiques sont totalement libres et garanties par la constitution, elles ne sauraient entraver les missions républicaines qui sont les leurs, notamment par des pratiques discriminatoires telles que le contrôle au faciès. Notre rôle est aussi de leur dire combien les délits racistes et antisémites qu'ils reçoivent doivent être considérés comme des délits à part entière et non pas relégués à des faits divers de seconde zone. Trop souvent, nos militants nous alertent sur les refus de plainte contre pour lesquels les victimes de racisme et d'antisémitisme doivent se battre.

Les formations de la LICRA en direction des forces de l'ordre sont aujourd'hui reconnues et très demandées par les écoles en charge des policiers et des gendarmes.

D'autre part, et il faut le dire aussi, un sentiment de défiance profond s'est installé parmi la population au sujet des forces de l'ordre. Certaines officines prétendument antiracistes alimentent l'idée selon laquelle nous serions sous l'empire de lois racistes et que la police serait une survivance d'un Etat colonial. Un discours raciste frappe aujourd'hui nos policiers et nos gendarmes à qui on attribue les pires forfaits. Notre rôle est de rappeler que s'il existe des pratiques contraires à la déontologie et au droit dans la police et la gendarmerie, elles doivent être condamnées et poursuivies. Mais rien ne doit divertir nos concitoyens et les forces de police de la nécessité d'établir entre eux un lien de confiance apaisé et républicain.

Un partenariat innovant en Ile-de-France

Le 21 septembre 2016, Patrick Karam, viceprésident de la région Ile-de-France, en charge du sport, de la jeunesse et de la vie associative a demandé au mouvement sportif francilien de désigner des référents « valeurs de la République, laïcité, lutte contre la radicalisation » dans le cadre du réseau d'alerte du plan régional dans la prévention de la radicalisation. La Licra est partenaire ressource et expert de ce programme d'une durée de trois ans. Les premières actions de formation et de sensibilisation de la Licra auprès des référents régionaux des ligues sportives franciliennes ont été lancées en 2017.

Les combats contre le racisme et l'antisémitisme sont partie intégrante de la défense des valeurs de la République et de la Laïcité. Dans la poursuite de son action dans le cadre de son partenariat renforcé avec le Conseil régional d'Ile de France depuis un an, la Licra souhaite affronter cinq obstacles majeurs :

- les pratiques prosélytes qui menacent ceux qui ne veulent pas s'y plier,

- des attitudes de rejet de l'autre, qui conduisent à des actes racistes, antisémites, des discriminations sexistes ou homophobes, - le communautarisme qui veut imposer à la loi civile des statuts particuliers au mépris de l'intérêt général,
- les fausses informations ou les discours de propagande diffusés par les réseaux sociaux et par des prêches incitant à l'embrigadement des jeunes,
- l'obscurantisme qui refuse toute prise en considération d'autres visions du monde et le dialogue démocratique.

La LICRA, partenaire de la protection judiciaire de la jeunesse

La LICRA a mis en place une stratégie nationale de conventionnement avec les directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse.

La LICRA expérimente avec la Région Ile-de-France une nouvelle forme de plan d'action qui pourra être décliné sur d'autres territoires.

Objectifs : La Licra s'engage à mettre en oeuvre un programme d'actions avec les services déconcentrés de la PJJ et les référents Laïcité et citoyenneté de chaque territoire et en étroite collaboration avec les antennes locales de la Licra, là où elles sont présentes..

Veille et Information : Développement du partage d'informations pour un meilleur niveau de connaissance entre acteurs institutionnels et associatifs sur les formes et le rôle de différentes revendications communautaires, les nouvelles formes de radicalisation et les arguments entretenant la confusion entre foi et instrumentalisation d'une pratique religieuse.

Recensement d'acteurs et d'institutions : recensement des personnes ressources de la Licra ou de son réseau appartenant à d'autres structures, de lieux-ressources, d'associations susceptibles de participer activement au programme de prévention et de formation des acteurs luttant contre la radicalisation des jeunes

mineurs : experts reconnus et personnalités qualifiées dans les domaines de la prévention, des milieux socio-éducatifs, de la jeunesse, de la culture, du monde du numérique, des experts du discours conspirationniste et du complotisme, la radicalisation avec des actions de formation, d'appuis conseil, et des interventions en urgence et à chaud.

Vaulx-en-Velin, un plan territorial exemplaire

Le premier plan territorial de lutte contre le racisme et l'antisémitisme a été lancé avec la Mairie de Vaulx-en-Velin à la suite de propos communautaristes et antisémites tenus par un adjoint au Maire de Vaulx-en-Velin. La Licra s'est mobilisée pour trouver avec Hélène Geoffroy et son équipe municipale les moyens de faire reculer le racisme et surtout l'antisémitisme. Certains auraient préféré une action judiciaire éclatante, la LICRA a choisi d'expérimenter une voie plus militante, proche de la population, un travail de terrain pour agir dans la proximité.

L'antisémitisme n'est pas le fait de personnes isolées ou de dérives récentes et des phénomènes sont à l'oeuvre dans cette ville sur la longue durée : Vaulx-en-Velin a vu se réduire le nombre de familles juives à la suite de multiples violences subies, sans réactions courageuses des mandatures précédentes. 178 familles juives vivaient à Vaulx-en-Velin dans les années 80 ; elles sont moins d'une quinzaine aujourd'hui. Deux constats se sont imposés : faire reculer les préjugés antisémites et racistes est un objectif ambitieux, de longue haleine, d'où le projet d'un plan d'au moins trois ans ; rassembler les forces antiracistes et les compétences est indispensable pour garantir une démarche rassembleuse contre les préjugés et les discours de haine.

Le plan territorial de Vaulx en Velin de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations a soufflé sa 2ème bougie en 2016. Le plan évolue

en impliquant les habitants avec le 1er appel à projet municipal à destination des associations vaudaises et collectifs d'habitants, lequel a permis ainsi d'allier l'expertise des acteurs extérieurs avec les forces vives de la commune. L'objectif de la mairie et de la LICRA a été d'apporter une réponse globale, sur tous les fronts : interventions dans le milieu sportif, travail d'éducation dans les établissements scolaires de la ville, travail avec les associations locales au contact de la jeunesse, actions culturelles, réinvestissement de l'histoire et du travail de mémoire auprès des habitants de la commune, travail étroit avec la mission locale, formation des personnels municipaux au Camp des Mille. Des axes de travail pilotés à l'origine étroitement entre Patrick Kahn au titre de la LICRA et les équipes de la ville de Vaulx-en-Velin.

A Vaulx-en-Velin, la LICRA a innové en créant de toutes pièces une nouvelle forme d'action de terrain en partenariat avec la mairie et les équipes municipales.

L'AIDE AUX VICTIMES

LE SAVOIR-FAIRE DE LA LICRA

Le bilan de l'année 2017

Le siège de la LICRA dispose d'une permanence juridique gratuite à l'attention des victimes ou témoins en matière de racisme et d'antisémitisme. Cette permanence permet de contribuer à l'amélioration de l'accès au droit des victimes.

Les victimes peuvent contacter le service juridique par plusieurs biais :

- Soit en contactant la permanence téléphonique au 01 45 08 08 08 (gratuite et ouverte tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00)

- Soit en remplissant le formulaire présent sur le site de la Licra intitulé « vous êtes victime de racisme » (accessible en suivant ce lien : <http://www.licra.org/victimes>). Le service juridique traite chaque signalement et conseille les victimes au cas par cas afin de leur faire connaître leurs droits.

Entre le 1er novembre 2016 et le 1er novembre 2017, près de 900 signalements [hors Internet] ont été traités par le service juridique du siège de la LICRA. Sur les 887 signalements reçus, 710 relevaient du mandat de la LICRA (personnes se présentant comme victimes de racisme ou d'antisémitisme), donc environ 80% de nos sollicitations. Les 20% restant étaient hors sujet (homophobie, handicap, droit des étrangers etc.).

Sur les 710 signalements relevant du mandat de la LICRA, 583 concernaient des faits susceptibles de recevoir une qualification pénale (injure, discriminations etc.), soit environ 83%. En revanche, 127 affaires étaient non pénalement qualifiables (manque de preuves, propos choquants mais pas assez forts etc.).

L'aide aux victimes appartient à l'ADN de la LICRA depuis sa fondation en 1927. Nous avons dans ce domaine un savoir-faire exceptionnel.

Sur les 583 signalements pénalement qualifiables, la répartition par infraction était la suivante : injures (280), provocations (75), discriminations (69), violences (54), harcèlements moraux discriminatoires (43), menaces (34), diffamation (18), dégradations (18), apologie (8), négationnisme (3).

Sur ces 710 signalements, 431 ont été suivis d'une action pénale ou civile (environ 61%). Les 279 signalements restant (environ 39 %) n'ont pas donné lieu à une action judiciaire, la réponse pénale n'étant pas forcément adaptée à la situation de la victime (médiation pénale, médiation familiale, sollicitations d'un représentant du personnel au travail etc.).

Enfin, parmi ces 279 signalements, il y a eu 40 refus de plainte soit environ 15% des signalements relevant du mandat de la Licra. Les types de « racismes » rencontrés sont les suivants : antimusulmans-antimaghrébins (236), anti-noirs (247), antisémitisme (137), « anti-origines » (61), anti-blancs (14), anti-roms (12), anti-asiatiques (10).

Une généralisation de l'accueil des victimes par les sections LICRA.

La LICRA invite toutes ses sections à mettre en place une politique systématique d'accueil des victimes sur l'ensemble du territoire. Certaines sections, pourront servir de modèle à l'intégration, dans la vie militante, de nouvelles méthodes adaptées à chacun. L'exemplarité de l'accueil fait aux victimes par la section Auvergne-Rhône-Alpes pourra servir à la généralisation des bonnes pratiques dans les autres sections de la LICRA.

Un renforcement de l'accueil des victimes à Paris

En plus des permanences existantes dans le 1er arrondissement, nous avons pour projet d'en installer d'autres dans les quartiers populaires de Paris (Paris 10, 11, 13, 18, 19, 20).

Nous souhaitons créer un pôle de militants (LICRA/ Association Nationale des médiateurs-ANM) composé de binômes juriste/médiateur. Pour cela, nous allons former les avocats de la Commission juridique de la LICRA et les médiateurs de l'ANM.

Une fois les permanences mises en place, nos permanents et bénévoles, au siège, la coordination du dispositif parisien.

Une présence renforcée aux côtés des plaignants

Il existe en France un phénomène général de refus d'enregistrement des plaintes. La LICRA s'impose en pareille situation d'accompagner les victimes dans les commissariats ou les gendarmeries pour qu'une plainte et non une main courante puisse être enregistrée, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le soutien psychologique apporté aux victimes

Grâce au partenariat avec France Victimes, (ex-INADEM) la LICRA propose aux victimes de recevoir gratuitement et rapidement une prise en charge psychologique si les circonstances l'exigent.

La convention, signée le 21 décembre 2015 entre la LICRA et l'INADEM, permettant aux victimes de racisme de recevoir une prise en charge psychologique, a fait l'objet d'un lancement officiel le 28 octobre 2016 sous la forme d'un comité de pilotage, en présence de la DILCRAH et du SADJAV (ministère de la Justice).

Au moins 4 sections locales de la Licra ont signé des conventions avec les associations locales membres du réseau France Victimes :

- Section Strasbourg et SOS Aide aux habitants
- Section Nantes et ADAVI 44
- Section Roanne avec ARRAVEM
- Section Périgueux avec ADAVIP 24

Le rôle du juriste est de prendre en charge les faits à caractère raciste ou antisémite et de les qualifier.
Le rôle du médiateur est d'aider le plaignant à sortir de son statut de victime.

L'action au service des victimes de discriminations

Nous avons réalisé que le nombre de saisines de victimes de discriminations ne traduisait pas le nombre réel de victimes susceptibles de nous saisir. Les associations et structures compétentes ne sont pas suffisamment interpellées par les victimes potentielles de discrimination, l'infraction de discrimination étant encore mal connue.

De plus, beaucoup de victimes de discrimination restent encore frileuses et n'osent pas contacter des structures adaptées pour leur venir en aide (peur de perdre leur travail, manque de preuves, etc.).

Ce bilan a amené la LICRA à créer une sous-commission de la commission juridique de la LICRA.

Cette sous-commission est spécifiquement dédiée à la question des discriminations à caractère racial et à déterminer statistiquement à Paris les lieux les plus récurrents de leur manifestation : 183 au travail, 122 liés au voisinage, 65 sur internet, 51 cas dans le domaine scolaire, 42 concernant le domaine médical, 39 dans l'administration, 31 concernant les loisirs, 33 dans le cercle familial, 31 police ou gendarmerie, 28 cas relatifs au logement, 17 cas dans des endroits divers (association, lieu de culte, la poste, une radio, un tribunal, maison de retraite, prison, magasin, aéroport, film, enquête sociale, projet artistique, assurance), 13 dans le milieu sportif, 9 dans les transports, 4 dans des banques, 2 au sein de syndicats, 1 bailleur social.

La sous-commission discrimination se réunit une fois par mois et est composée d'avocats spécialisés dans le contentieux des discriminations à caractère racial notamment par le biais du droit social. Elle travaille étroitement avec les juristes du pôle d'aide aux victimes de la LICRA. Elle est aujourd'hui représentée par Maître Galina Elbaz et Maître Leslie Kouhana Kalfa.

Son objectif est de venir en aide aux victimes de discrimination : assistance juridique des victimes dans le précontentieux, assistance juridique des victimes devant les tribunaux (conseil de prud'hommes, tribunal correctionnel, tribunal administratif). Elle a pour objet également de rendre visible notre action sur les réseaux sociaux afin d'inciter toujours davantage les victimes de discrimination à caractère racial à nous saisir.

Enfin, la sous-commission met en œuvre des actions de sensibilisation dans la lutte contre les discriminations notamment avec la Ville de Paris. Elle est donc présente depuis 2016 dans

différentes actions à l'initiative d'Hélène BIDARD, adjointe au Maire de Paris : semaine parisienne de lutte contre les discriminations, membre actif du REPARE (réseau parisien de repérage des discriminations), interventions pour des associations du REPARE etc.

Prévenir les discriminations avec des testings

La LICRA souhaite développer les actions de testing afin de prévenir les discriminations observées dans le cadre d'une recherche d'emploi, d'une recherche de logement ou de l'accès à un service. Des projets sont actuellement en cours d'élaboration et donneront lieu à une communication annuelle par secteur d'activité et une sensibilisation du public en fonction des résultats obtenus.

**La LICRA a développé
une nouvelle approche en
matière de lutte contre
les discriminations qui
produisent du racisme et de
l'antisémitisme au quotidien.**

LA COMMUNICATION ANTIRACISTE

RECONQUÉRIR LES TERRITOIRES PERDUS DU NUMÉRIQUE

Une communauté en plein essor

Depuis 2010, la LICRA a acquis une légitimité sur les réseaux sociaux et a été la première association antiraciste à prendre la mesure de la révolution numérique et de ses conséquences sur le pacte social. En seulement trois ans, la LICRA est devenue un acteur majeur du combat antiraciste sur Internet. Elle est parvenue à faire émerger un écosystème solide dont l'audience ne cesse de progresser, formant aujourd'hui une communauté en ligne de 150 000 personnes.

Au cours de l'année 2017, la LICRA a gagné 20000 fans sur Facebook et 6000 fans sur Twitter.

Aujourd'hui, la LICRA a réussi à construire une communauté en plein essor et dynamique, composée de :

- 112 000 fans sur Facebook, avec une croissance de 20% pour l'année 2017

- 18 000 followers sur Twitter avec une croissance de 40% pour l'année 2017

- 23 000 abonnés à la newsletter hebdomadaire « Antiracistes ! » avec une croissance de 10% pour l'année 2017

- chaque vidéo postée sur Youtube ou Facebook par la LICRA est vue en moyenne 228 000 fois par mois

Nossiteswebs(licra.org et lafranceauxantiracistes.com) ont reçu au total 200 000 visiteurs uniques pour l'année 2017. Cet écosystème est très réactif et aujourd'hui consolidé par une politique éditoriale réactive, dynamique et renouvelée.

La LICRA souhaite accroître son audience sur les réseaux sociaux grâce à une ligne éditoriale innovante et ciblant prioritairement la jeunesse.

La LICRA travaillera à la création de contenus numériques innovants et pédagogiques de type « drawing your life » permettant d'expliquer des phénomènes complexes grâce à des visuels simples et un véritable « story telling » de quelques minutes seulement. De nouvelles vidéos, préparées dans le cadre d'un programme d'action avec Youtube (Google), Facebook et des « Youtubeurs » permettront de mettre en scène des mauvais comportements sur les réseaux sociaux à partir des signalements traités par la Licra et serviront à nourrir la réflexion, l'interpellation et le débat. L'idée est de confier des supports à des figures culturelles familières du public 10-18 ans.

Les racistes et les antisémites ont très vite compris le parti d'Internet. Le monde antiraciste doit comprendre ces enjeux et reconquérir les territoires perdus du numérique.

Réactive car elle permet de connaître à chaque instant l'actualité de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Dynamique car elle propose des contenus dédiés, spécifiques à la LICRA et qui jouissent d'une grande

légitimité. Renouvelée car les contenus sont sans cesse adaptés aux différentes cibles et pensés avec le souci permanent de l'innovation.

Des projets de développement

La LICRA souhaite accroître la dynamique qu'elle a réussi à créer et augmenter son audience sur internet et les réseaux sociaux. Nous travaillons actuellement à la création d'un nouveau site web totalement innovant, fondé sur une logique de « plateforme d'engagement », propice au militantisme et au travail de conviction qu'il nous faut sans cesse renouveler sur les réseaux sociaux. Ce site aura une architecture innovante, totalement tournée vers une approche « usagers » et s'éloignera de l'approche institutionnelle

traditionnelle qui avait pu prévaloir jusque-là. Il s'agira pour chaque type d'usager de s'y retrouver en terme de besoins (aide aux victimes), de ressources (ressources pédagogiques pour les enseignants, offre de formation pour les entreprises) mais aussi de vie militante (éléments de doctrine, agenda, événements, mobilisation, campagnes).

Un travail particulier va désormais être mené pour que toutes les sections soient actives et présentes au plan numérique. Un plan de formation interne sera mis en œuvre afin d'achever la transformation numérique de la LICRA et notre mutation vers de nouvelles formes de recrutement et de militantisme.

Eduquer contre la haine en ligne

Un outil : le campus numérique antiraciste

La LICRA travaille à la création d'un campus numérique antiraciste destiné à poursuivre, en ligne, le travail commencé avec les élèves lors des interventions en présentiel. Il s'agit de créer un continuum « présentiel/numérique » de ne pas rompre le lien né des formations et de fournir des contenus ludiques et interactifs tout au long de l'année afin de les amener à devenir des ambassadeurs de la cause antiraciste auprès de leurs camarades.

Ce campus numérique sera articulé autour d'une dizaine de parcours thématiques (Antiracisme et Discrimination, Antisémitisme, Complotisme et Fake news, Fraternité et Vivre en République, Laïcité, Mémoire, Sport et éthique sportive, Culture, Médiation).

Ces contenus seront enrichis par une bibliothèque de ressources antiracistes pour les jeunes et les enseignants regroupant des textes fondateurs expliqués et présentés de manière pédagogique

mais également des fiches pratiques expliquant les outils de lutte contre les discriminations et de promotion de la laïcité ainsi que le cadre juridique dans lequel ces sujets doivent être traités.

Des moocs proposant une auto-formation permettant de tester les connaissances des jeunes sur les contenus haineux, les risques juridiques encourus et les modalités de les signaler pourront être proposés dans ce cadre. Des outils de formation de formateurs, notamment en direction des intervenants LICRA, des enseignants ou encore des responsables RH des entreprises seront également envisagés.

Lutter contre les théories du complot

La LICRA souhaite promouvoir la publication, sur les réseaux sociaux dont elle a la responsabilité éditoriale de contenus destinés à lutter contre les théories du complot et les conspirationnismes qui, bien souvent, sont les chevaux légers du racisme, de l'antisémitisme et du négationnisme.

Pour y parvenir, plusieurs types de contenus seront diffusés et notamment :

- des contenus « Détox » destinés, au gré de l'actualité, à expliquer à travers des animations très courtes l'inanité des thèses complotistes
- des contenus pratiques destinés à fournir des éléments de contre-discours plus fouillés et des méthodes pour déconstruire les thèses complotistes.

La LICRA travaille à la création d'un campus antiraciste, véritable lieu ressource universaliste, en réponse aux camps d'été décoloniaux racistes et séparatistes qui voient le jour.

LES ÉVÉNEMENTS **2017**

CONVENTION, UNIVERSITÉS D'AUTOMNE ET 90 ANS DE LA LICRA

LA 50^{ÈME} CONVENTION

STRASBOURG ACCUEILLE LA LICRA

“L’Europe face au populisme”

Pour la 50^{ème} fois depuis 1927, la Ligue Internationale contre le Racisme et l’Antisémitisme s’est réunie en Convention du 24 au 26 mars 2017 à Strasbourg. Cette rencontre a permis de lancer la mobilisation citoyenne à la veille des élections et de dévoiler la Charte Antiraciste présentée à tous les candidats aux élections présidentielles et législatives de 2017.



Cette convention a également mis à l’honneur des hommes et des femmes engagés contre la haine : Cédric Herrou, qui consacre son énergie au sauvetage des réfugiés à la frontière entre la France et l’Italie et Catherine Trautmann, militante antiraciste résolue. La présence à nos côtés de Daniel Cohn-Bendit, Député européen de 1994 à 2014, et de Pierre Henry, Directeur de France Terre d’Asile. lors de la table ronde animée par Alexis Lacroix, Directeur délégué de la rédaction de l’Express, a été particulièrement appréciée et plébiscitée par les militants.

Une convention de combat

“Durant trois jours, nos rencontres, nos échanges, nos débats ont permis de conforter notre unité et affirmer notre détermination.

Au nom du Bureau exécutif, je tiens à remercier celles et ceux, nombreux, qui ont participé à nos travaux, venus de toute la France, et dire à nos amis de Strasbourg ma gratitude pour la qualité de leur accueil et de l’organisation de cet

La 50^{ème} Convention de la LICRA a permis de réaffirmer les fondamentaux de la LICRA : ceux de l’universalisme.

événement.

Trois enseignements peuvent être tirés de cette Convention.

Le premier, c’est la force de notre unité, comme en témoigne le vote quasi unanime des résolutions de notre Assemblée Générale. Les enjeux auxquels nous sommes confrontés sont trop importants pour nous risquer à nous éloigner de l’essentiel. En contemplant notre belle assemblée et en vous écoutant, je songeais à ces vers d’Aragon dans La Rose et le Réséda : « Quand les blés sont sous la grêle. Fou qui fait le délicat. Fou qui songe à ses querelles ». C’est pour moi un motif de fierté pour lequel je tiens à vous remercier.

Le second, c’est la fidélité à notre histoire. Le combat antiraciste ne peut être gagné qu’en gardant en permanence chevillées aux corps nos valeurs fondatrices. Bernard Lecache disait de l’antiracisme qu’il était « une école du courage ». C’est plus vrai que jamais. En récompensant Cédric Herrou pour son engagement aux côtés des réfugiés, nous avons témoigné de la continuité et de la profondeur de nos engagements. En mettant

à l'honneur Catherine Trautmann, nous avons affirmé que rien ne remplace les convictions et l'action face aux dangers qui nous menacent.

Le troisième, c'est que la LICRA est en ordre de bataille à la veille d'échéances électorales dont il faut tout craindre. Nous ne devons laisser aucun répit aux adversaires de la République. Après, il sera trop tard.

A ceux qui doutent, à ceux qui ont renoncé, à ceux qui s'abstiennent, à ceux qui sont aujourd'hui résignés, il nous appartient de dire qu'une victoire de l'extrême-droite mettrait notre pays sur les chemins du reniement, de la régression et de la division et de la haine.

Il nous appartient de montrer son véritable visage et la filiation politique dans laquelle elle s'inscrit toujours, sans avoir jamais rien renié de son passé. Il nous appartient de demander à chaque candidat de dire s'il est, ou non, un antiraciste déclaré.

C'est le sens de la Charte que nous soumettons à tous les candidats à la Présidence de la République comme à l'Assemblée Nationale, dont vous pouvez consulter le texte à l'adresse pourlarepublique.fr/lacharte.

Cette Convention nous a permis de nous ressourcer, de trouver la force de nos justes combats et de dire fièrement : « Nous sommes la France ! ». A nous de renvoyer « l'Anti-France » extrémiste dans les oubliettes de notre Histoire.

Alain Jakubowicz
Président de la LICRA de 2010 à 2017”

Cédric Herrou, prix de la LICRA en 2017

La LICRA a souhaité mettre en valeur l'action et l'engagement d'individus qui, chacun à leur

niveau, ont permis l'accueil de réfugiés en Europe : Philippe Martinez, capitaine du « Léonard Tide », Giusi Nicolini, maire de Lampedusa en Italie, Zoltan Nemeth, prêtre de Kormend en Hongrie.

Elle a attribué son Prix 2017 à l'un d'eux, Cédric Herrou, agriculteur de la Roya, qui s'engage chaque jour dans l'accueil de réfugiés souhaitant franchir la frontière italienne pour rejoindre notre pays. Il a sauvé de nombreuses familles venues de la zone irak-syrienne ou du Soudan.

Alain Jakubowicz, président de la LICRA, au moment de la Convention, a interpellé le gouvernement français sur le sort honteux que notre pays réserve aux réfugiés soudanais. La semaine dernière encore, le jeune Mohamed Moussa a été renvoyé à ses bourreaux du régime génocidaire du Président El-Béchar par

les autorités françaises. Cette situation intolérable doit cesser et la France doit honorer ses engagements internationaux qui interdisent d'expulser des étrangers qui risquent la mort, la torture ou les persécutions dans leur pays.

Catherine Trautmann, prix d'honneur de la LICRA

Ancienne Maire de Strasbourg, députée européenne et ministre de la Culture, son parcours porte la constance d'un engagement en faveur des valeurs de la République et en particulier contre le Front National. Dès les années 1980, elle a combattu dans les urnes le développement de l'extrême-droite. Son témoignage est aujourd'hui précieux pour la faire reculer, démonter sa stratégie de dédramatisation et montrer son vrai visage aux électeurs.

LA LICRA, ANTIRACISTE DEPUIS 1927

RETOUR SUR LES 90 ANS DE LA LICRA

La LICRA fêtée à l'Assemblée Nationale

Jeudi 14 novembre, François de Rugy, président de l'Assemblée Nationale, a accueilli la LICRA pour célébrer les 90 ans de l'association entouré de Mario Stasi, président de la LICRA et d'Alain Jakubowicz, son prédécesseur.

De nombreuses personnalités étaient présentes pour marquer cette date symbolique et se rassembler autour des valeurs du combat antiraciste, parmi lesquelles Pierre Aidenbaum, président d'Honneur de la LICRA, François Rachline dont la mémoire de son père Lazare, co-fondateur de la LICRA a été évoquée, la famille Pierre-Bloch, Charles Aznavour, Enrico Macias, Marek Halter.

De nombreux parlementaires, inscrits activement dans la démarche de l'intergroupe parlementaire Jean-Pierre Bloch étaient également présents, notamment Hugues Renson, vice-président de l'Assemblée Nationale, Pierre-Yves Bournazel, Élise Fajgeles, Jean-Michel Mis, Naïma Moutchou, Meyer Habib, Stéphane Mazars.

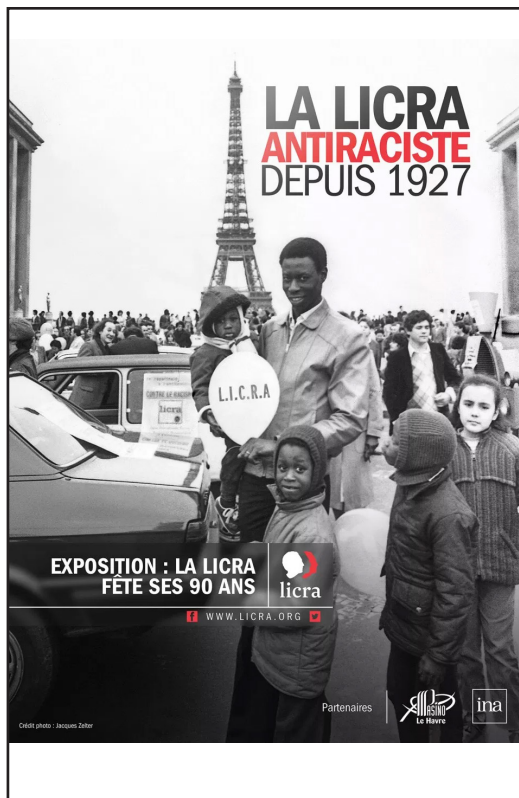
Extraits du discours prononcé par François de Rugy, président de l'Assemblée Nationale

“Votre événement, prend sa place dans un contexte particulier, que je ne veux pas occulter, et dont je souhaite dire quelques mots.

Le débat politique et intellectuel en France est insidieusement gangréné par une triple imposture : une instrumentalisation malsaine et malhonnête de notre passé, un pari délétère sur l'avenir, un aveuglement coupable sur le présent.

Lorsqu'est distillé l'idée d'une France qui serait raciste par essence, par nature esclavagiste, par nature colonialiste, lorsqu'on emploie sans discernement le qualificatif de nazis, c'est bien le message de la République que l'on tente de disqualifier. La banalisation du racisme et de l'antisémitisme commence par-là : par les comparaisons plus que douteuses, par les analogies scandaleuses.

Nous avons donc un devoir que nous devons à celles et ceux qui viennent, à la jeunesse : celui de conserver la mémoire de cette histoire qui est la nôtre, et que nous ne pouvons laisser souiller par de petits calculs politiques, ou de petits choix éditoriaux.



Et votre histoire, celle que nous célébrons ce soir, est une pièce de ce puzzle que nous devons sans cesse préserver, quand tant d'autres s'échinent à le déconstruire, au point qu'on n'en verrait plus le sens.

A cette instrumentalisation historique, s'ajoutent des choix pour l'avenir. Et je veux dire ici, en cette enceinte ô combien symbolique, où s'est élevée en son temps la voix forte et juste d'Aristide Briand, que notre modèle, le modèle républicain, c'est celui de la laïcité. Une laïcité qui n'a besoin ni d'être qualifiée, ni d'être enfermée dans ce qui deviendrait un nouveau dogme : une laïcité qui garantit à chacun les conditions effectives de l'exercice de sa propre liberté. Une laïcité qui permet de ne pas croire, sans interdire à autrui de pratiquer sa foi. Une laïcité qui permet aux croyants de croire, sans jamais imposer à autrui les préceptes qui la fondent. Une laïcité fondée sur le principe de neutralité absolue de l'Etat et des agents publics, car la foi est une affaire privée qui n'a de valeur que si elle le demeure et que si elle est la conséquence d'un choix personnel, intime, et non le résultat d'une quelconque injonction sociale.

Or, la laïcité est aujourd'hui au centre d'une campagne de dénigrement, victime de tentations de perversion de son sens, comme de ses manifestations concrètes.

En organisant la reconstitution du procès de Samuel Shwartzdard au Palais de Justice de Paris, avec la participation de Robert Badinter, vous allez rappeler l'origine de la LICRA, qui était la Ligue contre les pogroms.

Mais votre organisation, dès 1932, a ajouté à sa vocation première – la lutte contre l'antisémitisme – la revendication de la lutte contre le racisme.

Comment ne pas saluer cette décision, qui traduit tout à la fois que racisme et antisémitisme sont deux dangers distincts dans leurs fondements, mais qui empruntent les mêmes ressorts criminels, et aboutissent aux mêmes intolérables

manifestations.

À l'heure où quelques beaux esprits embrumés ou certains pseudo-humoristes et vrais idéologues de la haine s'emploient à attiser une écœurante concurrence des mémoires, ce choix, qui fut celui de la LICRA en 1932 et s'est traduit dans votre acronyme en 1979, doit sonner comme un rappel pour l'avenir : on ne peut pas être antiraciste si on est antisémite.

C'est bien en refusant toutes les discriminations, en refusant un relativisme toujours synonyme d'abdication de l'exigence et toujours préalable à l'excuse des crimes, que l'on pourra continuer à avancer sur la voie républicaine.

Et cette voie républicaine, c'est celle de la laïcité” .

“Lettre à Bernard Lecache” par Alain Jakubowicz, président d'Honneur de la LICRA

Depuis 90 ans, la LICRA est fidèle à sa source. Elle est fidèle à ses idéaux fondateurs dont la portée a aujourd'hui une signification particulièrement forte.

“En ce jour de célébration du 90^{ème} anniversaire de notre chère Licra, qu'il me soit permis de m'adresser à vous au travers de la lettre que j'ai entreprise d'écrire à notre fondateur, Bernard Lecache.

Très Cher Bernard,

Combien de fois me suis-je adresser à toi, au cours de ces huit dernières années, dans la solitude de l'homme à qui il revient de prendre une décision ? Combien de fois me suis-je demandé ce que tu aurais décidé, au moment d'engager notre organisation ? Combien de fois ai-je abusé de tes citations, combien de fois ai-je épuisé mes auditoires en évoquant tes faits d'armes, combien de fois t'ai-je invoqué, toi et tes compagnons de route, tes camarades de combat, Joseph Kessel, Lazare Rachline, Georges Zérapha, Henry Torrès, Jean Pierre- Bloch et tant d'autres.

Foin de soliloques ! J'éprouve ce soir le besoin de t'écrire. Verba volent sripta manent. J'éprouve le besoin de t'écrire pour te parler de la France, de la France que nous aimons. J'éprouve le besoin de t'écrire pour te parler de la situation dans laquelle

elle se trouve, 90 ans après que tu aies décidé, avec tes camarades, de réveiller l'opinion contre les pogroms, contre l'antisémitisme, contre cette lèpre qui gangrénait l'Europe, en ce soir du 26 octobre 1927, où vous célébriez l'acquiescement de Samuel Schwartzbard, à la Brasserie Marianne, la bien nommée, au cœur de Pigalle.

Je n'ai pas comme toi, connu la guerre et je n'ai pas pris les armes pour défendre mon pays comme tu l'as fait, entre 1916 et 1918. Si j'ai été, comme toi, président de la Ligue, je n'ai pas eu à me rendre aux confins de l'Europe et de la Russie pour mener l'enquête sur les massacres de masse qui frappaient les Juifs. Je n'ai pas eu l'honneur de côtoyer Albert Einstein, Sigmund Freud, Léon Blum, Léo Lagrange, Pierre Brossolette, Thomas Mazaryck, la comtesse de Noailles ou encore André Malraux et Martin Luther King. Je n'ai pas eu à remplir des centaines de meetings pour inviter mes compatriotes à boycotter l'organisation de Jeux Olympiques, dans un pays où sévissait un véritable « racisme d'Etat ». Je n'ai pas eu à défier, chaque semaine, dans les colonnes du Droit de Vivre cette Anti-France qui écumait d'amertume et de revanche contre la Révolution Française et contre les Lumières. Je n'ai pas eu l'honneur d'être le père de la première loi antiraciste en France. Et surtout, oui surtout, je n'ai connu ni l'exil, ni la spoliation, ni la détention auxquels les nazis et Vichy tentèrent de te réduire. Je n'ai pas non plus été, et crois bien que je le regrette, à la tête d'une association de plus de 50 000 membres, tirant son journal à plus d'un million d'exemplaires. Et je n'ai pas davantage eu le plaisir de convoler, comme toi, de meetings en réunions publiques, aux bras de Joséphine Baker que tu as nommée ambassadrice internationale de la LICRA. Le flot de l'Histoire nous a épargné les épreuves que tu as eu à traverser. Et pourtant nos combats sont hélas toujours les mêmes.

Tu as créé la Licra pour venir en aide aux réfugiés qui, arrivant de l'Europe de l'est, venaient chaque jour, par centaines, demander aide et assistance

au 40 rue de Paradis. Aujourd'hui, les réfugiés se noient par milliers dans la Méditerranée pour fuir les massacres et les persécutions. Si dans les années trente, la France était pour eux l'aboutissement d'une espérance, le terminus d'une longue route, nous constatons avec une immense tristesse que les réfugiés de notre temps, dans leur immense majorité, ne croient plus au message de la France et rêvent d'Allemagne et d'Angleterre. Me croiras-tu si je te dis qu'il se trouve des élus de la République, et non des moindres, pour appeler les Français « à la résistance contre l'installation des réfugiés » ? Me croiras-tu si je te dis que dans notre pays, dans la vallée de la Roya, entre l'Italie et la France, l'Etat met plus de zèle à poursuivre ceux qui portent assistance aux migrants qu'aux migrants eux-mêmes. Me croiras-tu si je te dis que la France, notre France, patrie des Lumières, mère de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, renvoie par

avion au Darfour, c'est-à-dire à leurs bourreaux génocidaires, ceux-là mêmes qui étaient parvenus, par miracle, à leur échapper. C'est un peu comme si, et je le dis avec émotion, la police française avait renvoyé mon grand-père dans les prisons d'Hitler au moment où il parvenait à rejoindre la France, en 1933. Le sentiment de honte, que j'ai exprimé à maintes reprises, est sans

doute le même que celui que tu éprouvais quand tu écrivais au Président de la Société des Nations, ta consternation devant l'absence de fraternité des pays européens confrontés à la vague des réfugiés qui réclamaient tout simplement, pour reprendre une formule qui t'est chère, « le droit de vivre ».

La préoccupation de ton époque était le sauvetage des Juifs et la lutte contre l'antisémitisme. J'ose à peine te dire où nous en sommes aujourd'hui, tellement j'ai honte, tellement j'ai mal. Il me faut pourtant te dire qu'en France, en 2006, un jeune homme de 24 ans, Ilan Halimi, a été torturé jusqu'à la mort parce qu'il était Juif et, comme tel, réputé riche par ses assassins. Il y a quelques jours seulement, une stèle en sa mémoire a été

Bernard Lecache était un combattant et un pionnier. Avec Lazare Rachline, Henry Torrès et Joseph Kessel, il a fait de la LICRA cette "école du courage" dont nous sommes si fiers.

profanée et recouverte des mêmes inscriptions que tu voyais à Paris aux pires moments des années 30. En France, dans notre France, en 2012, des enfants de 3 ans, six ans et 8 ans, ainsi que le père de deux d'entre eux, ont été froidement abattus dans une école juive de Toulouse par un terroriste, parce qu'ils étaient juifs. Au moment de ta mort en 1968, sans doute pensais-tu que de telles horreurs appartenaient au passé. Hélas, à défaut de se répéter, l'histoire bégaie cruellement.

Tu as très tôt compris que la lutte contre l'antisémitisme ne devait pas être seulement l'affaire des juifs et que les lois du Reich constituaient « un ballon d'essai, une expérience sur le cobaye juif », avant de faire sombrer l'Humanité tout entière dans le chaos. Tu as très tôt compris que ce qui était en jeu, c'était l'universalité des droits humains, l'égalité de chacun indépendamment de sa couleur de peau, de sa religion, de son origine. C'est pour nous, en 2017, un sujet de première importance. Car nous voyons ressurgir, là où on ne les attendait pas forcément, des idéologies qui s'évertuent à découper la société en groupes de couleurs, à interdire l'entrée aux Blancs comme il y eut jadis, et tu les as dénoncés avec force, ceux qui interdisaient l'entrée aux Noirs, en Afrique du Sud ou en Alabama. On ne parle plus aujourd'hui de ségrégation raciale, on dit « manifestations racisées ». Si l'intemporel « sale juif » reste d'actualité, on lui préfère aujourd'hui « sale sioniste ». C'est plus tendance. Ne cherche pas, ce serait trop long à t'expliquer. Sache seulement que dans la bouche de ceux qui le disent, ça veut dire la même chose. Sache aussi, j'ose à peine te le dire car je sais que tu vas te retourner dans ta tombe, que ces ignominies ne sont plus, loin s'en faut, le monopole de l'extrême droite. Car ce n'est pas l'extrême droite qui a tué Ilan Halimi et ce n'est pas l'extrême droite qui a tué les enfants juifs de Toulouse.

Je te rassure, l'extrême-droite n'a pas disparu. Elle a même réussi à renaître du tombeau où sans doute, tu l'avais crue à jamais ensevelie. Elle

est toujours pétrie de la même hargne contre la France que nous aimons. Elle est toujours affiliée à la même idéologie. Elle réalise même dans les urnes des scores électoraux qui te feraient honte. Notre pays, comme le disait ton ami Jean Cassou, a « la mémoire courte ». Mais cette extrême droite que tu as combattu de toutes tes forces et que nous continuons à combattre de toutes les nôtres, n'a plus le monopole de la haine. Le racisme et l'antisémitisme prolifèrent désormais bien au-delà d'elle-même.

Le racisme et l'antisémitisme ne sont plus les seuls fléaux que nous devons combattre. L'imagination humaine n'a pas de limites quand il s'agit de « isme ». Au palmarès des horreurs, c'est désormais le terrorisme et l'islamisme qui tiennent le haut du pavé. Mais l'homme n'a rien inventé, il ne s'agit que de la version 21ème siècle du fanatisme et du fascisme. Côté atrocités rien n'a changé. A ceci près peut-être que si les juifs sont toujours une cible privilégiée, ils ne sont plus les seuls, comme notre pays s'en est souvenu hier dans la douleur. Côté prise de conscience, rien n'a changé non plus. Près de 80 ans après, nous n'en avons pas terminé avec Munich. Il se trouve encore aujourd'hui des esprits qui, parfois de bonne foi et c'est sans doute le pire, préfèrent dénoncer un prétendu « Etat policier » plutôt que le terrorisme, préfèrent la liberté des auteurs de haine plutôt que notre droit de vivre librement et fraternellement, préfèrent excuser plutôt que combattre, préfèrent l'indifférence quand ce n'est pas la soumission à la résistance, préfèrent être Edwy plutôt que Charlie. Je t'expliquerai un jour, le plus tard possible j'espère, mais je suis sûr que tu as compris...

Avant de te quitter, je veux te dire que la Licra, ta Licra, est reçue ce soir à l'Hotel de Lassay, à l'invitation du Président de l'Assemblée Nationale, en présence de Madame la Garde des Sceaux, (et oui Bernard, j'ai bien dit Madame, comme quoi la modernité peut recouvrer de bonnes choses), de nombreux parlementaires

**La LICRA, c'est depuis 1927
"le parti de la conscience" en
lutte contre le rejet de l'autre
parce qu'il est autre.**

et de membres de notre Comité d'Honneur. Je leur rappellerai que tu as été l'inspirateur de la première loi antiraciste, le décret-loi Marchandau, qui aurait dû s'appeler Lecache, comme la loi Pleven aurait pu s'appeler Pierre-Bloch, ton digne successeur à la présidence de la Licra. Nous n'avons pas abandonné ce combat. Nous avons, avec Mario Stasi, mon successeur, récemment mené celui d'introduire dans la loi l'idée que les racistes et les antisémites devaient être rendus inéligibles. Le Conseil Constitutionnel a estimé qu'une telle disposition portait atteinte à la liberté d'expression. Tu as bien entendu. En 2017 rendre inéligible une personne condamnée par la justice pour des délits racistes et antisémites serait porter atteinte à la liberté d'expression ! Mais rassure-toi, nous avons appris de toi. On ne lâchera rien. Impossible n'est pas Licra.

Pardonne moi Bernard. J'aurais aimé te dire que le combat était gagné, que le racisme et l'antisémitisme avaient disparu. J'aurais aimé te dire que la République était, en vrai, une et indivisible et que la loi assurait une protection inviolable contre les assauts de la haine. J'aurais aimé t'annoncer que, devant la victoire des Lumières sur l'obscurantisme, la LICRA était devenue inutile et que le moment était venu de la dissoudre. J'ai préféré te dire la vérité, toute la vérité.

Mais je dois aussi te dire que la vieille dame née un soir d'octobre 1927 est toujours là, vaillante et solide, déterminée et fière de ses racines. Qu'elle sera toujours là, pour marcher, après toi, après vous tous, « dans le chemin sombre qui mène à la justice, étincelle divine qui suffira à rallumer tous les soleils. » (Jaurès)

Un dernier mot pour te dire avec une infinie tristesse qu'hier, notre ami, mon ami, mon

confrère, mon frère, Patrick Quentin t'a rejoint. Bernard Jouanneau l'a précédé de quelques mois. Accueille-les au Panthéon de la Licra. Jean Pierre-Bloch qui les a formés et les a aimés te les présentera. Tu retrouveras chez eux ton empreinte. Comme chez chacun de nous. Sache qu'après vous, après nous, d'autres se lèveront pour poursuivre le combat.

Je te laisse si tu le veux bien les derniers mots. 3 mots : Liberté, Egalité, Fraternité. 3 cris du cœur : Vive la Licra, Vive la République et Vive la France."

Alain Jakubowicz

Discours prononcé par Mario Stasi, président de la LICRA

Je souhaite tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de nous faire l'honneur de nous accueillir ce soir à l'Assemblée Nationale à l'occasion des 90 ans de la LICRA. C'est pour nos militants, nos sympathisants, nos compagnons de route, pour les membres du comité d'honneur ici présents ce soir, une marque de reconnaissance et de considération à laquelle nous sommes particulièrement sensibles.

Elle l'est d'autant plus qu'elle m'offre la possibilité de m'exprimer pour la première fois publiquement en tant que

Président de la LICRA, ayant pris mes fonctions lundi dernier. Je veux profiter de la cérémonie de ce soir pour rendre hommage à mon prédécesseur, Alain Jakubowicz. Je souhaite lui témoigner la gratitude des militants de notre association pour l'engagement et l'énergie dont il ne s'est jamais départi dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Sa présidence a permis de construire durablement des fondations qui, assurément, nous seront utiles pour l'avenir



et font que la parole de notre association est écoutée, entendue et respectée.

Pour cela, notamment, merci Alain.

La LICRA a aujourd'hui 90 ans. C'est une date importante. La permanence de nos combats vient d'être rappelée. Fondamentalement, depuis 90 ans, nous combattons pour la même chose.

Nos fondateurs, nos frères en militantisme de 1927 et ceux de 2017 partagent, au fond, le même idéal et la même ardeur à faire vivre la République dans sa plénitude universaliste et laïque.

Devenir un militant de la LICRA a toujours été une forme de preuve d'attachement à la République qui survit aux époques, aux tumultes et aux épreuves. Je veux dire à tous les militants de la LICRA que nous sommes les héritiers d'une seule et même histoire dont nous avons toutes les raisons d'être fiers.

De Bernard Lecache en 1927 à Alain Jakubowicz en 2017, nous assumons tout !

Cet anniversaire marque, pour moi, une nouvelle étape. L'écriture d'une nouvelle page dans le combat contre le racisme et l'antisémitisme. Cette page ne s'écrira pas toute seule et surtout, elle ne s'écrira pas sans la jeunesse.

Une jeunesse qui, pour une partie d'entre elle, et je le dis avec amertume, a cessé de faire des valeurs de la République une référence. Nos mots, pourtant si simples et si forts, ont cessé d'opérer et de convaincre.

Notre corpus, hérité des Lumières, est mis en concurrence, quand ce n'est pas en accusation, avec une contre-culture et un contre-système construit en opposition au modèle républicain : les fantasmes ont pris le pas sur la raison, le populisme sur la réalité, le complot sur les faits, les préjugés sur toute forme d'esprit critique, et la haine sur la fraternité.

Une partie de cette jeunesse s'est détournée des isolements ou soigne son mal-être identitaire en se réfugiant dans le vote extrémiste. Dans certains quartiers, la jeunesse a même cessé de s'identifier à la France, le communautarisme lui ayant soigneusement retiré toute référence à un avenir commun.

Il faut dire qu'il a été aidé en cela.

Par manque de vigilance, par indifférence ou par lâcheté, nous avons collectivement laissé à la discrétion des extrémismes et autres profiteurs d'abandon le soin de substituer à la devise « Liberté, Egalité, Fraternité » d'autres repères fondés sur une société fragmentée, divisée et déconnectée du sentiment d'appartenance à la Nation.

Etre militant de la LICRA aujourd'hui, en 2017, c'est regarder cette réalité avec lucidité et y apporter des réponses nouvelles et adaptées.

Etre militant de la LICRA aujourd'hui, en 2017, c'est regarder cette réalité avec lucidité et y apporter des réponses nouvelles et adaptées.

Nous avons longtemps cru que de simples paroles permettraient de soigner nos divisions. Nous avons espéré, avec sincérité toujours, avec nos tripes souvent, que nos proclamations, nos manifestations et nos indignations suffiraient à éloigner le mauvais œil de la haine et du repli identitaire. Nous avons cru que l'invocation de notre mémoire serait un bouclier suffisamment solide pour nous protéger du racisme et de l'antisémitisme. Certains croient encore que, la prospérité économique revenue, le rejet de l'autre et les passions tristes reflueront naturellement.

Ceux-là se trompent : ces remèdes, si nécessaires soient-ils, ne sont plus suffisants.

Le moment est venu de faire la preuve par l'action, de la viabilité, de l'efficacité et de la force des valeurs universelles dont nous nous réclamons.

A la LICRA, nous le faisons déjà et nos militants, chaque jour, se confrontent à la dure réalité du terrain. La situation exige que nous changions d'échelle, animés par l'idée que l'éducation est la mère de toutes les batailles.

Pour cela, l'Ecole a un rôle à jouer, un rôle essentiel, à côté ou parfois, dans certains cas, à la place des familles. Je suis de ceux qui considèrent que l'Ecole n'est pas simplement un lieu où se transfèrent des compétences mais aussi des valeurs. L'Ecole forme des esprits, des professionnels mais elle doit former aussi et d'abord des citoyens actifs et conscients de leur appartenance à une communauté de destin.

Depuis plusieurs années, nous avons perdu ces repères simples et pourtant essentiels à la cohésion d'une nation.

Mon objectif, à la LICRA, est de faire de l'éducation la priorité pour les années qui viennent et renouer avec cet optimisme, ce sens du réel, cette ambition qui faisait dire à Jaurès dans sa lettre aux instituteurs de 1888 que

nos enfants « n'auront pas seulement à écrire, à déchiffrer une lettre, à lire une enseigne au coin d'une rue, à faire une addition et une multiplication. Ils sont Français et ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire : son corps et son âme. Ils seront citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits leur confèrent, quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation ».

En 2017, plus de 32 000 élèves en France auront rencontré un intervenant de la LICRA et bénéficié d'une formation à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Ce chiffre peut paraître énorme. L'est-il vraiment?

Il l'est assurément au regard des moyens et du nombre de nos bénévoles.

Mais il est encore largement insuffisant au regard des attentes et des objectifs à atteindre. Je vous disais que la nouvelle page du combat antiraciste qui débute ne s'écrira pas toute seule.

Une chose est certaine : cette page ne s'écrira pas sans les pouvoirs publics et je veux dire aujourd'hui l'urgence qu'il y a, parmi les décideurs, au Gouvernement ou à l'Assemblée Nationale, à prendre ce sujet à bras le corps.

Nous risquons de voir des générations entières se détourner de l'essentiel si nous ne renouons pas avec la vocation éducative de la République et avec cette idée simple que le respect de l'autre doit redevenir une évidence et ce, dès le plus jeune âge, de la maternelle à l'université.

La mission de la LICRA, c'est aussi d'être, comme elle l'a toujours été, un « lanceur d'alerte », dans toutes les dimensions de son objet moral.

Notre action, c'est ma conviction, ne sera efficace que si nous arrivons à réveiller l'opinion face aux effets somnolents du conformisme, de l'accoutumance et de la banalisation. Tout dans l'âme et dans l'histoire de la LICRA est fait de cette volonté que nous avons de dire les choses et d'éclairer l'opinion sur les dangers qui pèsent sur notre contrat social.

Oui, il faut réveiller nos concitoyens et leur donner les moyens de comprendre où sont les repères, où sont les limites, où sont les valeurs.

Avec lucidité, toujours ; Notre rôle n'est pas de jeter des anathèmes et nous laissons à d'autres le soin de lancer des fatwah. Notre rôle, c'est de mettre des mots sur la réalité.

La semaine dernière, j'ai débuté mon mandat par un courrier à M. Mélenchon, président de groupe parlementaire, à la suite des propos d'une députée de son groupe confiant la camaraderie qu'elle partageait avec un groupuscule raciste, antisémite et homophobe.

A mon interpellation, ce président de groupe m'a adressé en retour un courrier en tous points conforme aux valeurs de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et condamnant sans ambiguïté le groupuscule en question.

L'objectif était atteint et les engagements pris publiquement par ce dernier devront être tenus.

Cette affaire est emblématique de la nature du combat que nous avons à mener. Mon ambition n'était pas de convaincre les Indigènes de la République. Je suis optimiste mais je suis lucide.

Mon objectif était de veiller à ce que le responsable d'une formation politique ayant recueilli des millions de voix lors de l'élection présidentielle et qui, seul, n'avait pas à cette occasion signé la charte anti raciste qui nous réunit ce jour, nous dise sans ambiguïté qu'il n'avait pas franchi la limite au-delà de laquelle il sortait du champ républicain.

Il l'a fait et c'était dans ma mission, dans celle de la LICRA, d'avoir contribué à clarifier les choses.

J'ai appris qu'au sein de sa formation politique, les termes de la lettre qu'il m'avait adressés avaient suscité des maux, certains de ses sympathisants l'accusant sur les réseaux sociaux de s'être agenouillé devant je ne sais quel lobby et d'avoir répondu à une injonction venue de l'étranger.

Et bien si la LICRA a permis à ce parti de se départir des racistes et des antisémites qui pouvaient s'y trouver, c'est que nous aurons rempli notre rôle et fait œuvre de salut public. C'est à cette éthique du résultat qu'il nous faut parvenir, en consolidant le nombre de ceux qui partagent le socle commun et en isolant ceux dont le projet est de le fracasser.

Contre le racisme et l'antisémitisme, nous devons faire face, ces dernières années, à une incroyable extension du domaine de la lutte.

La révolution numérique a changé nos vies. Les fauteurs de haine ont trouvé grâce à internet une seconde jeunesse et ont très vite compris, bien souvent avant nous, les profits idéologiques qu'ils pouvaient tirer des nouvelles technologies.

L'extrême-droite, l'extrême-gauche identitaire et les islamistes sont devenus les premiers activistes numériques, participant à la libération exponentielle de la parole raciste. Pour reprendre une métaphore sportive bien connue, nous devons muscler notre jeu face à cette offensive.

Notre rôle...

Notre rôle est de sensibiliser les législateurs que vous êtes à la nécessité de responsabiliser davantage les hébergeurs de contenus par la mise en place d'un arsenal adapté et rigoureux.. comme cela se fait en Allemagne.

Notre rôle, c'est aussi d'établir avec les hébergeurs un partenariat pérenne afin que l'expertise de la LICRA puisse servir à l'évolution des pratiques dans leur profession. Je veux dire combien nous avons réussi à avancer sur ces questions, notamment avec Facebook France et je veux saluer l'ouverture avec laquelle ils accueillent nos propositions. Le moment est venu d'aller encore plus loin dans ce partenariat.

Notre rôle enfin, et vous l'aurez compris, c'est un leitmotiv chez moi, c'est l'éducation. Nous devons concentrer nos énergies et nos financements vers l'éducation des jeunes aux nouveaux médias. Twitter, Facebook, Instagram, Snapchat sont devenus des médias et les principales sources d'information de la jeunesse et il serait suicidaire ne de pas éveiller les consciences aux risques que cela comporte.

La vérification des sources, l'esprit critique, le libre exercice de la raison sont des réflexes qui se perdent et qu'il nous faut retrouver.

Sans eux, nous pouvons être assurés que les théories du complot, l'antisémitisme, le racisme, la radicalisation prospéreront dans les esprits de générations entières. C'est un défi collectif auquel je souhaite que la LICRA prenne sa part, pleinement et résolument.

**Une partie de cette jeunesse
s'est détournée des isolements
ou soigne son mal-être
identitaire en se réfugiant
dans le vote extrémiste**

Mais elle ne pourra le faire seule... La LICRA, c'est enfin une expérience de l'Histoire et des épreuves. Comme l'a rappelé Alain, la LICRA est une association de réfugiés.

Bernard Lecache, est né à Paris de parents russes ayant fui les pogromes. Lazare Rachline, dont je tiens particulièrement à saluer le fils, François, présent parmi nous ce soir, est né à Gorki, en Russie avant que ses parents ne quittent le pays, poussés vers la France pour échapper aux pogromes. Joseph Kessel, est le fils d'un médecin juif lituanien. Notre ami Alain est le fils d'un réfugié allemand arrivé en France en 1933.

A la LICRA nous savons d'où nous venons. Nous savons ce que le déracinement signifie. Nous savons, contrairement à la vulgate populiste aujourd'hui très répandue, qu'on ne quitte pas son pays avec sa famille ou sans elle, en abandonnant ses racines, pour venir profiter des aides sociales de la France. Les réfugiés sont les bienvenus en France. Le droit d'asile est un droit sacré dont les remises en cause sont aussi insupportables que racistes. Notre politique d'accueil doit être à la hauteur des valeurs que nous proclamons.

Qui sommes-nous pour dire non à des populations entières qui, fuyant la guerre, le sang, la fureur et les larmes, sont arrivés jusqu'à nous au péril de leur vie ?

Lors de notre Convention à Strasbourg, je suis fier de dire que nous avons honoré Cédric Herrou qui, aux confins de la France et de l'Italie, ne fait que son devoir de citoyen en portant aide et assistance aux réfugiés venus de Syrie, d'Irak, du Darfour. Notre pays a tort de céder à la tentation du repli et de la peur.

Ce soir, je sais qu'un homme dans cette salle comprend mieux que quiconque ce que signifie

l'exil. Cet homme c'est Charles Aznavour à qui je veux rendre un hommage appuyé.

Je sais, parce qu'il l'a dit publiquement, combien il est indigné par la situation des réfugiés ; Je sais que, quand il voit ces réfugiés d'aujourd'hui, il voit ceux d'hier, ses parents fuyant les persécutions dont furent victimes les arméniens.

Cher Charles Aznavour, cher monsieur, parce que vous êtes du côté de ces malheureux qui frappent à notre porte condamnant ceux qui la ferment, j'ai l'honneur et la fierté d'apprendre à cette assistance de qualité que la LICRA vous remettra très prochainement le Prix Jean Pierre-

Bloch, en hommage à votre œuvre pétrie de fraternité et votre engagement aux côtés du peuple arménien.

Monsieur le Président, chers amis,

Je veux terminer sur une invitation au travail. Mon prédécesseur a eu, lors des dernières échéances une formidable idée dont il me lègue

aujourd'hui la mise en œuvre.

Lors des dernières échéances électorales, nous avons soumis aux candidats aux élections présidentielles et législatives une Charte Antiraciste. Sur les 577 députés élus en juin dernier, Monsieur le Président, 120 l'ont signée.

Nous avons décidé de ne pas laisser cette signature sans lendemain et nous avons invité ses signataires à former à l'Assemblée Nationale un intergroupe, portant lui aussi le nom de Jean Pierre-Bloch dont vous avez, et je vous en remercie, rappelé la mémoire de parlementaire, de résistant et de militant antiraciste. Son fils Claude et son petit-fils David sont ce soir présents avec nous. Cet intergroupe n'est pas une nouveauté mais une résurgence.

En 1936, la LICA avait constitué à la Chambre un groupe informel des « Députés du Droit de Vivre

L'extrême-droite, l'extrême-gauche identitaire et les islamistes sont devenus les premiers activistes numériques, participant à la libération exponentielle de la parole raciste.

», autour de Gaston Monnerville, d'André Philip, de Jean Pierre-Bloch. En 1967, un groupe plus structuré avait vu le jour et a perduré jusqu'en 1986, sous le haut patronage de notre ami, votre prédécesseur, Jacques Chaban Delmas.

Autant dire, Monsieur le Président, que la LICRA est aujourd'hui le deuxième groupe de l'Assemblée Nationale mais, rassurez-vous, nous ne revendiquerons aucune questure, aucune vice-présidence, aucun secrétariat. Simplement, nous désirons porter auprès des parlementaires qui le voudront bien, et parmi lesquels je veux saluer le député de Paris Pierre-Yves Bournazel, les sujets de nos préoccupations.

Nous avons à cœur de regrouper autour du combat antiraciste des députés venus de droite, du centre et de gauche, tous rassemblés par l'amour de la République et le désir de lui être utile. Cet intergroupe n'est pas un salon mondain mais un lieu de travail. Dans les semaines qui viennent, nous allons débiter des travaux qui,

je l'espère, arriveront jusque dans l'hémicycle afin de poursuivre l'œuvre de nos fondateurs et affermir dans notre pays les ferments qui nous unissent.

Vive la LICRA, vive la République
et vive la France !”



Le Procès Schwartzbard, 90 ans après

L'histoire

Le 26 mai 1926, rue Racine à Paris, Samuel Schwartzbard, militant anarchiste et réfugié juif natif de Bessarabie, abat de sept balles Simon Petlioura, indépendantiste ukrainien en exil. Il justifia son acte en affirmant vouloir venger ses coreligionnaires d'Ukraine, assassinés lors de pogroms, lancés selon lui, par Simon Petlioura en 1919. Renvoyé devant la Cour d'Assises, son affaire intéresse immédiatement Bernard Lecache, journaliste au Quotidien et à Paris-Soir. Le 20 juillet 1926, il quitte Paris pour mener l'enquête sur la réalité des pogroms en Ukraine et en URSS. De retour en France le 15 octobre 1926, son enquête est finalement publiée dans le Quotidien, journal d'Henri Dumay, de février à mars 1927, donnant naissance à un ouvrage publié sous le titre « Quand Israël meurt ». Réquisitoire contre Petlioura, plaidoyer en faveur de Schwartzbard, l'ouvrage connaît un certain retentissement. Bernard Lecache organise rapidement des réunions publiques pour alerter l'opinion sur les persécutions dont sont victimes les Juifs d'Europe, notamment aux côtés de Victor Basch, président de la Ligue des Droits de l'Homme.

Brasserie Marianne, Place Blanche

Samuel Schwarzbard comparaît devant la cour d'Assises de la Seine le 16 octobre 1927. Défendu par Me Henry Torrès, figure emblématique de la gauche, Me Serge Weill-Goudchaux et Me Gérard Rosenthal, son procès devient celui des pogroms. Cité comme témoin, l'écrivain Joseph Kessel déclare : « Que ce ne serait que pour avoir attiré l'attention du monde civilisé sur l'atrocité des pogroms, Samuel Schwartzbard devait faire ce qu'il a fait ». Le 26 octobre, il est acquitté du crime qu'il avait revendiqué. Dans sa plaidoirie, Me Henry Torrès avait très bien résumé les enjeux de ce procès : « S'il est constant que Schwarzbard a tué Petlioura, il est également constant qu'il n'est pas coupable de l'avoir tué ».

Le procès

Le soir de l'acquittement de Schwartzbard, ses soutiens se réunissent Brasserie Marianne, à

Pigalle, à proximité de la place Blanche. Yves Courrière, biographe de Joseph Kessel, raconte : « Lorsque le verdict fut rendu à 18 heures, la Palais de Justice de Paris éclata en vivats et, dès que la nouvelle fut connue, 100 000 Juifs défilèrent à Varsovie. « Manifestations spontanées » titrèrent les journaux ! Il fallut les poignes solides du baron de Lussatz et du Gros Albert – authentiques truands, amis d'Henry Torrès et de Joseph Kessel (...) pour arracher Schwarzbard à l'enthousiasme de la foule. Le soir même, à la Brasserie Marianne, place Blanche, Torrès, Kessel, Elie Soffer, Gérard Rosenthal et quelques autres décidèrent de ne pas en rester là et de fonder une association. « Une association selon la loi de 1901 », suggéra Kessel, et « qui luttera contre les pogromes et l'antisémitisme ». L'idée de la LICA était née » D'abord Ligue internationale contre les pogromes, l'association devient en février 1929 la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA). En 1930, son comité d'honneur laisse apparaître les noms de la comtesse de Noailles, d'Albert Einstein, de Sigmund Freud, de Romain Rolland. À l'été 1929, la Ligue compte déjà 6000 adhérents.

L'évocation du procès avec Robert Badinter

Le 23 novembre 2017, au Palais de justice de Paris, nous avons célébré le 90e anniversaire de la LICRA avec une évocation du « Procès Schwartzbard ». Dans l'enceinte de la première chambre de la Cour d'appel, les avocats de notre commission juridique se sont prêtés au jeu pour incarner les protagonistes de ce procès fondateur. Bravo et merci à Sabrina Goldman, présidente de la commission juridique, Romain Boulet, Rachel Lindon, Emmanuel Daoud, Ilana Soskin, Mathieu Riberolles et Dorothée Bisaccia Bernstein, avocats à la Cour.

Mise en scène et réalisation Frédéric Tessier, Thierry Auzer, Théâtre des Asphodèles (Lyon), Philippe Moja.

Nous remercions également chaleureusement Robert Badinter qui nous a fait l'honneur d'ouvrir la soirée avec l'éloquence et le brio que tous lui connaissent.



UNIVERSITÉS D'AUTOMNE AU HAVRE

“QUAND LA RELIGION INFILTRE LA SOCIÉTÉ”

Les universités d'automne de la LICRA se sont tenues au Havre, du 13 au 15 octobre 2017. Le thème central choisi pour cette rencontre désormais rituelle dans la vie de notre association était : « Quand la religion infiltre la société ».

importe aujourd'hui d'interroger ce phénomène, de le comprendre et d'apporter des réponses concrètes à ce qui peut mettre en péril nos valeurs républicaines. C'est le sens qui a été donné aux Universités d'Automne 2017 de la LICRA.

À l'école, à l'hôpital, dans les entreprises, dans les services publics, dans les enceintes sportives, nous assistons à une véritable offensive des religions. Et avec elles à la résurgence de revendications identitaires et communautaristes qui prétendent exercer leur primat sur nos lois communes.

Cette offensive religieuse repose sur une forme de relativisme qui voudrait faire accroire l'idée que la laïcité serait une valeur parmi d'autres, à mettre sur le même plan que les dogmes, lui déniaient son universalisme et sa capacité à garantir nos libertés, toutes nos libertés.

Ces infiltrations religieuses, qui s'écoulent en dehors de leur lit naturel, celui de la foi personnelle et de la croyance, peuvent causer des dégâts considérables et fissurer, peu à peu, les masses de granit sur lesquelles la République a été fondée. Surtout, elles peuvent alimenter le moulin déjà bien fourni de l'essentialisation et du racisme. Il

Programme

Le retour du religieux ?

> Vendredi 13 octobre 2017 à 18h30 – Pasino du Havre

Table-ronde animée par Antoine Spire avec Danielle Hervieu-Léger, sociologue des religions et Dominique Schnapper, sociologue

Ateliers thématiques : partir des cas pratiques
> Samedi 14 octobre 2017 de 10h à 12h – Pasino du Havre

Ateliers sport, entreprise, santé, école et éducation, services publics. Avec

la participation de professionnels confrontés aux nécessités de gestion des phénomènes religieux dans leurs domaines respectifs.



Atelier SPORT

Intervenants : Didier LAINE, responsable associations sportives Le Havre et Marc AUTHAMAYOU, Président de la Commission Sport Licra

Atelier EDUCATION

Intervenants : Bernard RAVET, ancien fonctionnaire de l'Education nationale, Alain BIDOIS, ancien principal Le Havre, Marie-Josée CHERAGA, Proviseure Lycée Porte Océane, Claude SECROUN, Président de la Commission Education

Atelier SANTE

Intervenants : Valérie EGLOFF, Adjointe au Maire, chargée de la santé, Pierre PIENIEK, Président de l'ACA, médecin – Licra

Atelier ENTREPRISE

Intervenants : Redha BOUDJEMA, Directeur Positive Planet Le Havre, Ari SEBAG, Vice-Président de la Licra

Atelier SERVICES PUBLICS

Intervenants : Agnès FOLIOT, Déléguée Préfète politique de la Ville, Anaïs GERNIDOS, travailleur social

La République, les religions et la laïcité

> Samedi 14 octobre 2017, 14h à 17h – Pasino du Havre

Table-ronde animée par Alexis Lacroix . Intervenants : Guy Konopnicki, Fatiha Boudjahlat, Didier Leschi, Amine El Khatmi, Bernard Ravet,

Le Havre accueille la LICRA

> Samedi 14 octobre 2017 à

18h30

Réception à l'Hôtel de Ville par M. Luc Lemonnier, Maire du Havre

« Quand la religion infiltre la société »

> Dimanche 15 octobre 2017 – 10h-12H30

Table-ronde animée par Jérémie Peltier
Intervenants : Marlène Schiappa, Céline Pina, Anastasia Colosimo, Emilie Frèche.

Clôture des universités

> Dimanche 15 octobre 2017 – 12h30. Discours d'Alain Jakubowicz, président de la LICRA.



HOMMAGES

ILS NOUS ONT QUITTÉS EN 2017

Bernard Jouanneau (1941-2017)

“La Licra a perdu le 6 juin 2017 un membre de sa famille. Bernard Jouanneau, notre ami, notre frère s’en est allé.

Arrivé à la Licra à l’invitation de Robert Badinter, dont il fut l’associé, Bernard était l’archétype de l’avocat-militant, celui qui met sa robe et son talent au service d’une cause, la plus belle et la plus noble qui soit : celle de la défense des droits de l’Homme. Qui ne l’a pas entendu plaider ne sait pas ce qu’est une plaidoirie. Qui n’a pas entendu ses « coups de gueule » ne sait pas ce qu’est l’engagement. Défenseur inlassable de la



mémoire des génocides, de TOUS les génocides, Bernard incarnait les combats de la Licra, dont il fut vice-Président durant de longues années. J’aurai l’occasion de revenir sur son parcours, sur le modèle qu’il fut pour de nombreux avocats, dont je suis, sur l’exemple qu’il a été et qu’il restera pour nous. Pour l’heure, seule domine notre indicible tristesse. Au nom de la Licra et en

mon nom personnel, je veux dire mes pensées fraternelles à son épouse, Christine Courrégé, à ses enfants et aux membres de sa famille.

Ses obsèques ont été célébrées le 12 juin à 10h30 en la paroisse St-Paul-St-Louis du Marais, à Paris, 4ème arrondissement. Conformément à sa volonté, les avocats étaient en robe.”

Patrick Quentin (1949-2017)

Eloge funèbre prononcé au nom de la LICRA par Alain Jakubowicz

« Patrick, mon ami, mon confrère, mon frère,

J’ai revu hier sur internet le reportage qui t’était consacré au moment du procès de la profanation du cimetière de Carpentras. Je t’ai revu avec ta crinière, ta grosse voix et ton nœud papillon. J’ai souri et j’ai fermé les yeux.

Je nous ai revu, jeunes, vaillants et combattifs. Contre le Front National, contre les négationnistes, contre les criminels contre l’humanité... Je nous ai revu aux réunions du CAPSAL, le Collectif des Avocats pour le soutien à l’action de la Licra, ces réunions qui pouvaient durer des nuits entières, au cours desquelles, avec nos amis Bernard Jouanneau, Michel Zaoui, Christian Charrière-Bournazel, Sylvia Zimmerman, Charles Korman, Marc Levy et tant d’autres, nous refaisions le monde, nous imaginions des procédures, nous façonnions le droit, nous rédigeons des projets de lois.

Qu’est ce qu’on a pu phosphorer, qu’est-ce qu’on a pu s’engueuler. Il en ressortait toujours quelque chose, comme cette fois, en 1987, où, faute de base juridique, nous avons imaginé d’assigner Jean-Marie Le Pen en référé après sa « sortie »

sur le « point de détail ». Et ça a marché ! Quand on ne pouvait pas entrer par la porte, on entrait par la fenêtre. Quand il n'y avait pas de loi, on l'écrivait et grâce à la pugnacité juvénile de notre Président Jean Pierre-Bloch, on la faisait voter, comme ce fut le cas pour la loi Gayssot en 1990.

Je nous revois aux audiences, que nous abordions la boule au ventre, cette boule qui nous rappelait que nous étions toujours et avant tout avocats. Je te revois, l'œil noir et le visage fermé, je t'entends, la voix grave et puissante, de celles qui restent gravées dans l'enceinte des Palais de Justice.

En cet instant de vérité où les feux de la rampe se sont éteints, en cet instant où tu t'en vas là où tes plus belles plaidoiries t'ont précédé, je veux te remercier du fond du cœur pour ce que tu as apporté à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et le négationnisme.

Avocat tu as été, avocat tu es resté, même si je sais, sans que tu ais eu besoin de l'exprimer, combien tu as souffert d'être éloigné de la barre en raison du mal qui t'a frappé alors que tu étais dans la force de l'âge de ton exercice professionnel. Tu aurais pu continuer à plaider, mais tu es de ces avocats qui ne plaident pas assis. Tu as préféré renoncer que transiger.

Militant tu as été, militant tu es resté, fidèle à l'enseignement de Jean Pierre-Bloch dont tu fus l'un des « enfants » préféré. C'est avec émotion que je te voyais participer à nos réunions, jusqu'à ces derniers temps, quand tu pouvais y venir. Et c'est avec une infinie tristesse que je te voyais partir

discrètement avant la fin, en raison de la fatigue qui te rongeaient. Je te suivais du coin de l'œil...

Les années ont passé. Les combats sont restés. De jeunes confrères ont pris notre suite. C'est aussi notre fierté. Je suis devenu Président de la Licra, toi Président de l'ACA, l'autorité de Contrôle et d'Arbitrage. Mais honnêtement Patrick, on peut aujourd'hui se l'avouer, ça n'est pas là que nous avons été le plus heureux. Notre place a toujours été à la barre, dans la défense des valeurs pour lesquels nous nous sommes toujours battus, aux côtés des victimes de racisme et d'antisémitisme, face aux fascistes, aux extrémistes, aux négationnistes, debout, revêtus de cette robe noire, qui aujourd'hui est en deuil.



Le lendemain du jour où tu es parti, je me suis adressé à notre fondateur, Bernard Lecache. Je lui ai demandé de t'accueillir au Panthéon de la Licra. Tu y es débarrassé de tes souffrances.

Tu as retrouvé ta crinière, ta grosse voix et peut-être même ton nœud papillon. Je vais, de mon côté, et tant que je le pourrai, reprendre le chemin des prétoires aux côtés de nos jeunes confrères, pour poursuivre les combats que nous avons mené ensemble. Au moment où je me lèverai pour plaider, je

te ferai un petit clin d'œil. Tu me le retourneras, le visage illuminé par ton beau sourire...

Repose en paix mon frère. »

COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

2017

AU COEUR DE L'ENGAGEMENT ANTIRACISTE

COMMISSION ÉDUCATION

PRÉSIDENT : CLAUDE SECROUN

L'éducation est au cœur des missions de la Licra. C'est en éduquant les jeunes à devenir des citoyens conscients des dangers du racisme et de l'antisémitisme et en les préparant à respecter les valeurs républicaines que notre société favorisera la mixité sociale et une vie harmonieuse. Pour réaliser ces objectifs, un réseau de militants, membres de la Commission Education, œuvre sur l'ensemble du territoire à la sensibilisation et à la formation d'élèves, d'étudiants mais aussi de nouveaux publics en adaptant leurs interventions aux problématiques actuelles.

Les interventions de la Licra dans les établissements scolaires ne sont pas des conférences ni des cours, mais des rencontres entre des militants de la Licra et une classe, enseignant compris.

Chaque intervention de la Licra est une occasion d'aborder des questions difficiles, en partant de l'expérience accumulée par la Licra, du vécu des militants au cours de leur vie et en s'appuyant sur les formations de l'École des militants.

Cette approche est donc distincte de celle du professeur ; nous l'espérons et la voulons complémentaire, contribuant depuis une autre place à l'éducation à la citoyenneté.

Nous devons souligner que la Licra s'est résolument engagée pour faire de ses actions éducation une de ses principales activités, sinon la première.

Une Convention et un agrément de la LICRA

Les actions de la Licra en milieu scolaire bénéficient du soutien du Ministère de l'Éducation Nationale, qui renouvelle régulièrement la convention définissant nos objectifs.

L'éducation est une des missions premières de la Licra. C'est en éduquant les jeunes à devenir des citoyens responsables et conscients des dangers du racisme et de l'antisémitisme et de toutes les formes de rejet de l'autre, en leur enseignant les

valeurs républicaines, que notre société favorise la mixité sociale et le vivre-ensemble.

La commission est en première ligne sur le terrain. Elle forme et prévient les élèves et permet de déceler les évolutions du racisme et de l'antisémitisme d'aujourd'hui. Pour réaliser ces objectifs, la Licra s'appuie sur un réseau de militants, membres de la Commission Éducation, qui œuvrent sur l'ensemble du territoire de la République.

Afin de permettre le bon fonctionnement de ce réseau, la commission « Education » développe des partenariats avec les acteurs institutionnels du monde éducatif. Elle fait le lien entre les grandes orientations développées par la Licra et les actions proposées par les militants en sections. Les représentants des différentes sections se réunissent régulièrement pour partager leurs expériences.

La présence sur le terrain et les interventions en milieu scolaire

En 2017, nous évaluons à environ 25 000 le nombre de jeunes qui ont rencontré des bénévoles de la Licra soit environ 800 classes.

Nos interventions concernent 36 écoles primaires, 73 collèges, 26 lycées, 22 lycées professionnels.

On remarquera quelques évolutions par rapport aux années précédentes :

- les interventions en lycées continuent à augmenter,
- de plus en plus d'interventions en primaire,
- les travaux en post-bac se développent.

Avant chaque intervention, nous rencontrons les enseignants et le personnel afin de répondre à leurs attentes et leur proposons un module dédié à leurs problématiques.

Pendant deux heures, nos militants échangent avec une classe d'élèves et leur professeur qui les a préparés à la problématique en amont.

Nos objectifs pédagogiques visent à les sensibiliser au racisme et à l'antisémitisme en enrichissant l'argumentaire des jeunes antiracistes, en ébranlant certaines convictions racistes rapportées par les élèves, en provoquant la curiosité des indifférents pour les impliquer dans le débat ; en luttant contre la banalisation des propos et insultes racistes et antisémites, en mettant en garde les jeunes contre les préjugés, les idées préconçues, les théories du complot...

Notre intervention dans les classes est aussi le moment de valoriser le socle républicain en abordant les questions de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, de la laïcité, de la solidarité et de la citoyenneté.

Nous expliquons que la démocratie est garante de la paix entre les citoyens et favorise une vie harmonieuse ; nous parlons de la question de l'identité, de l'exil afin de responsabiliser le citoyen de demain en affûtant son esprit critique pour qu'il se construise ses propres opinions et lui permette de trouver en lui les ressources et la force d'agir contre l'indifférence.

Une répartition géographique toujours aussi diversifiée

La répartition géographique des interventions recensées par la Licra dans les établissements scolaires témoigne de la diversité des interventions :

- l'équipe de Lyon reste celle qui totalise le plus grand nombre de classes rencontrées,
- d'autres sections cumulent des interventions dans des classes et des initiatives collectives rassemblant tous les élèves d'un établissement, comme Bordeaux, Nantes, Nîmes...
- de nouvelles sections présentent un nombre d'interventions qui démontre l'importance de la présence de la Licra sur tout le territoire.

Les interventions scolaires ont surtout eu lieu en 2017 à Lyon et sa banlieue, Roanne, Agen, Besançon, Bordeaux, Chalons en Champagne, Dijon, Dunkerque, Fécamp, Le Havre, Marseille, Limoges, Nantes, Nîmes, Paris, Reims, Périgueux, Seine Saint Denis, Strasbourg, Saint Etienne, Vanves, Vincennes.

Un antisémitisme banal et partagé

Au cours de ses rencontres avec les élèves, la commission Éducation est au plus près du racisme et de l'antisémitisme.

Sans que cela soit complètement nouveau, mais d'une façon de plus en plus explicite, elle constate que les élèves se revendiquent antisémites de façon banale et partagée, alors même que certains se présentent comme antiracistes.

Elle constate également que les élèves exprimant leur antisémitisme se montrent hermétiques, inaccessibles à tout ce qu'on peut leur dire de l'ordre de la connaissance historique, du raisonnement, et ce, dans des établissements divers : que ce soit dans des lycées de banlieues, de zones « urbaines » ou de centre-ville, trop homogènes au plan des catégories socio-

professionnelles et des origines ou présentant une véritable mixité sociale, d'origines, de religions.

A noter une évolution marquée des demandes des établissements. Alors que, jusqu'à présent, nous avons à intervenir sur le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, de plus en plus souvent apparaissent les questions de laïcité et de citoyenneté. Autres thèmes émergents : identité, complotisme, négationnisme.

Nous avons, d'autre part, de plus en plus de demandes liées à l'utilisation d'internet : il s'agit aussi bien de combattre la haine sur les réseaux sociaux qu'à développer l'esprit critique

“Le premier devoir d’une République est de faire des républicains”
Ferdinand Buisson

des élèves afin de leur permettre le doute et la vérification des sources (problème des « fake news »).

Création d'outils de travail

Les jeux sont un moyen d'échanger avec les plus petits. A Strasbourg, les militants de la commission Éducation utilisent le jeu « Respecto ». Conçu comme un jeu de l'oie par une association alsacienne, il permet aux enfants (8 à 11 ans et 11 à 13 ans) de jouer les uns avec les autres et non contre les autres. Il interroge et pose des questions sur l'égalité, le droit, le respect...

Par ailleurs, l'utilisation du Jeu de l'Oie, créé voici quatre ans, progresse toujours. Il est utilisé à la fois devant un public scolaire ou en d'autres occasions lors de tournois de futsal.

Pour une des participantes : « On n'a pas d'outils honnêtes et adaptés pour montrer les relations ancestrales entre Juifs et Arabes. » Une autre évoque un film sur le « shtetl » qui pourrait permettre de déconstruire le préjugé : « les Juifs sont riches ».

Pour répondre à l'antisémitisme exprimé, la Commission « Éducation » propose d'utiliser les œuvres de la littérature jeunesse afin de tenter de faire naître de l'empathie chez les enfants et adolescents.

Par exemple, la section de Paris a travaillé avec « Identités meurtrières » d'Amin Maalouf. L'ouvrage a permis d'aborder avec les élèves d'origines étrangères le conflit personnel qu'ils peuvent ressentir pour construire leur identité propre.

De nouvelles vidéos ont été tournées : des vidéos de 1 à 2 mn mettant en scène des situations de racisme, d'antisémitisme et d'homophobie (série « Je suis l'humanité ») et des films à vocation pédagogique sur les préjugés (« Rousses et roux ») ou la laïcité (« C'est quoi la laïcité ? »).

Réserve citoyenne

À Angers, Châlons-en-Champagne, Reims, Strasbourg... les militants Licra se sont inscrits à titre personnel, comme il est de règle, dans ce dispositif lancé le 12 mai 2015 avec l'idée que leur

candidature, si elle était retenue par l'Académie, pouvait ouvrir des portes supplémentaires pour que la Licra puisse développer ses actions à la citoyenneté.

À Reims, l'Académie a réuni des « réservistes » en juillet 2015 : une trentaine d'entre eux étaient présents. En 2017, le Rectorat a proposé que la LICRA forme les volontaires aux thèmes qui sont les nôtres. C'est resté lettre morte ! À Angers, les militants de la Licra inscrits montent un projet avec le rectorat et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

A Lyon, la Licra a proposé par l'intermédiaire de l'Inspection Académique du Rhône, un cycle de formation aux volontaires qui s'est déroulé en 2017. Cependant, nous regrettons un très faible impact de ce concept sur les enseignants. Très peu d'entre eux font appel à des volontaires réservistes, et il est souhaitable que le Ministère agisse pour valoriser cette ressource.



COMMISSION SPORT

PRÉSIDENT : RYADH SALLEM

La Licra milite auprès des instances sportives pour qu'elles soient davantage volontaristes pour sanctionner le racisme et le communautarisme sur et en dehors des terrains et faire respecter la laïcité, la neutralité et l'égalité au sein des pratiques sportives.

L'enquête annuelle sur les dérives dans le sport

La Licra publie chaque année une enquête annuelle adressée à un panel de communes de France pour évaluer, analyser et faire connaître l'évolution des dérives racistes dans le sport

L'enquête portant sur la saison sportive 2016/2017 permet de confirmer tout l'intérêt de l'observation du phénomène sportif pour prendre la mesure de l'état des relations interculturelles en France.

Pour rappel, pour la période 2015/2016, l'enquête recensait 25 cas de dérives. Pour la période 2016/2017, les répondants nous ont signalé 27 cas de dérives (soit 31% des répondants).

Consultez l'enquête 2016/2017 : [ENQUÊTE LICRA SPORT COMMUNES 2016-17](#)

Un partenariat renforcé avec l'Etat et le Conseil régional d'Ile de France

En 2017, la LICRA a poursuivi sa contribution au Groupe de travail "Plan citoyens du sport : transmission des valeurs" du Ministère des sports et ainsi participer à l'élaboration de l'actualisation du Guide juridique sur la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport

Depuis 2016, la Licra est partenaire du plan

régional de défense de la laïcité et des valeurs de la République et de prévention de la radicalisation du Conseil régional Ile de France. Les premières actions de formation et de sensibilisation de la Licra auprès des référents régionaux des ligues sportives franciliennes ont été lancées en 2017 avec 8 journées de formation au siège du CROSIF : 6 mars, 25 avril, 22 mai, 14 juin, 21 septembre, 5 octobre, 14 novembre et 20 décembre 2017.

La première session de formation de la Licra auprès des référents franciliens des réseaux de la jeunesse et de l'éducation populaire s'est déroulée le 28 juin 2017 sur le thème de la prévention des discours complotistes et de la haine sur les réseaux sociaux auprès des jeunes. Par ailleurs,

la charte laïcité et Valeurs de la République de la région Ile de France a été diffusée par la Licra auprès de son réseau interne et externe (militants, adhérents, partenaires) notamment par le biais de sa newsletter.

Le sport est un lieu d'émancipation et d'accomplissement. Le racisme ne doit y avoir aucune place.

L'assistance juridique auprès des acteurs du sport

Un dépliant spécifique présentant l'assistance juridique gratuite de la Licra aux acteurs du sports a été réalisé avec le soutien de la Direction des sports du Ministère des sports et du Comité National Olympique et Sportif Français. Ce document a été diffusé très largement auprès de notre réseau de collectivités, de fédérations sportives, d'offices municipaux du sport et auprès des comités et ligues sportives par le biais du CNOSF. En effet nous souhaitons intensifier le nombre de personnes victimes ou témoins de faits de racisme ou de discrimination dans le sport qui s'adressent à nous. En 2017, ce sont 18 cas liés au racisme et aux discriminations dans le sport qui ont été traités par le service juridique de la Licra. Des affaires très diverses nous sont rapportées et concernent plusieurs sports : le football, le basket-ball, l'athlétisme mais également la pratique en salle. Il s'agit dans

la majorité des cas d'affaires de racisme et de discriminations. Le football reste de loin le sport le plus touché par ces dérives. La grande majorité des faits rapportés sont relatifs à des agressions verbales.

La dénonciation des faits de racisme dans le sport

En 2017, la LICRA a dénoncé des affaires graves de racisme dans le sport et s'est portée partie civile pour les deux premières :

- Lors du match Bastia-Nice disputé le 20 janvier 2017, Mario Balotelli, l'attaquant italien d'origine Ghanéenne, avait accusé une partie du public corse d'avoir « fait des bruits de singe (...) pendant tout le match ». « Est-ce que le racisme est légal en France ? Ou seulement à Bastia ? », s'était-il demandé. La LFP avait le même jour condamné « avec la plus grande fermeté les auteurs de ces agissements, qui n'ont rien à faire dans un stade de football ». Bastia avait par la suite fait savoir qu'un quadragénaire s'était dénoncé auprès du club, et que son abonnement au stade avait été désactivé. « Plusieurs individus ont effectué des cris de singe » avait précisé le club corse, dénonçant des « comportements stupides et inacceptables ».

- La joueuse de volley-ball Saly Camara du Volley-Ball Romans est victime d'insultes à caractère injurieux et discriminatoires le 16 décembre 2017 lors du match de Division Elite féminine remporté par Romans à Halluin. Le club de Romans a condamné avec la plus grande fermeté les agressions verbales dont a fait l'objet la joueuse et aussi son équipe.

- Le club de volley-ball de Tours a saisi la Commission d'appel de la Confédération européenne de volley-ball (CEV) après avoir été débouté en première instance de sa plainte pour des insultes racistes à l'encontre de son joueur camerounais Nathan Wounembaina, pris à partie par des supporters d'Olympiakos Le Pirée le 6

décembre 2017.

Une action auprès des centres de formation et des pôles espoirs des clubs professionnels de football

Depuis 2016, la LICRA est rentrée dans le programme OPEN FOOTBALL CLUB de la Fondation du football, visant à accompagner les clubs professionnels de football et les Pôles Espoirs dans la mise en place d'actions civiques et culturelles auprès des jeunes joueurs en formation (entre 14 et 19 ans). En 2017, les sections de Nantes et de Fécamp sont intervenues auprès des jeunes des centres de formation d'En avant Guingamp, du Stade Rennais, du FC Nantes et du Stade Malherbes.

Le sport vecteur de fraternité et de citoyenneté

Le développement du communautarisme et du différentialisme dans le sport est un sujet majeur de préoccupation. Ces phénomènes ouvrent la voie au racisme et à l'antisémitisme.

- La Licra était présente le 14 juin à l'Open d'Athlétisme handisport et le 23 juin à la grande finale des journées citoyennes EDUCAPCITY (Association CAPSAAA).

- Les sections de la LICRA de Nice, Chalons, Dijon, Roanne, Limoges, Marseille, Strasbourg

ont participé en octobre 2017 aux semaines européennes de lutte contre le racisme de FARE (Football Against Racism in Europe).

- Dans le cadre de la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme, un tournoi de football avec des étudiants et des migrants et un débat ont été organisés le 18 mars 2017 à Sciences Po.

- Les équipes de football et de futsal des sections de Strasbourg et Lyon assurent tout au long de l'année une sensibilisation sur le terrain du jeu et de la fraternité.

La commission sport remercie Marc AUTHAMAYOU, président de la commission sport de mars 2016 à décembre 2017, pour son engagement et souhaite la bienvenue à Ryadh SALLEM, son successeur.

COMMISSION JURIDIQUE

PRÉSIDENTE : SABRINA GOLDMAN

Quatre-vingt dix ans après sa création, la Licra poursuit ses actions avec la même détermination, notamment aux côtés des victimes. La Licra met à leur service ses compétences juridiques et sa force d'action militante représentées par plus de 100 avocats bénévoles. À l'origine de la loi dite « antiraciste » de 1972, la Licra peut soutenir les victimes et intervenir devant les juridictions pénales et prud'homales. L'association opère également un travail déterminé contre les contenus racistes sur Internet. Sur le terrain législatif, la Licra représente une véritable force de proposition.

Evaluation des phénomènes racistes et antisémites en 2017

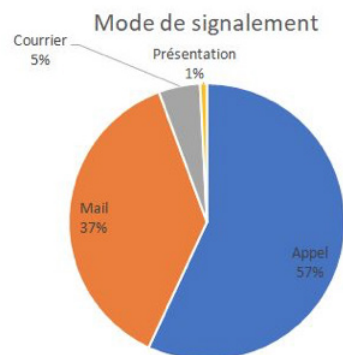
Aide aux victimes

Le siège de la Licra dispose d'une permanence juridique gratuite à l'attention des victimes ou témoins en matière de racisme et d'antisémitisme. Cette permanence permet de contribuer à l'amélioration de l'accès au droit des victimes. Les victimes peuvent contacter le service juridique par plusieurs biais :

- Soit en contactant la permanence téléphonique au 01 45 08 08 08 (gratuite et ouverte tous les jours de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00) ;
- Soit en remplissant le formulaire présent sur le site de la Licra intitulé « vous êtes victime de racisme » (accessible en suivant ce lien : <http://www.licra.org/victimes/?statut=victime>).

Le service juridique traite chaque signalement et conseille les victimes au cas par cas afin de leur faire connaître leurs droits.

Entre le 1er novembre 2016 et 1er novembre 2017 (date de dépôt de la contribution), près de 900 signalements [hors Internet] ont été traités par le service juridique du siège de la Licra.

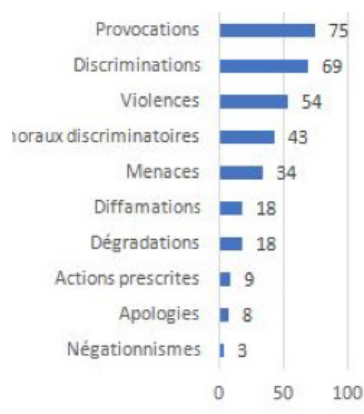


Les modes de signalement sont les suivants :

Sur les 887 signalements reçus, 710 relevaient du mandat de la Licra (personnes se présentant comme victimes de racisme ou d'antisémitisme), donc environ 80% de nos sollicitations. Les 20% restant étaient hors sujet (homophobie, handicap, droit des étrangers etc.).

Sur les 710 signalements relevant du mandat de la Licra, 583 concernaient des faits susceptibles de recevoir une qualification pénale (injure, discriminations etc.), soit environ 83%. En revanche, 127 affaires étaient non pénalement qualifiables (manque de preuves, propos choquants mais pas assez forts etc.).

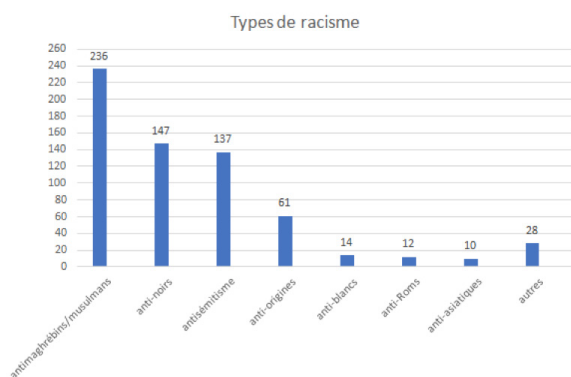
Sur les 583 signalements pénalement qualifiables, la répartition par infraction était la suivante :



Sur ces 710 signalements, 431 ont été suivis d'une action pénale ou civile (environ 61%). Les 279 signalements restant (environ 39 %) n'ont pas donné lieu à une action judiciaire, la réponse pénale n'étant pas forcément adaptée à la situation de la victime (médiation pénale, médiation familiale, sollicitations d'un représentant du personnel au travail etc.).

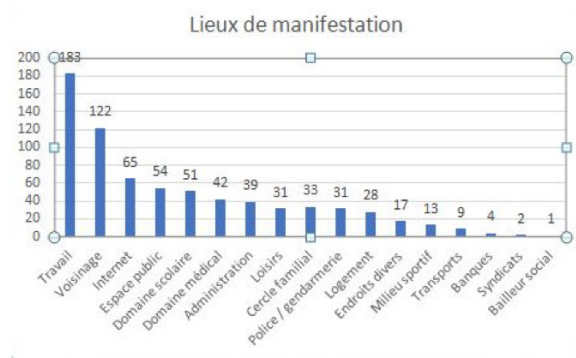
Enfin, parmi ces 279 signalements, il y a eu 40 refus de plainte soit environ 15% des signalements relevant du mandat de la Licra.

Les « Types de racisme » signalés à la Licra (pénalement qualifiables ou non) :



* un même signalement peut contenir plusieurs « types de racisme ».

Les lieux les plus récurrents de ces manifestations de racisme sont les suivants (pénalement qualifiables ou non) :



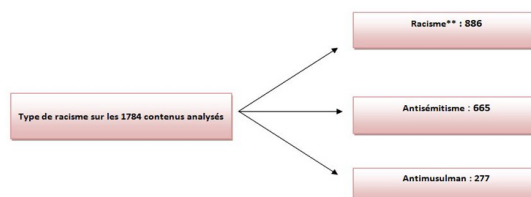
* un même signalement peut provenir de plusieurs « lieux de manifestation » de racisme.

En plus de la plateforme juridique, la Licra accueille et conseille les victimes de racisme et d'antisémitisme à Paris et partout en France par le biais de ses sections locales. Il existe une soixantaine de sections réparties sur l'ensemble du territoire national. Les chiffres ci-dessus prennent uniquement en compte les victimes qui s'adressent à la permanence juridique du siège de la Licra, à Paris, et non pas celles qui s'adressent aux sections locales.

Contenus haineux sur internet

La Licra met à la disposition des internautes un formulaire « signaler un contenu raciste sur Internet » par lequel ils peuvent informer la Licra de tout contenu haineux qui leur semble constitutif d'une infraction à caractère racial (formulaire accessible en suivant ce lien : <http://www.licra.org/signalement/>).

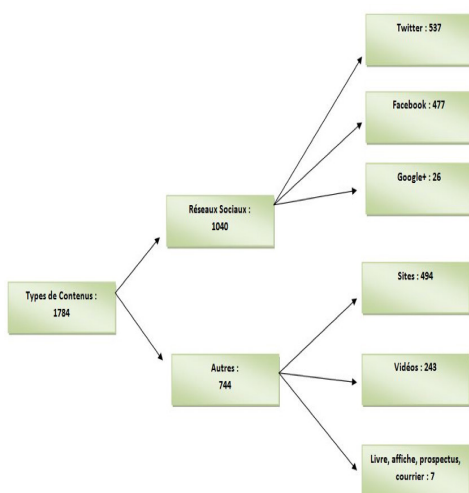
Le service juridique a reçu et traité, entre le 01/11/2017 et le 01/11/2017, 1784 signalements de contenus haineux sur Internet.



Après analyse des 1784 contenus signalés à la Licra, 1190 ont été reconnus comme pénalement qualifiables. Sur ces 1190 contenus, 1032 ont fait l'objet d'une demande de retrait. Une action pénale (signalement au parquet ou plainte) a été engagée pour 22 contenus.



L'analyse du type de racisme sur les 1784 contenus signalés révèle les éléments suivants :



* un même contenu haineux peut contenir plusieurs « types de racisme ».

** on entend par « racisme » ce qui n'est pas confessionnel : c'est le racisme fondé sur la couleur de peau, l'accent, l'apparence physique, etc.

En mai 2016, après avoir réalisé un premier testing dont les résultats s'étaient avérés assez faibles (4% de taux de suppression pour Twitter), les associations de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie décidaient

d'assigner en justice les principaux réseaux sociaux et plateformes internet à raison du non-respect de leurs obligations légales de modération qui leur imposent de retirer dans un bref délai les contenus manifestement illicites qui leur sont signalés.

Après plus d'un an de procédure intervenue dans le cadre d'une conciliation judiciaire avec Twitter devant Madame Siredey-Garnier, Présidente de la 17ème chambre de la Presse du TGI de Paris, les associations ont constaté que Twitter avait amélioré son dispositif de signalement et de traitement des contenus haineux et avait opéré une série de modifications de la plateforme afin de lutter contre les abus en général.

En tout état de cause, le constat est le même que les années précédentes : c'est principalement sur les réseaux sociaux (Twitter et Facebook) que les contenus haineux se développent le plus et sont les plus virulents.

Phénomène de sous-évaluation des faits de racisme : les améliorations à envisager

Il est estimé que, pour les injures racistes, seuls 8 % des faits seraient signalés aux services de police et de gendarmerie, et 3 % des faits seulement seraient enregistrés au titre de plaintes (rapport CNCDH 2015, page 87).

Apporter un soutien psychologique aux personnes victimes de racisme

La convention, signée le 21 décembre 2015 entre la Licra et l'INAVEM, devenu France Victimes, permettant aux victimes de racisme de recevoir une prise en charge psychologique, a fait l'objet d'un lancement officiel le 28 octobre 2016 sous la forme d'un comité de pilotage, en présence de la DILCRAH et du SADJAV (ministère de la Justice).

Au moins 4 sections locales de la Licra ont signé des conventions avec les associations locales membres du réseau France Victimes :

- Section Strasbourg et SOS Aide aux habitants
- Section Nantes et ADAVI 44
- Section Roanne avec ARRAVEM
- Section Périgueux avec ADAVIP 24

Il convient désormais d'organiser une réunion afin de faire le bilan de ce qu'il a été fait au niveau local, et d'impulser une dynamique plus générale pour que d'autres sections fassent de même.

Mettre en place un signalement en ligne

Pour combattre efficacement le racisme, encore faut-il en mesurer les contours

Depuis plusieurs années, la Licra et la CNCDH constatent l'écart problématique entre leurs perceptions du racisme et les données statistiques qui sont censées en donner une image sinon exacte, au moins significative

Le Ministère de l'Intérieur transmet chaque année aux associations et à la CNCDH deux informations :

- Les statistiques établies par le Service central du renseignement territorial (SCRT) : décompte 1 125 « actes » racistes
- le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) recense 9 460 infractions à caractère raciste

Selon les enquêtes mentionnées par la CNCDH, près d'un tiers des Français (30 %) pense avoir été l'objet de comportements racistes « au moins une fois » au cours des cinq dernières années, dont 6 % « souvent ».

On mesure ainsi combien il est difficile d'apprécier l'ampleur du racisme. La Licra a porté cette réflexion auprès du Ministère de l'Intérieur qui s'en est emparé.

Actions en justice

La Commission Juridique, qui se réunit une fois par mois, analyse chaque dossier et émet un avis juridique. Si une infraction est constituée et que la décision d'intervenir est prise, le dossier est confié à un avocat de la Commission. En 2017, près de

100 procédures ont été ouvertes (signalement au parquet, plainte simple ou plainte avec constitution de partie civile, citation directe, intervention volontaire, etc.). Si la présence de la Licra aux côtés du parquet représente une valeur ajoutée, elle n'est parfois pas nécessaire. Par ailleurs, la Licra ne peut intervenir sans un accord exprès de la victime lorsque celle-ci est identifiée.



COMMISSION INTERNATIONALE

PRÉSIDENT : STÉPHANE LOUY

Mobiliser au-delà des frontières européennes

Avec les partenaires nord-américains

En juin 2017, la Licra et sa délégation de New York ont organisé à la Librairie Albertine à New York en partenariat avec l'Ambassade de France aux Etats-Unis et le programme Alliance, une conférence sur le thème de « La laïcité dans un monde multiculturel ».

Environ 300 personnes ont participé à cette rencontre. Ce débat a permis de soulever des problématiques-clés autour des notions de laïcité et de multiculturalisme au sein des sociétés occidentales notamment américaine et française. Ont participé des experts reconnus dans les domaines des sciences politiques et humaines ou encore de la philosophie. Autour de l'écrivain et journaliste du New Yorker, Adam Gopnick, sont intervenus Pascal Bruckner, écrivain et philosophe, et Patrick Weil, historien spécialiste des questions d'immigration et de citoyenneté.

L'objectif en parallèle de cette conférence était de rencontrer et renforcer les liens avec les partenaires de la Licra afin de promouvoir ses actions sur le territoire américain : avec l'Anti-Defamation League également membre du réseau INACH et avec son excellence, M. l'Ambassadeur de France auprès des Nations-Unies, François Delattre.

Ces échanges ont permis un dialogue très fructueux sur le rôle que la Licra pouvait jouer, aux côtés des autorités françaises, dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme au sein des instances de l'ONU, et notamment sur la haine en ligne. Pour poursuivre le mouvement initié avec cette première conférence, la Licra a pour objectif en 2018 de programmer un cycle de conférence en poursuivant en parallèle le développement des liens avec des partenaires existants et de nouveaux partenaires.

Avec les sections étrangères de la Licra

La Licra dispose d'un réseau de sections implantées à l'étranger.

En 2017, un nouveau mouvement pour amplifier les actions a été initié notamment en Autriche, en Espagne, en Hongrie en Suisse mais aussi en Tunisie, en Azerbaïdjan et aux Etats-Unis.

Les sections se sont mobilisées pour défendre les droits humains.

La Licra développe un réseau d'entraide à destination des activistes défendant les droits humains notamment dans des situations géopolitiques complexes. Plusieurs équipes ont été formées avec des coordinateurs en France et les équipes dans les pays concernés : en Europe de l'Est, au Maghreb et dans le Caucase.

La Licra s'appuie notamment sur la Conférence des OING du Conseil de l'Europe pour mener à bien la mission de lutte contre les discriminations.

Au sein de l'ONU à Genève et à New York

La Licra a poursuivi sa mission de défense des droits humains principalement auprès du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève.

Elle a participé activement aux séances du Conseil ainsi qu'à de nombreux événements parallèles organisés par UN Watch sur le Venezuela et le Mexique. Des Ambassadeurs aux Nations Unies à New York ont été approchés pour parrainer le projet de la Licra d'inéligibilité des Etats auteurs d'actes de représailles envers les défenseurs des droits humains qui coopèrent avec les Nations-Unies.

Ce travail a abouti à la rédaction d'une résolution à présenter à l'Assemblée Générale de l'ONU à New-York.

En 2017, La Licra a également agi pour développer de nouvelles actions auprès de

l'ONU et notamment la recherche de nouveaux réseaux de partenaires, le ciblage des sujets traités par l'ONU et dans lesquels les missions de la Licra s'inscrivent et la préparation de nouvelles déclarations sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et notamment les discours de haine et le négationnisme.

Mobiliser les acteurs institutionnels contre les discours de haine

La Licra a participé en 2017 au rapport annuel de l'OSCE sur les crimes de haine du Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme de l'OSCE. 44 pays dont 125 ONG ont rendu publiques leurs données en matière de crimes de haine. Pour la première fois, cette année, il est possible de consulter en détail l'ensemble des données par pays, par type de haine et par type d'incident.

Avec les institutions européennes

Depuis la fin de l'année 2016, la Licra aux côtés de trois partenaires du réseau INACH, s'est vue confier par la Commission Européenne un exercice de monitoring pour mesurer les progrès et l'application du Code de bonne conduite signé en mai 2016 entre la Commission Européenne et les IT Compagnies (Facebook, Twitter, YouTube et Microsoft). Ce code de conduite oblige entre autres à :

- Mettre en place des procédures claires et efficaces d'examen des signalements de discours haineux illégaux ;
- Etablir des règles ou des lignes directrices internes précisant qu'elles interdisent la promotion de l'incitation à la violence et aux comportements haineux ;
- Examiner dès leur réception, les signalements valides visant au retrait d'un

discours haineux illégal en ligne à l'aune de leurs règles et lignes directrices internes et, si nécessaire, des lois nationales transposant la décision-cadre 2008/913/JAI ;

- Examiner la majorité des signalements valides en moins de 24 heures et, s'il y a lieu, retirer les contenus visés ou en bloquer l'accès.

En 2017, deux exercices de monitoring ont été réalisés, l'un de sept semaines et l'autre de six semaines. La Licra a participé à ces deux testings géants européens en qualifiant, analysant et signalant des contenus haineux sur les plateformes signataires de l'accord. En avril-mai 2017, elle a signalé 115 cas contre 122 en

Table 2: Hate crimes recorded by the police by monitored strand, 2011/12 to 2016/17

Hate crime strand	England and Wales, recorded crime						% change 2015/16 to 2016/17
	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	
Race	35,944	35,845	37,575	42,862	49,419	62,685	27
Religion	1,618	1,572	2,264	3,293	4,400	5,949	35
Sexual orientation	4,345	4,241	4,588	5,591	7,194	9,157	27
Disability	1,748	1,911	2,020	2,515	3,629	5,558	53
Transgender	313	364	559	607	858	1,248	45
Total number of motivating factors	43,968	43,933	47,006	54,868	65,500	84,597	29
Total number of offences	N/A	42,255	44,577	52,465	62,518	80,393	29

Source: Police recorded crime, Home Office.
See Bulletin Table 2 for detailed footnotes.

novembre-décembre 2017. L'intérêt de ces deux sessions réside dans la différence de traitement entre les signalements accessibles à n'importe quel utilisateur, le canal dit "normal user" et ceux accessibles uniquement aux utilisateurs de confiance considérés comme prioritaires, le canal dit "trusted flagger". La Licra disposant de l'accès aux deux canaux, elle a pu apporter un éclairage sur cette question.

Mobiliser la société civile européenne contre les discours de haine

Avec la jeunesse européenne

La Licra a également été désignée coordinatrice nationale pour la France de la campagne jeune du

Conseil de l'Europe « No Hate Speech Movement » le 26 janvier 2017. Les actions de cette campagne soutenue par la DILCRAH s'inscrivent dans la lutte contre le discours de haine en ligne sous toutes ses formes, y compris celles qui touchent principalement les jeunes, comme le cyber-harcèlement et la cyber-haine, le racisme et les autres types de discrimination. La campagne visait à sensibiliser et à mobiliser les jeunes autour des questions liées aux droits de l'homme en ligne. Elle se fondait sur leurs expériences et leur capacité à utiliser les méthodes modernes de communication et d'action pour exercer la citoyenneté démocratique de multiples façons. A ce jour, 43 pays du Conseil de l'Europe ont adhéré à la campagne et mis en place des actions et une coordination nationale. La France est devenu le 44ème pays sous l'impulsion de la Licra à rejoindre les pays engagés dans cette campagne européenne novatrice.

Avec les experts de la société civile européenne

Depuis 2016, la Licra est l'ONG française coordinatrice du projet européen « Research, report, remove : countering cyber-hate phenomena » soutenu par la Commission européenne - Rights, Equality and Citizenship (REC) sous l'égide de l'INACH – International Network Against Cyber-Hate. L'objectif de ce projet est de contrer les contenus haineux au niveau européen en partenariat avec Jugendschutz.net en Allemagne, Magenta aux Pays-Bas, MCI en Espagne, UNIA en Belgique et ZARA en Autriche.

En 2017, le projet a permis de finaliser : La mise en ligne d'une plateforme européenne qui traite les signalements des contenus haineux présents sur internet. Un formulaire de plainte accessible à tous les utilisateurs associée à une base de données réservée à l'usage des experts de la lutte contre les discours de haine sont disponibles depuis le début de l'automne 2017. Cette base de données permet de distribuer automatiquement les signalements en fonction du pays concerné. En parallèle, de nombreuses publications sur les problématiques posées par la lutte contre la haine en ligne sont disponibles en accès gratuit sur les supports de communication du réseau INACH.

La dernière publication réalisée en partenariat avec la Licra est une étude des manifestations de plusieurs types de haine en ligne : antisémitisme, racisme anti-musulmans, racisme envers les Roms et les Sinti, homophobie. Ce rapport éclaire sur les mécanismes transnationaux qui sous-tendent ces quatre types de haine en se fondant sur l'analyse de cas pratiques dans plusieurs pays européens.

Afin de poursuivre les actions initiées par le projet « Research, report, remove : countering cyber-hate phenomena », la Licra a décidé en partenariat avec les organismes du réseau INACH de poursuivre ce programme pour une durée de deux ans. Ce projet « PET SCAN » a été retenu dans le cadre de l'appel à projet du programme REC et sera mis en place dès 2018.

Les objectifs de ce programme sont multiples : Améliorer les actions de veille et de monitoring en se dotant d'outils et de logiciels performants dans ce domaine : des contacts ont déjà été pris avec des sociétés israéliennes spécialisées ; Amplifier la communication sur le précédent projet en développant un espace en ligne recensant tous les outils, les travaux, les actions et les connaissances juridiques à destination des experts issus de la société civile et des institutionnels ; Proposer des formations dans plusieurs pays européens afin de renforcer le nombre de lanceurs d'alerte et d'experts en parallèle de la mise en place d'une « Social learning platform ».

COMMISSION CULTURE

PRÉSIDENT : ABRAHAM BENGIO

En mars 2017, Abraham BENGIO a succédé à Mano SIRI à la présidence de la commission culture. L'année étant déjà très avancée, la priorité absolue de la commission a été de se mettre en ordre de marche pour réussir l'édition 2017 de l'opération « la LICRA à Avignon » (voir ci-dessous).

D'autres opérations ont cependant pu être menées à bien, telles que l'organisation de débats autour du film *Retour à Forbach* de Régis SAUDER, qui dresse le portrait d'une ville lorraine qui connaît un fort taux de chômage, ainsi qu'une importante montée du Front National, ou, au cinéma Saint-André des Arts, dans le cadre de son cycle « Résistance », autour de *Selma*, film d'Ava Du Vernay, qui retrace la lutte du Dr Martin Luther King pour garantir le droit de vote à tous les citoyens. Il y eut également la participation à la manifestation « Culture au quai » qui se propose de « jeter des ponts entre la culture et le social » (la commission Culture y a organisé une table-ronde sur les 90 ans de la LICRA avec Mario STASI et les auteurs des *Combats de la LICRA*, Jean-Pierre ALLALI et Haïm MUSICANT).

La réorganisation de la commission a été l'autre priorité de l'exercice 2017 : il s'agit de rendre son fonctionnement plus efficace et son action plus visible et de développer l'interaction avec les sections territoriales et avec les commissions thématiques.

La fin de l'année a permis de jeter les bases de l'édition 2018 de « la LICRA à Avignon », de la 3ème édition des Journées des Justes, qui auront lieu à Chambon-sur-Lignon et du projet de partenariat avec les acteurs institutionnels du spectacle vivant porté par la section Auvergne-Rhône-Alpes.

L'élaboration de fiches sur les spectacles labellisés LICRA a pu enfin être entreprise : ces fiches seront envoyées aux sections territoriales en janvier 2018 avec un « mode d'emploi ».

Édition 2017 de « la LICRA à Avignon »

La LICRA est présente à Avignon depuis plusieurs années. Elle y découvre de nouveaux spectacles à labelliser et à promouvoir, organise des « bords de scène » à l'issue de certaines représentations et distribue Le Droit de vivre et le programme de la LICRA à Avignon.

Un véritable « saut qualitatif » a été opéré au cours de l'édition 2017 du festival :

- en partenariat avec le festival In, un débat public (que les internautes pouvaient suivre en direct) a été organisé autour de Grensgeval (Borderline), la pièce de Guy CASSIERS consacrée aux migrants. Participaient à ce débat Olivier PY, directeur du festival, le scénographe de Guy Cassiers, le préfet Didier LESCHI, directeur de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et Mario STASI ;

- en partenariat avec les CEMEA, un débat public sur la notion de « Frontière » a été organisé avec la participation de Rachel LINDON, le philosophe Hamadou SY, le metteur en scène Matei VISNIEC et l'équipe de direction des CEMEA ;

- des stages CEMEA ont été organisés pour une dizaine de militants de la LICRA « afin de permettre à chacun de comprendre, d'enrichir et de clarifier, à travers un parcours accompagné, son rapport à sa culture, à la Culture et aux cultures » ;

- une table-ronde a été organisée par la section LICRA d'Avignon avec la participation de metteurs en scène, d'universitaires et de la référente Laïcité-Citoyenneté de la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Alpes-Vaucluse ;

- les « bords de scène » (plus d'une dizaine au total) ont concerné certains des spectacles phares du festival off, tels que le texte posthume de Charb, Lettre aux escrocs de l'islamophobie qui font le jeu des racistes, débat auquel participaient des membres de l'équipe de Charlie-Hebdo.

- L'infolettre de la LICRA a servi de support à des critiques rédigées par des militants de la LICRA.

COMMISSION MÉMOIRE, HISTOIRE DROITS DE L'HOMME

PRÉSIDENT : ALAIN DAVID

Entre janvier 2017 et avril 2018 la commission s'est réunie 10 fois pour des séances de 3 heures : le vendredi 6 janvier 2017, le vendredi 10 mars, le vendredi 21 avril, le vendredi 19 mai, le vendredi 16 juin, le vendredi 15 septembre, le samedi 6 janvier, le samedi 3 février, le vendredi 6 avril. Plus la réunion à l'occasion de la Convention de Strasbourg. Le « trou » entre octobre et janvier est lié à une incertitude sur la conception de la commission et de ses missions, incertitude heureusement levée avec l'arrivée de Mario-Pierre Stasi.

Plusieurs têtes de chapitres :

La méthode

des réunions mensuelles, des comptes-rendus détaillés. L'une des faiblesses de la commission était l'insuffisante fréquentation. Il semble qu'il y ait un progrès à cet égard (14 personnes présentes à la dernière réunion). Cette embellie sanctionne peut-être (hypothèse optimiste) le sérieux et la persévérance ainsi que l'obtention de quelques résultats. D'autre part nous tentons actuellement de nous ouvrir à la commission Culture et à la commission Education

Les acquis

- a) Des rues débaptisées : à Riorges, Miramont-sur-Guyenne, Charlieu.
- b) Un changement du cadre juridique pour la considération des génocides avec une extension de la loi Gayssot aux génocides reconnus c'est-à-dire ayant fait l'objet de condamnation en France ou à l'étranger.
- c) La stèle érigée le 27 janvier 2017 à Dijon en hommage à la paix, aux victimes des crimes contre l'humanité et des génocides.
- d) Et la venue à Dijon de Farid Abdelkrim pour un spectacle contre le fanatisme islamiste, suivi d'un débat avec Didier Leschi préfet et auteur en 2017 du livre Misère(s) de l'islam de France.
- e) Implication de la commission par des conférences prononcées dans plusieurs colloques ; sur les

génocides (deux colloques à Dijon) sur la laïcité (à l'université catholique de Dijon) sur l'antisémitisme (colloque des intellectuels juifs de langue française)

f) Signature d'une convention avec Stéphane Grimaldi, directeur du Mémorial de Caen (à l'occasion de l'exposition sur « les dessins assassins » labellisée par la Licra).

Les dossiers en cours

Le Rwanda

Plusieurs éléments à cet égard, d'une part une offensive négationniste dont les points saillants sont la publication en avril 2017 d'un Que sais-je (d'un universitaire juriste belge, Filip Reyntjens) qui présente beaucoup d'éléments négationnistes (division par deux du nombre des victimes, thèse du double génocide etc, relativisation du génocide replacé dans la dimension plus large d'une prétendue guerre civile africaine etc). Thèse soutenue à Lyon 3 en décembre, par une personnalité négationniste connue, Charles Onana, devant un jury ad hoc. Et par ailleurs la publication toute récente du livre du lieutenant-colonel Guillaume Ancel Rwanda, la fin du silence (Les belles lettres). En perspective (outre les procès en appel, en mai, de présumés génocidaires, condamnés en première instance, procès auxquels la Licra est représentée par Sabrina Goldman et Rachel Lindon - laquelle est partie trois semaines au Rwanda pour préparer les procès) une réunion de la Licra avec Guillaume Ancel, et plusieurs chercheurs, un groupe de travail notamment sur les textes négationnistes, la publication d'un livre collectif qui fasse le point sur la situation de la réception actuelle du génocide.

Le travail de mémoire

Les noms de rue, qui sont des vecteurs importants de la mémoire républicaine. Cas exemplaire: le lieutenant-colonel Beltrame pour qui nous demandons que toutes les sections se tour-

ment vers leurs municipalités respectives pour proposer que le nom de Beltrame soit désormais celui d'une rue ou d'un lieu significatif de la ville.

a) Démarche pour faire figurer les dates du 7 avril (pour le génocide des Tutsi) et du 24 avril (pour le génocide des Arméniens) dans les listes préfectorales des dates commémoratives

b) Discussion sur les auteurs litigieux Céline, Maurras etc. Le philosophe Alain, dont le Journal a été publié récemment pose un problème particulier dans la mesure où il figure dans la listes officielle des auteurs de bac. Que faire ?

c) Le travail sur les archives de la Licra : c'est un gros travail, dont Gilles Denis, maître de conférence à l'université de Lille veut bien essayer d'organiser la réalisation

d) Quelques initiatives locales qui, un peu plus que par le passé, sont menées dans la conscience de l'existence de la commission, sont à saluer : ainsi par exemple la belle démarche de la section de Limoges pour introduire dans cette ville, à l'imitation des Stolpersteine allemandes des pierres du souvenir, en l'occurrence en porcelaine, qui feront trébucher les passants sur les aspérités du souvenir.

La mise en perspective des thématiques de la Licra sur son histoire

Cette mise en perspective est nécessaire, elle fait apparaître des points d'inflexion permettant tout à la fois d'éviter les anachronismes et de mieux identifier les enjeux actuels de thématiques anciennes ou nouvelles. Quatre exemples pour illustrer ce point :

a) *la Licra et la colonisation : la notion de racisme n'avait pas le même sens dans la France coloniale et se limitait principalement à l'antisémitisme.*

b) *La laïcité : notre attachement à la laïcité doit être renouvelé à la lumière des transformations de civilisation qui ont marqué le siècle. Aujourd'hui, c'est-à-dire dans la perspective de la mondialisation se pose notamment tout à fait autrement qu'en 1905 la question de la religion (le discours récent du président Macron aux Bernardins en offre une illustration magnifique)*

c) *Internet et les « hate speeches ». La Licra vient de participer (Camille Lhopital) à l'écriture d'un livret Manifestations of Online Hate Speech extrêmement bien fait sur le sujet des discours de haine. Néanmoins mettre en perspective, comme la commission l'envisage, le phénomène des « hate speeches » sur la situation de ce que Foucault désignait comme "l'époque de la mort de l'Homme" introduit une possibilité plus aiguë de lutte contre les lieux nouveaux du racisme, de l'antisémitisme et des phénomènes génocidaires, dans la prise en compte du débordement des Etats-Nations et corrélativement du droit international, que constitue internet.*

d) *Le rapport aux sciences sociales : les sciences sociales sont souvent la forme actuelle de la déresponsabilisation. Il ne s'agit pas bien entendu de les rejeter mais d'éviter de verser dans ce qu'on a pu appeler « la culture de l'excuse » (par exemple une relégitimation « scienti-fique » du thème*

de la race) : ce qui a comme conséquence la difficile réintroduction du sur-plomb - éthique, politique, religieux, historique etc., avec chaque fois les risques associés à cette réintroduction, dont le principal est celui de l'usage de mots vidés de sens et incantatoires.

Aujourd'hui la Licra, dans la mesure où elle se veut témoin de l'histoire et témoin de son

temps doit prendre la mesure de défis qui ont un sens dans l'histoire et qui évoluent dans le temps. Aider à en prendre conscience et à les affronter est la mission que la commission MHDH se donne

Aujourd'hui la Licra, dans la mesure où elle se veut témoin de l'histoire et témoin de son temps doit prendre la mesure de défis qui ont un sens dans l'histoire et qui évoluent dans le temps.

DIVERSITÉ - UNIVERSITÉS

PAR MARIA GIUSEPPINA BRUNA (DÉLÉGUÉE EXÉCUTIVE)

Dans la continuité des années précédentes, la Délégation a poursuivi en 2017 une action résolument engagée en faveur de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme et de la promotion d'un management inclusif en entreprise. Qui plus est, la Délégation a porté la parole de la LICRA dans l'enceinte universitaire et les cercles philosophiques, sous l'égide et en synergie avec le Bureau national, et en coopération avec les sections.

L'action de Maria Giuseppina s'est structurée autour de 5 axes majeurs :

1- Doter la LICRA d'un corpus conceptuel et processuel autour de la prévention des discriminations à caractère raciste et antisémite au travail et autour de la promotion de la diversité en entreprise.

Et ce, en vue de porter une parole cohérente de la Licra auprès de partenaires publics et privés et de soutenir le développement de modules de formations autour de la problématique « Diversité & Laïcité », « Prévention des discriminations dans le recrutement et le management d'équipe », « Entreprise responsable et Changement Organisationnel ».

2- Représenter la Licra au sein du Groupe de Dialogue Inter partenaires relatif à la Lutte contre les Discriminations au Recrutement et en Entreprise

Installé en novembre 2014 par M. François Rebsamen, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et M. Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (séances plénières et séances de travail), ce Groupe de Dialogue rassemble les parties prenantes engagées dans la prévention des discriminations dans le monde de l'emploi et du travail.

Maria Giuseppina Bruna a participé, en représentation de la Licra, à la quarantaine de réunions (plénières et en sous-commissions)

ayant ponctué les années 2015 et 2016. Elle y a relayé la vision humaniste et pragmatique de notre Association auprès de hauts représentants des pouvoirs publics, de la sphère administrative et du monde professionnel.

La Licra a été force de proposition et de conciliation de positions divergentes ; elle a entretenu des liens étroits et suivis avec les organisations syndicales et patronales, les autres associations de défense des Droits de l'Homme représentées et l'ensemble des Fondations, associations spécialisées et professionnelles et groupes d'experts prenant part au débat.

L'année 2017 a été ponctuée par l'installation du Groupe de Dialogue Inter partenaires relatif à la Lutte contre les Discriminations au Recrutement et en Entreprise. Cet organisme consultatif permanent placé sous l'égide conjointe du Ministère du Travail et du Ministère de la Cohésion des Territoires, et animé par le CGET (avec l'appui juridique de la DGT) et la DGEFP, a institutionnalisé le Groupe de Dialogue contre les Discriminations au Travail et dans l'Emploi créé en 2014, sous la présidence de M. Jean-Christophe Sciberras.

L'installation de ce nouveau Groupe de Dialogue a eu lieu le 2 mai 2017, dans une nouvelle configuration, sans président ni rapporteur.

Maria Giuseppina BRUNA, Full Professor in Management et Directrice de la Chaire IPAG « Entreprise Inclusive », a été nommée, eu égard de son expertise technique et scientifique, membre du Groupe de Dialogue ad personam. Qui plus est, elle a l'honneur de représenter la LICRA au sein de ce Groupe de Travail, es qualités de Déléguée exécutive en charge de la Diversité et des Universités.

Le Groupe de Dialogue a acté au cours de sa séance plénière inaugurale la mise en place de deux Groupes de Travail prioritaires, qui ont été lancés au 2e semestre 2017 et donc les travaux seront finalisés fin 1er semestre 2018 :

1° GT « Formation à la non-discrimination »

Ce Groupe de Travail se propose d'élaborer, de manière collective et participative, un référentiel

de formation à la non-discrimination, appelé à servir de document-cadre dans le cadre du déploiement des formations au recrutement non-discriminant, rendues obligatoires par la loi Egalité & Citoyenneté pour les recruteurs d'entreprises de plus de 300 salariés et tous les professionnels de cabinets de recrutement. Le référentiel se veut une source d'inspiration pour les cahiers des charges des entreprises et comme un outil d'aide à la décision à l'adresse des dirigeants.

Pour rappel, la loi n° 2017-86 du 27 janv. 2017 statue, dans son Art. L. 1131-2 CT : « Dans toute entreprise employant au moins trois cents salariés et dans toute entreprise spécialisée dans le recrutement, les employés chargés des missions de recrutement reçoivent une formation à la non-discrimination à l'embauche au moins une fois tous les cinq ans ».

Très impliquée au sein du GT (avec une bonne dizaine de réunions à son actif depuis octobre 2017), la LICRA contribue très activement aux réflexions et notamment à l'élaboration et à la rédaction du référentiel. Les travaux se poursuivent au 1er semestre 2018. Un livrable auprès des pouvoirs publics est actuellement en voie de finalisation.

Il sera joint au rapport de la task force gouvernementale « Lutte contre les discriminations » [réunissant 15 experts et décideurs nationaux, dont Maria Giuseppina Bruna, désignée personnalité qualifiée ad personam] qui sera remis en avril 2018 à M. Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des Territoires. Et ce, dans le cadre des travaux préparatoires du Comité Interministériel à la Ville (feuille de route « politique de la ville/ lutte contre les discriminations »).

2° GT « Traçabilité et transparence des procédures de recrutement »

Ce Groupe de Travail se penche sur les conditions de mise en œuvre et d'opérationnalisation de la proposition n°7 de la feuille de route du Groupe de Dialogue (« Poursuivre les travaux du Groupe de Dialogue sur la mise en œuvre de dispositifs opérationnels permettant d'assurer la traçabilité et la transparence des procédures de recrutement

»). C'est pourquoi le Groupe de Travail s'emploie à décortiquer le processus de recrutement (externe et interne) dans sa globalité, afin d'en identifier les étapes-clés et les situations, contextes et processus pouvant exposer les candidats à un risque de discrimination (directe, indirecte ou systémique). Il élabore, en miroir, un tableau de suivi de la traçabilité et transparence des procédures de recrutement, qu'il complète d'une banque d'informations, d'exemples paradigmatiques ainsi que d'une revue de bonnes pratiques. Celles-ci sont identifiées, recensées et systématisées en lien et avec le concours de réseaux d'entreprises vertueuses, d'acteurs associatifs ou institutionnels et d'experts académiques ayant construit des outils permettant de prévenir les discriminations dans le recrutement.

Le GT se propose aussi de concevoir, en lien avec les pouvoirs publics et le monde de l'entreprise, des outils, des bonnes pratiques et des méthodologies afin de les mettre à disposition des entreprises (et notamment des TPE – PME).

La LICRA contribue aux travaux du Groupe de Travail en ateliers et, surtout, en plénière.

Les conclusions du GT viendront alimenter les propositions du Rapport « Lutte contre les discriminations » qui sera remis à M. Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des Territoires, dans le cadre des travaux préparatoires du Comité Interministériel à la Ville.

3- Construire un rapprochement stratégique entre la LICRA avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Ces nouvelles synergies devraient voir le jour grâce à un plan d'action adapté, issu d'une Convention-cadre LICRA/MESRI appelée à être signée en mars 2018 en marges de la Semaine d'éducation contre le racisme. Ces actions convergentes devraient être centrées sur la sensibilisation des étudiants et surtout sur la formation et l'outillage (conceptuel, méthodologique et, si besoin, opérationnel) des référents laïcité / anti-discrimination des Etablissements d'Enseignement Supérieur. La Licra pourrait fournir un appui à la création et l'animation de réseaux de lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme dans l'Enseignement Supérieur.

Intervention en janvier 2017 auprès de l'ESPE d'Amiens, autour de la laïcité, des valeurs de la République et du rôle de l'Education Nationale dans l'éveil et la formation des Citoyens

4- Représenter la Licra au sein du Collectif des Associations Laïques, présidé par le Grand Maître du Grand Orient de France, M. Christophe Habas d'abord, et M. Philippe Foussier, ensuite.

Le Collectif des Associations Laïques rassemble, depuis plusieurs années, les principales obédiences maçonniques, des cercles philosophiques et des associations de libres penseurs, des organismes engagés en faveur de l'éducation populaire ainsi que la LICRA, en représentation des associations universalistes de Droits de l'Homme.

Le Collectif a engagé une réflexion approfondie autour des enjeux de laïcité dans l'ensemble des champs sociaux, à commencer par la sphère institutionnelle, l'école, l'enceinte de l'entreprise et l'Enseignement Supérieur.

Le Collectif s'est intéressé, plus spécifiquement, aux enjeux de la laïcité dans l'Enseignement Supérieur. Des réflexions approfondies ont été engagées autour : 1) de la pertinence (ou non) d'étendre l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires dans l'enceinte universitaire pour les usagers de ce service public, 2) de la nécessité (ou non) d'encourager une évolution législative en la matière, ainsi que 3) des risques de prosélytisme et radicalisation des étudiants.

Ponctué d'interventions d'experts et de grands témoins, les discussions du Collectif, riches et animées, se sont penchées, notamment, sur la gestion des demandes religieuses en entreprise, sur l'enseignement des valeurs républicaines dans l'enceinte scolaire et, en amont, la formation (initiale et continue) des formateurs, à commencer par les enseignants (primaire et secondaire).

Une forte convergence en termes de positionnement, d'approche et de contenu est apparue, une nouvelle fois, entre la LICRA et le

Collectif (et in primis le GODF). Le Collectif porte, en effet, un combat républicain pour la laïcité, perçue comme vecteur de fraternité et outil du vivre-ensemble.

Il est à noter, en complément, que la LICRA et le GODF ont développé leur partenariat tout au long de l'année 2017, y compris dans le cadre d'un appel à la résistance contre le Front National, le populisme et les votes extrêmes, dans le cadre des élections présidentielle et législatives.

5- Participation aux travaux du Cercle de la LICRA – Réfléchir les Droits de l'Homme, présidé par Maître Martine Benayoun, Vice-Présidente de la Licra.

FORMATION

PAR ANNETTE BLOCH, VICE-PRÉSIDENTE CHARGÉE DE LA FORMATION
ET DE L'ÉCOLE DES MILITANTS

Formation externe : entreprises, collectivités etc...

Au cours de l'année 2017, nous avons tenté de « lancer » l'organisme de formation de la Licra en recrutant un salarié qui devait développer ce projet. Ce salarié n'a pas rempli sa mission et nous avons été en échec sur ce projet.

Par ailleurs, deux expériences significatives :

La Région IDF a décidé de demander à toutes les Associations sportives qu'elle finance de signer une charte de la laïcité et de désigner un référent radicalisation et laïcité qui sera formé. La formation prévue durait deux jours : un jour sur les valeurs de la République et la laïcité dans le Sport et un jour sur la radicalisation. Elle a demandé à la Licra d'assurer la première journée de formation. Ce sont Patrick Kahn et Annette BLOCH qui ont conçu le programme et l'ont mis en œuvre auprès de ... référents en ... sessions.

A la suite de la défense par la section de Roanne d'un salarié de l'entreprise Michelin victime de racisme, la Licra a été invitée à rencontrer l'ensemble des Syndicats patronaux et de salariés des métiers du Caoutchouc pour aborder la question de la laïcité et du fait religieux en entreprise dans le cadre de l'Observatoire National de l'évolution des emplois des métiers du Caoutchouc. Tous les syndicats, sauf FO ont accepté ces rencontres. Les échanges ont été conviviaux et vrais. Notre projet était de proposer un accompagnement aux entreprises intéressées dans la recherche des réponses appropriées aux demandes religieuses en entreprise. Les représentants syndicaux dans leur ensemble ont considéré qu'ils n'étaient pas prêts à aborder directement, qu'ils avaient besoin de formation. Nous avons présenté un programme correspondant à leur attente. Ce sont les représentants des syndicats patronaux (Michelin) qui ont mis un terme à ces travaux pourtant très bien engagés.

Formation interne : Ecole des Militants

L'Ecole a organisé les stages suivants : Interventions dans les établissements scolaires secondaires : 5 sessions. Accueil des nouveaux adhérents : 1 session. La Laïcité aujourd'hui : 1 session.

Un stage programmé a dû être annulé faute d'un nombre suffisant d'inscrits : Développer sa section et trouver des financements prévu pour le 18 mai 2017

Les stages se déroulent toujours dans une ambiance de partage convivial, confiant et ouvert. Les évaluations témoignent généralement de la satisfaction des stagiaires au regard de leurs attentes et de leur besoins d'apprentissage. Egalement de leur joie de faire l'expérience de la complicité solide et fructueuse qu'offre le fait d'être adhérents de la Licra. Les stages sont certes et avant tout un moyen pour les militants d'apprendre ce qui leur est nécessaire pour militer mais c'est aussi un moyen pour les Présidents de lancer une dynamique d'action dans leur Section et souvent de découvrir des adhérents dont ils ne connaissaient que le nom et qui sont partants pour l'action.

Par ailleurs, chaque session, bien entendu est centrée sur le thème de la formation, mais chacune est mise à profit pour élargir et préciser la connaissance de notre Association.

Cette année à Lyon, deux sessions de 2h, le soir, de 18h à 20h de "Parler Licra" à l'intention des nouveaux militants et de ceux qui ont envie de ... "réviser" ont été organisées. Cette expérience est très encourageante. Les participants dont notamment tous les services civiques, stagiaires etc... sont heureux d'acquiescer des argumentaires à travers la meilleure connaissance des positions de la Licra, car ils sont souvent démunis face à l'accueil mitigé que reçoit leur collaboration à la Licra autour d'eux.

LE CERCLE DE LA LICRA

PRÉSIDENTE-FONDATRICE : MARTINE BENAYOUN

Le Cercle-Réfléchir les droits de l'Homme est un espace de réflexion, de dialogue et d'anticipation, tourné vers la production et la diffusion d'idées et de propositions. Y débattent librement entrepreneurs, chercheurs, experts, associatifs, étudiants, universitaires, intellectuels et artistes. Ils analysent et décryptent les droits de l'homme aujourd'hui, défrichent des idées et des solutions alternatives innovantes les mettant au service de la Licra et d'autres acteurs institutionnels. Les travaux du Cercle sont complémentaires à ceux des commissions de la Licra.

La Licra combat, le Cercle débat avec :

- Une liberté de concevoir, de dire et de penser différent.
- Une vision globale qui prend en compte l'état réel du monde.
- Une volonté d'ouverture et de décloisonnement
- Une volonté de traiter les sujets dans la transversalité.

En partenariat avec :

- Des think tanks européens et à l'étranger (Rencontres)
- Des laboratoires de recherche et de création théâtrale (Réflexion)
- Ecole Normale Supérieure et Sciences Po Paris (Débats)

Le Cercle dispose d'une nouvelle feuille de route (Objectif, Mission, Engagement, Organisation, Organigramme) et d'une nouvelle structure (Responsables de Pôles, Conseil d'orientation, Comité Ethique) disponibles et visibles sur le site du Cercle de la Licra. Il suffit de cliquer sur les deux liens.

- Un nouveau Conseil d'orientation constitué de 20 personnalités, qui donne les grandes orientations des débats et des entretiens

d'experts de l'année.

- Une nouvelle Equipe d'experts et d'animateurs ayant pour vocation d'enrichir les travaux du Cercle par un apport d'expertises, de relations et d'entretiens.

- Un Comité éthique chargé de fixer les règles de fonctionnement et de gouvernance du Cercle et d'arbitrer si besoin.

2017 a été une année charnière pour le Cercle qui a effectué de nombreux changements :

- Un nouveau site, une nouvelle charte graphique et une réactualisation de tous ses contenus

- Une nouvelle équipe et des nouveaux Pôles de réflexion et d'analyse

- Un Conseil d'orientation renouvelé avec l'entrée de nouvelles personnalités.

Réalisations 2017

Rencontre avec David-Isaac Haziza sur le thème : « Y-a-t-il une idéologie antiraciste ».

Certains pensent que l'idéologie antiraciste existe, que des dérives s'en suivent, d'autres non et s'insurgent même que la question puisse être posée. David Isaac Haziza pose les termes du débat avec beaucoup de discernement et sereinement : « Il me semble qu'on peut s'opposer à toute forme de haine sans abandonner l'universalisme - et peut-être surtout sans chercher à tout expliquer à partir de ce combat légitime, c'est là qu'on tomberait dans l'idéologie justement ». David Isaac Haziza

Normalien, après avoir étudié la philosophie de Montaigne à Levinas, il étudie actuellement à l'Université de Columbia. Son objet d'étude porte sur « Blasphème dans la modernité – pensée juive et littératures européennes sous la direction de Antoine Compagnon.

**Rencontre avec Samy Cohen sur le thème :
« Israël et ses colombes ».**

Dans son ouvrage, Samy Cohen retrace non seulement la sociologie politique des mouvements de paix en Israël, mais il décrit aussi la société israélienne face au conflit. Le camp de la paix reste cependant l'objet de son étude, un camp de la paix qui a perdu toute son influence et sa légitimité auprès des citoyens israéliens. Les colonisations, la question palestinienne, s'invitent dans l'ouvrage mais aussi les attentats terroristes, les attentats-suicides qui sapent tout processus de paix, d'espoir.

Samy Cohen est directeur de recherche émérite à CERI-Sciences Po, spécialiste des questions de politique étrangère et de défense. Ses sujets de recherches portent sur « le pouvoir des Etats et les nouveaux acteurs », la « Démocratie et la lutte contre le terrorisme », « Pouvoir, armée et société en Israël », « L'éthique de la guerre et lutte contre le terrorisme : Israël pendant la deuxième Intifada ».

Rencontre avec Isabelle de Mecquenem sur le thème : « Retour à la Rochelle. Un cas d'antisémitisme sans antisémites ».

Retour sur l'affaire de La Rochelle qui s'est déroulée à l'université locale de La Rochelle au printemps 2013. Une affaire d'antisémitisme déconcertante, liée à une pièce de théâtre écrite et interprétée par des étudiants. La pièce, censée faire rire, est vue par plusieurs centaines de spectateurs, sans que personne ne proteste, sauf un enseignant-chercheur, Michel Goldberg, qui aura bien du mal à convaincre les autorités de l'université qu'il faut réagir. A ses côtés et parmi les chercheurs et universitaires qui s'indignent et qui s'expriment, Isabelle de Mecquenem se penche sur cette affaire.

Isabelle de Mecquenem est Agrégée de philosophie, Professeur à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de Reims. Elle est aussi Référent Racisme et Antisémitisme de l'Université de Reims Champagne-Ardenne. Elle revient sur cette affaire lors d'une rencontre-débat du Cercle de la Licra.

Les entretiens et notes d'experts 2017

- « Y-a-t-il une idéologie antiraciste » - Note de David Isaac Haziza <http://www.lecercledelalica.org/blog/y-a-t-il-une-ideologie-antiraciste-avec-david-isaac-haziza-jeudi-16-mars-2017-2/>

- « Israël et ses colombes » - Entretien avec Samy Cohen <http://www.lecercledelalica.org/blog/y-a-t-il-une-ideologie-antiraciste-avec-david-isaac-haziza-jeudi-16-mars-2017/>

- « Retour à la Rochelle. Un cas d'antisémitisme sans antisémites » - Entretien avec Isabelle de Mecquenem <http://www.lecercledelalica.org/blog/entretien-avec-isabelle-de-mecquenem/>

- « Les droits de l'homme à l'épreuve du réel » - Note rédigée par le groupe d'étudiants de Sciences Po Paris, sous la direction de Martine Benayoun. La note sera disponible prochainement sur le site du Cercle.

Les programmes de formation du Cercle en partenariat avec l'Institut européen Emmanuel Levinas et le think tank Elnet

Les élections législatives en 2017 ont apporté un renouveau sans précédent au sein de l'Assemblée Nationale. Les nouveaux députés portent un regard neuf sur la société française. Ils savent les obstacles auxquels elle est confrontée et cherchent à apporter les améliorations nécessaires à son fonctionnement. Parmi les dangers majeurs que les députés doivent combattre : les racismes, les nouveaux visages de l'antisémitisme, le complotisme, le négationnisme, les préjugés, les discriminations, les fondamentalismes, le sexisme, etc.

Le Cercle en partenariat avec l'Institut européen Emmanuel Levinas et le think tank Elnet travaillent collectivement sur une formation spécifique à long terme, pour une année, au sein de l'Assemblée Nationale afin d'apporter aux députés du contenu sur ces thématiques et enrichir considérablement leurs acquis et leurs perceptions des événements.

Les outils de la formation seront fournis par des experts reconnus (historiens, chercheurs, écrivains, sociologues, psychologues, philosophes, politologues). Ils apporteront une caution académique et universitaire à cette réflexion et à la formation des élus.

Des rencontres avec des députés et le président de l'Assemblée Nationale sont programmées en 2018 pour un démarrage de la formation en septembre 2018. Le programme sera soumis au BE.

Deux nouveaux partenaires en 2017

- Institut européen Emmanuel Levinas
- Elnet – European Leadership Network

Le Cercle en 10 chiffres

- 20 notes d'experts
- 20 entretiens d'experts
- 30 rencontres publiques filmées
- 10 partenariats
- 1 cabinet d'experts
- 1 comité d'orientation avec 20 personnalités
- 1 comité d'éthique avec 1 charte éthique
- 1 site rénové avec des contenus à jour.
- 1 feuille de route et un organigramme
- 1 financement privé : le Cercle a une autonomie financière à 100% grâce aux fonds privés. Il ne bénéficie d'aucune subvention ni d'aucune cotisation.



le cercle de la licra
réfléchir les droits de l'homme

LES SECTIONS

2017

LA LICRA EN ACTION(S)

LES SECTIONS DE LA LICRA

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DRÔME

PRÉSIDENT : PIERRE PIENIEK

ADRESSE : 4 MONTÉE SAUVAJON -
26100 ROMANS SUR ISÈRE

EMAIL : ROMANS@LICRA.ORG

GRENOBLE

PRÉSIDENT : MOHAMED DJERBI

EMAIL : GRENOBLE@LICRA.ORG

MONTBRISON FOREZ

PRÉSIDENT : CHANTAL PETRI

ADRESSE : 13 IMPASSE HENRI POUR-
RAT - 42600 MONTBRISON

EMAIL : FOREZ@LICRA.ORG

ROANNE

PRÉSIDENT : JULIEN LEVINGER

ADRESSE : 6 IMPASSE PAUL VERLAINE -
42300 ROANNE

EMAIL : ROANNE@LICRA.ORG

AUVERGNE-RHÔNE ALPES

PRÉSIDENT : ALAIN BLUM

ADRESSE : 1 RUE LAVOISIER - 69003
LYON

EMAIL : LICRA-AURA@LICRA.ORG

SAINT-ÉTIENNE

PRÉSIDENT : YANN SACCUCCI

ADRESSE : 1 RUE EMILE COMBES -
42000 SAINT-ETIENNE

EMAIL : SAINTETIENNE@LICRA.ORG

THONON-LES-BAINS

PRÉSIDENT : MICHEL BEL

ADRESSE : 350 CHEMIN DE PUGNY -
74500 LARRINGES

EMAIL : THONONLESBAINS@LICRA.
ORG

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

BESANÇON

PRÉSIDENT : JÉRÔME CONSCIENCE

ADRESSE : 59 RUE DES GRANGES -
25000 BESANÇON

EMAIL : BESANCON@LICRA.ORG

DIJON

PRÉSIDENT : SIMONE FRANCK

ADRESSE : 41A2 RUE CHANZY - 21000
DIJON

EMAIL : DIJON@LICRA.ORG

GRAND EST

STRASBOURG

PRÉSIDENTE : FABIELLE ANGEL

ADRESSE : 5 RUE ISABELLE EBERHARD
- 67200 STRASBOURG

EMAIL STRASBOURG@LICRA.ORG

COLMAR

PRÉSIDENTE : POL-ROGER LEVY

ADRESSE : 4 RUE DU REMPART - 68000
COLMAR

EMAIL : COLMAR@LICRA.ORG

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

PRÉSIDENTE : NELLY BEAUFORT

ADRESSE : COMPLEXE GÉRARD
PHILIPPE - 19 AVENUE DU GÉNÉRAL
SARRAIL - 51000 CHÂLONS EN CHAM-
PAGNE

EMAIL : CHALONSENCHAMPAGNE@LICRA.ORG

METZ

PRÉSIDENT : ANAEL MENNUNI-MAYER
ADRESSE : 43 RUE DE BLORY - 57950
MONTIGNY LES METZ
EMAIL : METZ@LICRA.ORG

MULHOUSE

PRÉSIDENT : RODOLPHE CAHN
ADRESSE : CARRÉ DES ASSOCIATIONS
- 100 AVENUE DE COLMAR - 68100
MULHOUSE
EMAIL : MULHOUSE@LICRA.ORG

NANCY

PRÉSIDENT : GRÉGOIRE BOUVIER
ADRESSE : 3 RUE ISABEY - 54000 NANCY
EMAIL : NANCY@LICRA.ORG

REIMS

PRÉSIDENT : CLAUDE SECROUN
ADRESSE : 4 RUE DES DAMES DE
FRANCE - 51390 GUEUX
EMAIL : REIMS@LICRA.ORG

HAUTS-DE-FRANCE

DUNKERQUE

PRÉSIDENT : JEAN-YVES BARRAS
ADRESSE : 156 RUE BEL AIR - 59240
DUNKERQUE
EMAIL : DUNKERQUE@LICRA.ORG

LILLE

PRÉSIDENT : DINE BOUACHA
ADRESSE : 5 BD SAINT-JEAN - 60000
BEAUVAIS
EMAIL : LILLE@LICRA.ORG

PICARDIE

PRÉSIDENT : LAURE MICHEL
ADRESSE : LICRA LILLE MÉTROPOLE -
62 BD MONTEBELLO - 59000 LILLE
EMAIL : PICARDIE@LICRA.ORG

BOULOGNE-SUR-MER

PRÉSIDENT : JEAN-MICHEL MASSON
ADRESSE : 35 BD MARIETTE - 62000
BOULOGNE SUR MER
EMAIL : BOULOGNE@LICRA.ORG

ÎLE-DE-FRANCE

ANTONY SCEAUX

PRÉSIDENT : JEAN-MICHEL MASSON
ADRESSE : LES GARAGES - 20 RUE DES
IMBERGÈRES - 92 SEAUX
EMAIL : ANTONY@LICRA.ORG

BOULOGNE SÈVRES

PRÉSIDENT : MURIEL QUENTIN BRODER
ADRESSE : 19 AVENUE DE LA CRISTALLERIE - 92310 SÈVRES
EMAIL : BOULOGNE@LICRA.ORG

HUREPOIX

PRÉSIDENT : ANGEL TAPIA
ADRESSE : 9 BD MONTFAUCON - 91150
ETAMPES
EMAIL : HUREPOIX@LICRA.ORG

IVRY

PRÉSIDENT : VALENTIN WOLFF
ADRESSE : 46 RUE MOLIERE - 94200
IVRY
EMAIL : IVRY@LICRA.ORG

I

SSY-LES-MOULINEAUX MEUDON
PRÉSIDENT : ALAIN LEVY

ADRESSE : 77 AVENUE DE LA PAIX -
92130 ISSY LES MOULINEAUX
EMAIL : ISSYLESMOULINEAUX@LICRA.
ORG

NEUILLY LA DÉFENSE
PRÉSIDENT : SIMON MIDAL
ADRESSE : MAISON DES ASSOCIA-
TIONS - 2 BIS RUE DU CHÂTEAU - 92200
NEUILLY SUR SEINE
EMAIL : NEUILLY@LICRA.ORG

FÉDÉRATION DE PARIS
PRÉSIDENT : DAVID-OLIVIER KAMINSKI
ADRESSE : LICRA PARIS - 42 RUE DU
LOUVRE - 75001 PARIS
EMAIL : PARIS@LICRA.ORG

SEINE-ET-MARNE
PRÉSIDENT : BERNARD ZAOUÏ
ADRESSE : LICRA SEINE ET MARNE - 21
RUE ST JACQUES - 77380 COMBS LA
VILLE
EMAIL : SEINEETMARNE@LICRA.ORG

VAL D'YERRES
PRÉSIDENT : MICHÈLE AKERBERG
ADRESSE : 2 AVENUE PIERRE DE COU-
BERTIN - RÉSIDENCE DES RIVES DE
YERRES - BAT. F4 - 91330 YERRES
EMAIL : VALDYERRES@LICRA.ORG

VANVES
PRÉSIDENT : MONIQUE ABECASSIS
ADRESSE : 72 RUE JEAN BLEUZEN -
92170 VANVES
EMAIL : VANVES@LICRA.ORG

VINCENNES
PRÉSIDENT : MAURICE GOZLAN

ADRESSE : 19 LES LOGIS DE LA PIE -
94100 ST MAUR LES FOSSÉS
EMAIL : VINCENNES@LICRA.ORG

CENTRE

TOURAIN
PRÉSIDENT : MARTINE STROHL
ADRESSE : LICRA TOURAIN - BP11533
- 37015 TOURS CEDEX 1
EMAIL : TOURS@LICRA.ORG

NORMANDIE

FECAMP
PRÉSIDENT : PHILIPPE LEMONNIER
ADRESSE : LICRA SECTION FÉCAMP -
BOITE POSTALE 114 - 76404 FÉCAMP
CÉDEX
EMAIL : FECAMP@LICRA.ORG

ROUEN
PRÉSIDENT : SOLENN LEPRINCE
ADRESSE : 100 RUE DE FONTENELLE -
76000 ROUEN
EMAIL : ROUEN@LICRA.ORG

LE HAVRE
PRÉSIDENT : DOMINIQUE YOUB
ADRESSE : 2 PARVIS ST MICHEL - 76600
LE HAVRE
EMAIL : LEHAVRE@LICRA.ORG

NOUVELLE-AQUITAINE

AGEN
PRÉSIDENT : NASSER MENNI
ADRESSE : 9 RUE DESCAYRAT - 47000
AGEN
EMAIL : AGEN@LICRA.ORG

BORDEAUX
PRÉSIDENT : CLOTHILDE CHAPUIS
ADRESSE : 74 RUE GEORGES BONNAC
- JARDINS GAMBETTA - TOUR 3 - 33000
BORDEAUX
EMAIL : BORDEAUX@LICRA.ORG

LIMOGES
PRÉSIDENT : PHILIPPE MERLIER
ADRESSE : 22 RUE DU LIEUTENANT
MÉNIEUX - 87000 LIMOGES
EMAIL : LIMOGES@LICRA.ORG

PÉRIGUEUX
PRÉSIDENT : BETTY WIEDER
ADRESSE : 6 ALLÉE D'AQUITAINE -
24000 PÉRIGUEUX
EMAIL : PERIGUEUX@LICRA.ORG

OCCITANIE

BAYONNE
PRÉSIDENT : PHILIPPE APELLE
ADRESSE : 9 PLACE MARGUERITE
LABORDE - 64000 PAU
EMAIL : BAYONNE@LICRA.ORG

TOULOUSE
PRÉSIDENT : GENEVIÈVE GOURMANEL
ADRESSE : 5 RUE DES ERABLES - 31750
ESCALQUENS
EMAIL : TOULOUSE@LICRA.ORG

PAYS DE LA LOIRE

ANGERS
PRÉSIDENT : ANIS LIMANI
ADRESSE : 128 RUE DES PONTS DE CÉ
- 49000 ANGERS
EMAIL : ANGERS@LICRA.ORG

NANTES
PRÉSIDENT : ALAIN BEVEN-BUNFORD
ADRESSE : 46 B BOULEVARD DU VAL
DE CHEZINE - 44800 SAINT HERBLAIN
EMAIL : NANTES@LICRA.ORG

SUD - PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AIX-EN-PROVENCE
PRÉSIDENT : MAGDALENA SCHRADER
ADRESSE : MAISON DE LA VIE ASSOCIA-
TIVE - LE LIGOURES - PLACE ROMÉE DE
VILLENEUVE - 13090 AIX EN PROVENCE
EMAIL : AIXENPROVENCE@LICRA.ORG

AVIGNON
PRÉSIDENT : CLAUDE NAHOUM
ADRESSE : 12 IMPASSE GUILLABERT -
84000 AVIGNON
EMAIL : AVIGNON@LICRA.ORG

MARSEILLE
PRÉSIDENT : ANOUCK ARAGONES
ADRESSE : 46 RUE SAINTE VICTOIRE -
13006 MARSEILLE
EMAIL : MARSEILLE@LICRA.ORG

MONTPELLIER
PRÉSIDENT : JEAN-LUC BONNET
ADRESSE : 9 RUE MARCEAU - 34000
MONTPELLIER
EMAIL : MONTPELLIER@LICRA.ORG

NICE
PRÉSIDENT : ALEXANDRE AIMO-BOOT
ADRESSE : AUDIO FEELING - 17 AVENUE
MARÉCHAL FOCH - 06000 NICE À L'AT-
TENTION D'ALEXANDRE AIMO-BOOT
EMAIL : NICE@LICRA.ORG

NÎMES
PRÉSIDENT : PATRICE BILGORAI
ADRESSE : 5A RUE CLOVIS - 30000
NIMES
EMAIL : NIMES@LICRA.ORG

INTERNATIONAL

AUTRICHE
PRÉSIDENT : ALEXANDER EMMANUELY
EMAIL : LICRA.OESTERREICH@GMAIL.
COM

ESPAGNE - BARCELONE
PRÉSIDENT : ISAAC LEVY
EMAIL : INFO@LICRABARCELONA.ORG

ÉTATS-UNIS - NEW YORK
PRÉSIDENTE : MARTINE RUBENSTEIN

SUISSE
PRÉSIDENT : PHILIPPE KENEL
ADRESSE : 13 RUE VERDAINE - 1204
GENÈVE
EMAIL : LICRA.SUISSE@LICRA.CH

SUISSE - GENÈVE
PRÉSIDENT : PHILIPPE KENEL
ADRESSE : 13 RUE VERDAINE - 1204
GENÈVE
EMAIL : GENEVE@LICRA.CH

SUISSE - NEUCHÂTEL
PRÉSIDENT : PHILIPPE KENEL
ADRESSE : 13 RUE VERDAINE - 1204
GENÈVE
EMAIL : NEUCHATEL@LICRA.CH

SUISSE - VALAIS
PRÉSIDENT : PHILIPPE KENEL

ADRESSE : 13 RUE VERDAINE - 1204
GENÈVE
EMAIL : VALAIS@LICRA.CH

SUISSE - VAUD
PRÉSIDENT : PHILIPPE KENEL
ADRESSE : 69 CASE POSTALE - 1008
PRILLY
EMAIL : VAUD@LICRA.CH

TUNISIE
PRÉSIDENTE : MONA TEKIA
ADRESSE : 69 CASE POSTALE - 1008
PRILLY

LES ACTIONS DES SECTIONS

UNE SÉLECTION DES ACTIONS EMBLÉMATIQUES PAR N. ROSELL

VANVES

La LICRA Vanves a organisé le 22 mai au Ciné théâtre la projection du film « Un sac de billes » de Christian Duguay, dernière adaptation du roman auto biographique de Joseph Joffo.

Près de quatre-vingt personnes assistaient à la projection sur invitation de la section. Ce fut un vrai moment de cinéma rempli d'émotion, de fraternité et d'amour autour de l'aventure de deux petits parisiens, Joseph 10 ans et Maurice 12 ans, plongés brutalement avec leur famille dans le drame de la France occupée. Traqués par la politique antisémite de l'occupant nazi, Joseph Joffo et sa famille ont passé trois années à se séparer, se retrouver pour un temps, se cacher et traverser la France pour survivre. Une grande leçon de vie pour petits et grands.

En l'absence de Joseph Joffo pour raisons de santé, c'est Monique Abécassis qui présentait le film tout en évoquant les péripéties autour de la publication du livre en 1973. Aujourd'hui encore vingt mille livres sont vendus tous les ans en Europe.

Les 24 et 28 février, les professeurs du Collège St Exupéry recevaient la LICRA pour le rendez-vous annuel de « la Mémoire » en complément du cours d'Histoire des classes de troisième. Plus de 120 élèves ont assisté en début de séance à la projection du documentaire sur la montée du nazisme et la mise en place du système concentrationnaire. La projection était suivie des témoignages d'Esther Senot rescapée successivement d'Auschwitz, de Bergen- Belsen, de Mathausen et de Robert Wajcman rescapé du camp d'Auschwitz 3. Tous deux ont été arrêtés à l'âge de 15 ans par des policiers français. Tous deux racontent leur histoire, leur famille...Même douleur, même souffrance. « Nous avons été jetés sur une autre planète où régnaient en maître la brutalité, la terreur, et la mort devenue banale. »

AVIGNON / VAUCLUSE

Le 5 juillet, à l'initiative de Claude Nahoum, président de la section d'Avignon, et en présence

d'Abraham Bengio, président de la commission culture de la LICRA, s'est tenue une table ronde à l'Hôtel de Ville d'Avignon à l'occasion du lancement du Festival d'Avignon 2017.

Avec : Cécile HELLE, Maire d'Avignon ; Claude NAHOUM, Président de la section Avignon & Vaucluse ; Pierre BEFFEYTE, Président d'Avignon Festival et Compagnie – Festival Off ; Benoît BELVALETTE, Directeur territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Alpes Vaucluse ; Elodie GOUMET, Référente Laïcité Citoyenneté - Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse – Alpes Vaucluse ; Jean-François CESARINI - Député de la 1ère Circonscription d'AVIGNON ; Damien MALINAS, Vice-président délégué à la culture et aux marques, Université d'Avignon, Auteur de « Portrait des festivaliers d'Avignon : Transmettre une fois ? Pour toujours ? » ; Laurent ROCHUT, Directeur du Théâtre de l'Oulle qui accueillera la pièce tirée d'un texte posthume de Charb, dessinateur satirique et directeur de « Charlie Hebdo » tombé sous les balles des terroristes le 7 janvier 2015.

BESANÇON

Le 24 novembre, la Licra Besançon était présente sur le campus de l'université pour le vernissage de l'exposition « Libertés et Droits humains » organisée par Amnesty International dans le cadre de sa campagne annuelle « 10 jours pour signer ».

De nombreuses associations de lutte contre les discriminations ont défendu les libertés individuelles auprès des jeunes bisontins. La Licra Besançon a répondu présente à cet appel solidaire pour la reconnaissance des droits humains. Une soirée festive, d'échanges et de sensibilisation, autour de valeurs communes et d'engagements humanistes, d'art, de musique et de débats. Un événement de longue haleine, au total pendant un mois, et jusqu'au 15 décembre ce sont : 7 expos photos, 7 thématiques, 1 radio pour couvrir les échanges, 2 performances live et 1 conférence !

TOURAINÉ

Le 25 janvier 2017, avant-veille de la « Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité », la Licra Touraine, partenaire de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Région Centre Val de Loire, était invitée par l'Unité Educative d'Activité de Jour du Val de Loire, avec le scénariste et bédéiste Pascal Croci, pour intervenir auprès des jeunes, autour de sa Bande Dessinée « Auschwitz », Prix Jeunesse de l'Assemblée Nationale en 2001, et de la projection du film citoyen réalisé par Marie-Castille Mention-Schaar « Les Héritiers », tiré d'une histoire vraie se déroulant au Lycée Léon Blum de Créteil.

STRASBOURG

Le 19 octobre la Licra Bas-Rhin a inauguré une exposition sur le pouvoir de la propagande nazie. L'exposition « L'Etat trompeur, le pouvoir de la propagande nazie », réalisée par le United States Holocaust Memorial Museum (USHMM) à Washington met en lumière l'efficacité de la propagande nazie entre 1920 et 1945.

Décoder cette mécanique constitue aujourd'hui une urgence absolue, elle permet de comprendre l'impact des technologies les plus actuelles sur la propagande diffusée par les extrémistes qui préconisent la haine et la violence.

Dans le cadre des Écrans de la Fraternité la Licra Bas-Rhin a accueilli, le 19 octobre dernier, à l'Odyssée 200 collégiens et des jeunes de l'association Epide, avec le soutien de la Ville de Strasbourg et de la Dilcrah. Le film Welcome nous a permis de rappeler les valeurs de fraternité et de solidarité envers tous ceux qui fuient guerres et Persécutions lors d'un débat animé par la Licra Bas Rhin et l'association « J'aide un Syrien ».

AUVERGNE RHONE ALPES

Le 25 septembre, sur le campus Saint-Paul site chargé d'histoire de l'ancienne prison, la faculté catholique de Lyon et la Licra Auvergne Rhône Alpes invitaient leurs membres et partenaires respectifs pour le vernissage de l'exposition « l'antisémitisme du Moyen Âge à nos jours ».

Mais pas seulement : ce vernissage fut également l'occasion de présenter à toute l'assemblée le

démarrage d'une collaboration prometteuse entre notre association et cette faculté, tous deux partageant les valeurs d'humanisme, d'universalisme et de fraternité.

Alain Blum, président de la section a rappelé le contexte malheureux dans lequel le 1er contact a été pris avec la direction du campus : un geste de la quenelle diffusé sur un réseau social de l'un des Bureaux des étudiants de la faculté. Il a rappelé et salué la réactivité et l'attitude constructive du vice-recteur, lequel nous a ouvert les portes de sa structure afin d'agir au plus près des étudiants et de les sensibiliser aux fléaux que représentent le racisme et l'antisémitisme ainsi que la cyberhaine.

Le vice-recteur a clôturé l'allocution de manière fort émouvante en précisant que cette exposition et ce partenariat faisaient écho à son histoire familiale, son grand-oncle ayant été reconnu Juste parmi les nations, il sentait ce soir qu'il rendait hommage à sa mémoire.

Nos bénévoles et partenaires étaient venus nombreux, la Préfecture était représentée par sa secrétaire générale adjointe, la Métropole, la Ville de Lyon et la Ville de Vaulx-en-Velin étaient également représentées par leurs élus, l'enseignement supérieur lyonnais avait répondu présent : le directeur de l'Institut d'études politiques ainsi que le directeur de l'IRA nous ont promis d'envisager une prochaine collaboration avec eux. Enfin, nos partenaires de longue date, l'Education Nationale, la compagnie de théâtre Novecento ou encore les centres sociaux sont venus découvrir ou redécouvrir notre exposition, qui restera 2 semaines parmi les étudiants de la faculté catholique de Lyon.

Pour sa quinzième séance, le 8 mars, l'atelier de lecture de la Licra Auvergne Rhône-Alpes s'est transporté à la Librairie indépendante du Cours à Lyon, pour une soirée littéraire qui a porté sur le livre Ensemble et différentes, Des femmes de Villeurbanne racontent, publié en mai 2016 aux éditions Le bord de l'eau.

Environ 35 participants étaient venus écouter la présentation de ce livre et échanger avec les animateurs de cette soirée, Frédéric Abécassis, historien, professeur à l'ENS de Lyon et Francine Kahn, écrivain. Depuis leur création, en 2014, les

ateliers lecture ont porté sur une quinzaine de livres représentant des genres différents (essais, histoire, romans, études politiques...).

Le 16 novembre, la section lyonnaise de la Licra, en partenariat avec le rectorat, a accueilli, dans ses locaux, des lycéens élus au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL).

Le CAVL est une instance de la démocratie lycéenne institué dans chacune des académies de France. Présidé par le recteur d'académie, il est constitué de représentants élus des lycéens et de personnes désignées par le recteur. Il examine les questions touchant à la vie lycéenne dans l'académie.

Réunis le 16 novembre autour du thème de l'engagement, et plus spécifiquement de l'engagement dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, cinq élus au CAVL étaient présents. La matinée a été l'occasion de présenter les actions de la Licra de manière générale, et en particulier en direction des établissements scolaires, de témoigner de l'engagement des militants de la section et d'échanger sur ce que chacun peut faire, à titre individuel et collectif, pour favoriser le vivre ensemble en agissant pour défaire les préjugés, propos et actes racistes ou antisémites.

Les élus sont montrés très réceptifs à l'ensemble des actions de la Licra et très intéressés par l'accueil des plaignants. Après l'échange, ils nous ont fait part de leur volonté de mettre en place des actions dans leurs établissements : informer leurs proviseurs/CPE des interventions de la Licra en milieu scolaire, organiser des ciné-débats avec des militants de la Licra, participer au tournoi de la fraternité avec l'Association Sportive du lycée et monter des projets interdisciplinaires pour concourir au prix Gilbert Dru de l'Engagement des jeunes. L'ensemble des projets évoqués sont intéressants et témoignent de l'importance qu'accordent ces élus aux valeurs défendues par la Licra. Nous allons donc accompagner et aider ces lycéens dynamiques et engagés dans la réalisation de ces actions.

REIMS 1

La Licra Reims a produit un film « C'est quoi la laïcité? », destiné à être très largement diffusé et

utilisé. L'avant-première a eu lieu le 8 décembre à la Médiathèque Jean Falala et a été suivie par une réception en mairie en présence d'Arnaud Robinet, Maire de Reims, Mario Pierre Stasi, Président de la Licra, Ari Sebag, Secrétaire général, Francine Bellour, Présidente de la Licra Reims et Claude Secroun, Président de la Commission Education de la Licra et militant de la Licra Reims.

Le 22 novembre, le Stade de Reims s'est unit une nouvelle fois à la Licra pour promouvoir les valeurs de la République Française avec la reconduction de la convention qui lie le club de football avec la section, depuis 12 ans.

DROME

Le 14 mars à la Lux Scène nationale de Valence, la Licra Drôme a organisé une conférence débat « Art et totalitarisme : la spoliation des biens et des œuvres » suivie de la projection du film « Illustre et inconnu. Comment Jacques JAUJARD a sauvé le Louvre ».

Cette conférence-projection organisée par la LICRA de la Drôme en ouverture de la semaine nationale d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme était programmée dans le cadre du Focus du Musée de Valence sur ses collections et 7 œuvres spoliées pendant la guerre et non restituées (les MNR : Musée Nationaux Récupération).

La section a invité l'historien et chercheur grenoblois Tal BRUTTMANN (spécialiste de la Shoah ayant présidé la commission d'enquête sur la spoliation des biens juifs à Grenoble et en Isère) qui a tenu à distinguer le pillage de la spoliation juridiquement organisée.

Cette conférence de haut niveau a permis d'élargir la question de la spoliation des œuvres d'art, partie la plus spectaculaire et la plus médiatisée, et de comprendre l'ampleur du pillage des biens juifs organisé par les nazis en France et en Europe. Le film autour de Jacques Jaujard traçait le portrait d'un grand résistant, directeur des musées nationaux pendant la guerre et racontait comment grâce à lui tous les chefs d'œuvres du Louvre ont échappé au pillage nazi.

La soirée fut un vrai succès avec 110 personnes

pour la conférence et 80 personnes restées à la projection.

Un programme d'action culturelle a également été proposé aux scolaires (visites commentées de l'exposition, projections des films « Monsieur KLEIN » et « L'espionne aux tableaux. Rose VALLAND face au pillage nazi »).

A l'occasion de la Traversée de la Drôme à Vélo, la LICRA a eu l'opportunité d'intervenir auprès d'enfants en classe de CM1 et CM2, dans le cadre d'un travail d'accompagnement la citoyenneté mené par madame Christelle MASLIAH.

Deux ateliers d'analyses ont été mis en place et animés par Pierre PIENIEK et Chantal MAGNAT du musée de la Résistance de Romans ainsi que Romain TEUFERT, assisté de Julia BOUDJENAH, service civique de la Licra Drôme. Pour le premier atelier les enfants ont découvert un sac à main équipé d'un double fond, utilisé durant la Résistance par la belle-mère de Pierre. Le second atelier était une analyse d'image sportive. Cinq affiches de la LICRA présentant des clichés racistes sur les sportifs, ont été montrées aux enfants.

Quatre groupes de 20/25 élèves ont pu participer aux ateliers. Les enfants ont été très attentifs aux explications donnés par les animateurs, posant de multiples questions.

En décembre, lors d'une rencontre de volley à Halluin (Nord), une joueuse du Club de Romans, Saly Camara, a été victime d'insultes racistes répétées de la part de joueuses et de l'entraîneur de l'équipe adverse ainsi que de spectateurs.

Le tout sous l'œil indifférent du corps arbitral. « Ils m'ont traitée de «noire» et «sale noire» pendant tout le match », a-t-elle témoigné au Dauphiné. L'entraîneur du club romanais a saisi la LICRA Drôme et son Président Pierre Pienek. La victime a déposé plainte et la LICRA s'est constituée partie civile.

PERIGUEUX

Le 24 octobre, la Licra Périgueux-Dordogne, représentée par Marcel Wieder et maître Olivier Essombe, est intervenue auprès de 270 élèves gardiens de la paix de l'École Nationale de

Police de Périgueux afin de les sensibiliser sur les infractions à caractère raciste et antisémite et sur le travail de la Licra.

La première partie de cette intervention a été consacrée :

- Au rôle de la Licra, son histoire, ses champs d'actions sur le plan national et sur le plan local.
- Son rôle dans l'éducation, la formation et la prévention, avec des conférences dans les établissements scolaires, dans les entreprises, dans les clubs de sportifs...
- L'accueil et l'accompagnement des victimes de racisme et d'antisémitisme dans les commissariats et les gendarmeries, avec la mise à disposition de dépliants présentant des informations juridiques.
- La lutte contre la haine sur internet et les réseaux sociaux et le signalement sur la plateforme PHAROS de tous les propos xénophobes, racistes et antisémites.

Dans la seconde partie de cette intervention :

Maître Olivier Essombe, avocat de la section Périgueux, a expliqué au travers de cas concrets la spécificité du délit raciste et les difficultés rencontrées dans les textes, en matière de racisme et d'antisémitisme (loi de 1881 et code pénal). Une méthodologie de travail et des informations juridiques que ces jeunes policiers pourront exploiter sur le terrain.

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Le 21 octobre 2017, plein succès pour le « tournoi citoyen de football contre le racisme », quatrième édition de cet événement annuel organisé à l'initiative de la Licra de Châlons-en-Champagne, en partenariat avec la section football de l'ASPTT de Châlons-en-Champagne. Cette action sportive et citoyenne s'inscrivait dans les semaines FARE (Football Against Racism in Europe) et bénéficiait du soutien de la Ville de Châlons-en-Champagne, du District de football de la Marne ainsi que des magasins Carrefour et Décathlon de Châlons-en-Champagne.

Cet événement était également valorisé au plan national par le mouvement « Fraternité générale » sur son site Internet. Il fut aussi largement relayé

par les médias locaux et notamment la radio « France Bleu Champagne-Ardenne » qui a réalisé deux interviews dont une émission en direct consacrée plus largement à la LICRA et à ses actions locales; ce fut l'occasion de souligner que notre association célébrait ses 90 ans d'existence.

Le 8 décembre, à l'invitation du principal du Collège Jean-Baptiste Drouet à Sainte-Menéhould, la présidente de la Licra de Châlons-en-Champagne est intervenue devant deux classes de 4ème au Collège Jean-Baptiste Drouet à Sainte-Menéhould soit environ 50 élèves. Cette intervention s'inscrivait dans le cadre d'une « journée laïcité' » organisée dans cet établissement.

Du lundi 11 décembre au vendredi 15 décembre, la section châlonnaise était également présente au Collège Nicolas Appert à Châlons-en-Champagne. D'une part, elle a mis à disposition et présenté l'exposition « La laïcité en questions » à l'ensemble des élèves, professeurs et personnels de cet établissement. D'autre part, à partir de ce support, la présidente a pu sensibiliser toutes les classes de cinquième soit plus de 100 élèves, à ce grand principe républicain qu'est la laïcité, fondement du combat antiraciste. Les échanges furent nombreux et riches avec un jeune public curieux, intéressé et réactif.

AGEN

En novembre, Jean Rodgold de la section d'Agen avait alerté le siège et à la commission MHDH sur le problème ayant surgi à Miramont de Guyenne, petite commune du Lot et Garonne. Le maire de Miramont a en effet fait approuver par son conseil municipal la décision de baptiser une rue du nom de Louis Heurtaux.

La Licra de Lot-et-Garonne a effectué des recherches aux archives départementales. Les pièces retrouvées indiquent que Louis Heurtaux, Polytechnicien et ancien cadre aux usines Renault, avait été nommé maire en novembre 1941 sur proposition du préfet de l'époque, et était recommandé par la Légion française des combattants (maréchaliste) car «ouvert aux concepts nouveaux» de la Révolution nationale. Il avait perdu son poste à la Libération, et était décédé de maladie en 1945.

Sur ce type de cas, l'attitude recommandée par la commission MHDH est d'engager le dialogue avec les municipalités concernées, et non d'accaparer le rôle discutable d'une « police de la pensée ».

La municipalité a pour l'instant suspendu l'exécution de la décision.

NIMES

Le 23 août, la LICRA Nîmes faisait cette année encore, sa rentrée à l'Ecole Nationale de Police.

Du 10 au 19 mai, notre association avait proposé une exposition sur la laïcité qui aura été vue par plus de 1300 élèves ou policiers en formation.

Cette fois, elle s'adressait comme elle le fait systématiquement, maintenant depuis 5 ans, aux élèves Gardiens de la Paix de la 244ème promotion soit plusieurs centaines d'élèves.

Le 1er septembre, c'est auprès des nouveaux effectifs de la Direction Départementale de la Sécurité Publique que se sont adressés les militants de la LICRA, à l'Hôtel de Police.

D'autres rendez-vous ont suivis qui ont permis à la section d'aller à la rencontre des citoyens de ce département : le Forum des associations de la Ville de Nîmes, le 2 septembre puis le Forum Citoyen Nîmes Pissevin, le 23 septembre.

FECAMP

En mai, La LICRA Fécamp est allée à la rencontre de 25 jeunes pousses du centre de formation du Stade Malherbe de Caen et deux de leurs encadrants.

Abordant de nombreux sujets : les discriminations, le rejet de l'autre en y opposant l'acceptation des différences et le nécessaire respect des uns à l'égard des autres, dans tous les compartiments de la vie, et particulièrement dans le domaine qui leur est familier : le football...

Les jeunes ont été très à l'écoute, l'accueil très chaleureux. Le propos était bâti autour de séquences multiples, courts- métrages, réflexions, prises de paroles, etc.

Monsieur BROSSEAU, Cadre de ce centre de formation a suggéré que nous nous inscrivions dans une sorte de « fil rouge » pour que nous ré-intervenions à intervalles réguliers en tant que partenaires sur cette thématique de l'acceptation

de l'Autre sous tous les angles possibles.
Bilan très positif ! A rééditer bien entendu !

DIJON 1

Le 27 janvier, place de L'Europe à Dijon, plus de deux cent personnes se sont rassemblées afin d'ériger une stèle pour la paix en mémoire des victimes des crimes de guerres, génocides et crimes contre l'humanité. Etaient notamment présents Alain Jakubowicz, Gilles Clavreul (Préfet délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme), François Rebsamen (Maire de Dijon), et Alain David, président de la commission Mémoire de la Licra. Dans le cadre de la Semaine FARE (Football contre le racisme en Europe) la LICRA Dijon et le DFCO (le club de foot de Dijon, en Ligue 1) ont fermement affirmé leur volonté de s'unir pour lutter contre le racisme, contre les discriminations et pour l'égalité. Le match de Ligue 1 DFCO/Nantes (que le DFCO a gagné 1/0 !) a été l'occasion de renouveler la signature de la convention entre la LICRA Dijon et le DFCO.

BORDEAUX

Le 1er juin, 3 jeunes services civiques de la section Bordeaux-Gironde sont intervenus au collège Jean Verdier d'Audenge, autour du thème « les réseaux sociaux à l'épreuve de la haine ».

DUNKERQUE

Chaque année, durant le mois de mars dans le cadre de actions contre le racisme et l'antisémitisme, la section Dunkerque et Littoral de la Licra et le cinéma d'art et d'essais « Studio 43 » proposent la projection d'un film ayant pour thème le racisme ou l'antisémitisme.

En 2017, le film « Un sac de billes » a été présenté à 1100 jeunes des collèges et lycées dunkerquois. Chaque projection était précédée d'une présentation de la Licra (notre histoire, nos valeurs, nos actions) et suivie d'une discussion alimentée par les interventions des élèves. Cette réflexion peut parfois donner lieu à une intervention en classe.

NEUILLY /LA DEFENSE

La Licra Neuilly La Défense organisait le 15

novembre un débat sur le thème « La religion infiltre t'elle la République ? ». Avec Céline Pina, Gilles Clavreul et Alami Nader.

VINCENNES

Le 1er juin, la section a organisé une projection du film «Je reviendrai », témoignage de Zysman Wenig interné en 1941 au camp de Pithiviers avant d'être déporté à Auschwitz et de participer à la Marche de la Mort. Jean Barat, réalisateur du film et Jacques Wenig coproducteur ainsi que Michel Wenig étaient présents à cette soirée consacrée au témoignage de l'une des plus grandes tragédies de notre temps afin de témoigner et débattre avec nos intervenants.

Une dédicace du recueil de la correspondance de Z.WENIG «Lettres à Khaye » a suivi la projection.

FOREZ

La maison d'enfants Jean-Baptiste d'Allard à Montbrison, anciennement Providence de Rigaud, existe depuis plus de 170 ans. C'est donc un lieu chargé d'histoire, un lieu qui parle de l'enfance...La maison d'enfants est habilitée à recevoir des mineurs et jeunes majeurs des deux sexes âgés de 6 à 21 ans, confiés par l'autorité judiciaire. Ses éducateurs ont contacté Chantal Pétri, Présidente de la Licra Forez pour intervenir dans le cadre d'un projet éducatif autour d'un film « Bienvenue à Marly Gaumont », l'aventure d'une famille de médecin originaire du Congo qui est brusquement parachutée dans la France Profonde, dans une campagne reculée du centre de la France. Rendez-vous a été pris pour le 9 novembre. La section a été accueillie par les éducateurs et une quinzaine d'enfants et adolescents de 10 et 15 ans. Nous avons visionné le film tout en prenant avec eux le repas du soir. Au dessert, le film visionné, cette fois autour de la table, un débat s'est ouvert.

MARSEILLE

En 2017, La Licra Marseille Métropole est intervenue régulièrement dans le cadre d'un partenariat avec la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), dans différents établissements pour jeunes sous mains de justice tels que l'EPM la Valentine (Établissement Pénitencier

pour Mineurs), les Centres d'éducation fermés ou encore les Centres d'éducation ouverts. Ces interventions se sont faites par le biais d'une exposition accompagnée d'un film documentaire intitulé « Des Noirs dans les Bleus ».

Cette exposition aborde les apports de l'immigration mais également les discriminations liées à l'origine dans le sport et notamment dans l'équipe de France de football à travers les parcours des 70 joueurs emblématiques issus des immigrations africaines, antillaises et néo-calédoniennes. Par cela, les jeunes ont pu se familiariser avec des thématiques comme la citoyenneté, le racisme, les discriminations, les différentes immigrations mais également les processus de colonisation et de décolonisation.

Les jeunes rencontrés ont été très réceptifs, curieux et intéressés par cette exposition, ils ont pu par la même occasion apprendre de nouvelles notions, comme la colonisation et les indépendances, mais aussi différencier le racisme de la discrimination. Ces jeunes nous ont également fait part de leurs projets professionnels tout en étant très optimistes, ambitieux et se sentant même capables d'y parvenir ce qui est assez nouveau dans le discours des jeunes adolescents.

Le 2 février, La Licra Marseille organisait un ciné débat « la cuisine en partage ». Devant un auditorium composé de jeunes étudiants du Bac Pro Cuisine du lycée la Cadenelle et de nombreux sympathisants de la Licra, Fatéma Hal, Alexandre Mazzia et Emmanuelle Nahmias (Pole emploi Hôtellerie/restauration) nous ont offert un débat riche en transmission, rempli de générosité à travers la cuisine qui nous unit. La cuisine est un vecteur de partage, de vivre-ensemble et d'espoir.

ANTONY SCEAUX

Le 14 décembre, la section d'Antony Ligne de Sceaux organisait une représentation exceptionnelle du spectacle de Pierre Fatus « Peace Piece »

LIMOGES

Le 11 octobre, la Licra Limoges et le Centre d'accueil et d'orientation (CAO) organisaient un

tournoi de foot au stade d'Argenton-sur-Creuse entre des demandeurs d'asile et des habitants, dans le cadre des semaines FARE (Football Against Racism in Europe).

En mars, le site de l'Université de Limoges laissait apparaître la tenue d'un séminaire d'études «décoloniales» en présence d'Houria Bouteldja, porte-parole des Indigènes de la République, invitée par Philippe Colin, maître de conférences. La LICRA a réagi en indiquant que « le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie n'avaient pas leur place à l'Université » et a saisi la présidence de l'établissement ainsi que la Ministre de l'Enseignement supérieur de ce problème. Dans un premier temps, l'établissement s'est abrité derrière la liberté académique mais a finalement décidé d'annuler l'événement. (Voir le communiqué)

La LICRA Limoges a publié le communiqué suivant :

« La LICRA se félicite d'avoir obtenu, avec ses associations partenaires, l'annulation de la conférence de la porte-parole du parti des indigènes à l'université de Limoges, prévue le 24.11.2017. L'accueil d'un tel discours communautariste et raciste dans notre faculté l'eût rendue indigne du beau nom d'«université» – ce lieu d'enseignement universaliste. Contre son gré, on lui a évité le pire. Les « humanités » n'auraient pu sans contradiction donner la parole, sur la même chaire que le savoir universitaire, à une idéologie qui essentialise les races. Face aux idéologies victimaires qui propagent insidieusement la haine, feindre « l'ouverture », prétendre au « débat contradictoire » et crier à la « censure » des Républicains qui y résistent, c'est s'adonner au tolérantisme. Or le tolérantisme salit et tue la tolérance. On peut tout tolérer, sauf l'intolérant – c'est notre indéfectible combat. »

GERS

Tous les ans, le Gers commémore l'abolition de l'esclavage à l'Isle-de-Noë devant la plaque à la Mémoire de Toussaint l'Ouverture. Ce lieu est symbolique puisque le Comte Louis-Pantaléon de Noë était le propriétaire de la plantation de Breda, à Saint-Domingue, où travaillait celui qui deviendra, sous la première République, le

premier général de couleur, mais qui finira ses jours enfermé au fort de Joux.

La LICRA du Gers y est fortement impliquée et la prise de parole de son président est sollicitée par la Préfecture, ce que Daniel Raab accepte avec plaisir et ne manque pas de rappeler les engagements de la LICRA.

Outre les discours traditionnels, il est intéressant de souligner que les enfants de l'école chantent et présentent des panneaux qu'ils ont confectionnés sur le thème en question.

C'est toujours une cérémonie émouvante et emplie d'espoir, du fait de la participation active des enfants.

FÉDÉRATION DE PARIS

Le 11 décembre a eu lieu le lancement de la semaine parisienne de lutte contre les discriminations dans le 19e.

Très bonne ambiance et tout un parcours construit, au Centre Social et Culturel Rosa Parks autour de nombreux projets culturels et militants pour mieux cerner les discriminations et déconstruire les stéréotypes.

Les associations du 19e qui luttent contre les discriminations étaient présentes pour aborder l'égalité de manière ludique : APSV, le Centre social Rosa Parks, Korhom, TRÈFLE AMCCF 75, la LICRA, Le Makila, le MRAP 19-20ème, Bi'cause, SOS Homophobie, la FSGL, ANI, ATD Quart Monde, l'EPEC, Les petits débrouillards, Môm'artre...

Le cirque Romanes, porte drapeau des arts et des cultures tzigane et gitane depuis 25 ans, est menacé de disparition. Il subit depuis plus d'un an, attaques racistes, vandalisme et dégradations. La Licra Paris a donc organisé un spectacle exceptionnel le 22 mars pour soutenir cette grande famille d'artistes

Le 10e Salon du Livre de l'Antiracisme et de la Diversité de la Licra Paris s'est tenu le 21 mai dans le cadre du 90e anniversaire de la Licra, sous le haut patronage de Madame Florence Berthout, Maire du 5e arrondissement, dans les magnifiques locaux de la Mairie du 5e arrondissement de Paris. Au programme, les remises du Prix de la Licra par Jean-Pierre Allali, secrétaire général de la Licra

Paris et président du jury et du Prix spécial du jury par David-Olivier Kaminski, président de la Licra Paris. Egalement, un grand débat a été organisé sur le thème "De la Lica à la Licra - les combats aujourd'hui contre le racisme et l'antisémitisme."

Avec la participation de Pascal Bruckner, romancier et essayiste, d'Alain Chouraqui, président de la fondation du Camp des Mille et de Jean-Pierre Allali, Haim Musicant et François Rachline en tant que "grands témoins".

LE HAVRE

Le 12 novembre, la section a organisé une formation pour ses militants sur le thème « intervenir dans les établissements scolaires » avec le soutien de l'Ecole des Militants. La Licra Le Havre a également fortement contribué à aider le siège dans l'organisation de ses Universités d'Automne les 13 et 14 octobre dernier.

NANCY

Mario Pierre Stasi, président de la Licra, Dominique Morel, Trésorier, Antoine Spire, Directeur de la rédaction du Droit de Vivre ont reçu, le 11 mai, 35 jeunes du collège Blâmont en Lorraine au siège de la Licra.

L'action était organisée par Annick Louppe, militante de la section nancéenne, Gregoire Bouvier, président de la Licra Nancy et Gregory Bihaki, professeur d'histoire-géographie. La section est intervenue plusieurs fois au collège, par le biais de Mme Louppe, pour préparer ce projet. Il s'agissait en majorité d'élèves défavorisés. C'est la 3e année que le collège de Blâmont) travaille avec la LICRA (élèves de 4e et 3e). Cette année, les élèves devaient rédiger un texte sur les migrations, texte structuré en plusieurs parties et dans lequel ils devaient s'impliquer et donner leur avis. Le tout étant en lien étroit avec le programme d'histoire, de géographie et d'éducation civique et morale. Les jeunes ont aussi été sensibilisés à la haine sur les réseaux sociaux par un membre du pôle communication de la Licra Nationale.

NANTES

En 2017, la Licra Loire-Atlantique, en partenariat avec la Brigade de Prévention de La Délinquance Juvenile, c'est plus de 1550 élèves sensibilisés

à la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. 2018 sera encore une année chargée en rencontre avec les élèves des collèges et écoles primaires de Loire-Atlantique.

Dans le cadre de la convention qui lie le ministère de l'Intérieur et la LICRA, la section Nantes Loire Atlantique intervient deux fois par an dans l'école de police de Saint-Malo (35). Chaque année, depuis 4 ans, ce sont près de 500 élèves policiers sensibilisés aux thématiques du racisme et des discriminations. Ces journées sont une occasion d'échanger avec eux sur des situations qu'ils seront amenés à vivre lors de l'exercice de leur fonction. Parce que ce sont des femmes et des hommes avant toute chose, dialoguer avec eux est primordial afin de lutter ensemble contre la haine

NICE

Dans sa lutte contre les discriminations la Licra Nice Côte d'Azur a organisé une journée de sensibilisation au racisme dans le football. Cette journée s'inscrivait dans le cadre de la semaine FARE (Football Against Racism In Europe), organisée dans toute l'Europe et dont la Licra est le représentant en France. Elle s'est déroulée, le 21 octobre, au Stade de la Lauvette avec le concours du District de la Côte d'Azur de Football et l'ASPTT en présence de Maty Diouf, Adjointe au Maire de Nice chargée du droit des femmes, de la parité, de la lutte contre les discriminations et à la Francophonie, conseillère métropolitaine, et de Ludovic Fornes représentant la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). et les bénévoles de la Licra. Grâce à la Licra, 108 enfants de 10-11 ans ont pu jouer au football et apprendre la citoyenneté en s'amusant au sein d'ateliers ludiques dédiés.

ORLEANS

Le 22 janvier, le théâtre Gérard-Philippe d'Orléans en partenariat avec la section orléanaise de la Licra accueillait une conférence puis une pièce de théâtre retraçant un grand scandale judiciaire et politique de l'histoire : l'affaire Dreyfus. Avec Philippe Oriol, historien, spécialiste de l'affaire Dreyfus sur laquelle il a publié de nombreux ouvrages dont une Histoire de l'affaire Dreyfus de 1894 à nos jours.

LE PARTENARIAT LICRA-PJJ

2017

DE L'EXPÉRIMENTATION À L'INNOVATION

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

CHARGÉ DE MISSION : PATRICK KAHN

Cette année 2017 aura vu le déploiement de notre convention sur toutes les directions interrégionales du territoire national où nous avons rencontré de nombreux directeurs inter-régionaux, ainsi que l'ensemble des Référents Laïcité- Citoyenneté. Nous avons été particulièrement sollicités sur trois DIR : Ile de France/OM – Sud-Est- et Centre Est pour des projets de formation, de sensibilisation et d'interventions dans de nombreuses structures de la PJJ. Nous avons accompagné physiquement de nombreux projets de visites de lieux de mémoire qui ont bénéficié à de nombreux jeunes de la PJJ . Le dernier en date est la visite du camp d'extermination d'Auschwitz – Birkenau avec la présence tout au long du voyage de Monsieur Claude Bloch, un des tout derniers rescapés du camp d'Auschwitz en mesure de pouvoir encore témoigner. Par ailleurs, nous allons organiser en partenariat avec la direction interrégionale de l'Administration Pénitentiaire de Paca et la direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Paca une journée de sensibilisation et d'information sur le thème de la théorie du complot et du conspirationnisme en vue d' améliorer la connaissance des professionnels sur :

- L'histoire du complotisme ;
- Les formes actuelles du complotisme ;
- Les liens entre l'image (rôle central) et les théories du complot ;
- Le cyber-endocrinement.

Cette journée sera organisée sous la forme d'un Colloque au cours duquel différents conférenciers apporteront leur expertise et seront disponibles pour des échanges avec les professionnels de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse. Nous allons continuer en 2018 la consolidation de ce déploiement qui reste très inégal en fonction des régions. Le reporting des actions par territoire en annexe de ce rapport décrit bien cette réalité.

Conclusion

Ce bilan 2017 de notre convention démontre que nous avons pu tenir l'ensemble des objectifs fixés dans le cadre de la convention partenariale entre la PJJ et

la Licra.

Chaque projet a nécessité de nombreux mois de travail de préparation et particulièrement les voyages sur les lieux de mémoire à l'étranger.

Nous pouvons constater notamment que la convention qui a été signée entre la DIR PJJ de SUD Est et la LCRA PACA en Octobre 2016 a répondu à tous nos espoirs . Nous avons pu nous appuyer sur l'engagement du Chargé de Mission régional Licra et de la DIR SUD EST pour faire vivre cette convention qui va nous permettre d'intervenir sur l'ensemble des départements - Corse comprise -de la Région Sud-Est.

Néanmoins ce travail reste fragile. Nous n'avons pas pu répondre à toutes les demandes par manque de moyens humains notamment pour les territoires ruraux les plus éloignés et isolés.

Nous allons donner la priorité à la mise en œuvre de la convention que nous avons signée cette année avec la direction territoriale de la PJJ pour les départements des Pyrénées Orientales et de l'Aude, et le camp de Rivesaltes.

Cette convention nécessite un accompagnement du chargé de mission national de la Licra pour la mise en œuvre de ce programme innovant et ambitieux. Cela nécessitera plusieurs voyages et séjours sur place pour piloter ces actions qui mobiliseront des moyens humains et financiers importants pour la Licra.

En conclusion de ce rapport, nous allons continuer pour l'année 2018 à consolider ce partenariat sur le terrain. Nous voyons bien aujourd'hui les thématiques prioritaires pour lesquels nous sommes sollicités : Mémoire – Citoyenneté et valeurs de la République- Lutte contre le racisme et l'antisémitisme et les discriminations- la laïcité et les libertés – le complotisme et le conspirationnisme.

Nous devons continuer de développer nos outils pédagogiques et nos réseaux d'experts pour répondre à l'ensemble des demandes des professionnels de la PJJ Nous aurons besoin en ce sens du soutien et de la compétence de la direction nationale de la MNVI pour créer ces nouveaux outils.

Les actions 2017

PARTIE 1 DIR ILE DE FRANCE/OM

1- LES FILS DE LA MEMOIRE

Paroles de jeunes mineurs incarcérés à Fleury-Mérogis

Action culturelle et artistique et réalisation d'un film avec les jeunes du centre de détention pour mineurs de Fleury-Mérogis

Projet conçu avec Acte Public Compagnie et la Licra, animé par Yves Bénitah, Jacqueline Costa-Lascoux, Patrice Pegeault et Patrick Kahn ;

En partenariat et avec le soutien de la DT de l'Essonne, de la RLC du département de

l'Essonne et du directeur du centre de détention pour mineurs de Fleury-Mérogis et son équipe.

Ce projet se continuera toute l'année 2018 par une action dans le temps qui doit permettre à ces jeunes de retrouver l'estime de soi, la fierté d'être une personne capable de faire des choix et d'exercer ses responsabilités. Il passe aussi par la reconstruction d'une identité individuelle. Pour cela, il est essentiel de libérer leur parole, de les encourager à réhabiliter leur histoire et celle de leur famille, de rompre avec l'idée d'une fatalité et de les inclure dans une histoire collective, celle du pays où ils vivent en espérant ainsi, pouvoir renouer avec eux les fils d'une mémoire familiale et culturelle non transmise.

Nous souhaitons restaurer l'image des parents ou des grands parents, des ancêtres, pour permettre au jeune adulte de se situer dans une généalogie, dans une histoire et ainsi de dépasser la logique de l'assignation identitaire pour ouvrir l'imaginaire à une culture plurielle, à la diversité dans le cadre d'une identité commune, et donc à des choix possibles.

Nous voulons montrer l'importance du croisement des mémoires, des échanges entre pays, cultures, traditions différentes, des migrations transfrontières et du mélange de populations, dans le respect des origines et toutes regroupées au sein d'une identité commune.

- Projections de films et documents pour amorcer les échanges avec les jeunes détenus ;

- Rencontres, dialogues et travail sur les synopsis et entretiens à filmer ;

- Ecriture des scénarios et dialogues, répétitions et tournage.

Ce projet doit permettre à l'occasion de cette action artistique de questionner le projet pédagogique du centre, d'évaluer les problématiques éducatives spécifiques liées à l'incarcération de mineur. Nous cherchons à restituer la parole des jeunes sans les exposer. Il nous semble important par le biais de ce documentaire, de donner à voir à l'extérieur ce qui se passe dans ce lieu si particulier et de rendre compte fidèlement du travail réalisé et de l'engagement de l'équipe éducative, des adultes bienveillants qui accompagnent ces jeunes et leur donnent une véritable chance de trouver leur chemin vers un avenir à construire.

2- SUR LES TRACES DE L'ESCLAVAGE

Projet de l'équipe de l'unité éducative d'hébergement diversifié de Créteil

Cette action qui a été accompagnée par la RLC du Val de Marne a concerné six jeunes (cinq garçons et une fille) pris en charge par le service et tous originaires de la région Ile de France. Ils ont ainsi pu avec les trois éducateurs du service visité en Mai dernier le Musée Aquitaine de Bordeaux qui présente une exposition permanente sur le commerce triangulaire ayant fait la richesse de la ville et de grandes familles Bordelaises. La visite a duré une journée entière. La Licra de Bordeaux a organisé le parcours historique sur l'esclavage dans la ville avec guide et médiateur très compétent. Cette visite a énormément bouleversé les jeunes, notamment ceux d'origine Afro-Antillaise dont beaucoup sont nés en métropole et qui ont ainsi découvert avec nous cette histoire de l'esclavage dont ils ignoraient presque tout.

L'objectif pédagogique recherché par l'équipe du service à travers ce projet était que ces jeunes adultes qui présentent souvent des difficultés d'insertion et de mobilisation puissent découvrir cette histoire de l'esclavage en s'inscrivant dans un projet de longue durée. Ils entretiennent une relation d'enfermement au quartier, à la cité et à

leurs pairs qui semble constituer une dimension essentielle mais réductrice de leur identité. Le quartier reste la seule référence pour ces jeunes. Il est celui d'où ils se revendiquent, mais aussi celui qui les enferme dans une spirale identificatoire négative et souvent source de récurrence. Cette action a, je crois, répondu à cette situation en évoquant ces questions d'enracinement, a permis de les ouvrir à l'altérité en se confrontant à un autre cadre de vie et environnement, tout en s'enrichissant de notre histoire commune pour mieux intégrer les valeurs démocratiques et humanistes nécessaires au vivre ensemble

La préparation du voyage en amont a nécessité près de quatre mois de travail préparatoire avec les jeunes en organisant :

- Une rencontre avec un historien spécialiste de l'histoire de l'esclavage ;
 - Un ciné-débat organisé par la Licra en utilisant film et exposition de l'historien Pascal Blanchard ;
 - La participation des jeunes à la 12ème journée nationale des mémoires de la traite de l'esclavage et de leur abolition.
- Une évaluation fine des résultats de l'action a été réalisée au regard des objectifs attendus en :
- mesurant l'investissement des jeunes dans la préparation du projet en amont ;
 - réalisant avec les jeunes des mini-séquences vidéo pendant le séjour, lors des visites et des moments de vie où ils ont exprimé leur ressenti soit en se murant dans le silence ou au contraire dans une expression souvent violente ;
 - organisant un bilan du séjour avec les jeunes sous forme de débats ;
 - invitant les familles à regarder vidéos et photos du séjour avec leurs enfants lors d'une soirée de restitution ;
 - écrivant le bilan qualitatif de cette action.

Il est souhaité par l'équipe de continuer à travailler et approfondir les connaissances sur l'histoire de l'esclavage par la visite prévue dès novembre du Mémorial et du Musée de l'esclavage en Guadeloupe.

3- TEMOIGNAGE DE CLAUDE BLOCH, RESCAPE D'AUSCHWITZ

Visite du camp d'extermination d'Auschwitz –

Birkenau avec des jeunes de l'UEMO de Melun

Cette visite s'est déroulée du 16 au 18 Octobre prochain avec six jeunes (cinq garçons et une fille) qui sont accompagnés et suivis par l'équipe éducative de l'UEMO de Melun avec le soutien de la Direction départementale de la P.J.J. de Seine et Marne et de la RLC de Seine et Marne.

Ce projet fait suite au projet du CEF de Bures sur Yvette porté à l'époque par deux éducateurs de cette structure qui se retrouvent aujourd'hui à l'UEMO de Melun. Ils ont décidé de le transposer en milieu ouvert avec une approche éducative différente. En effet, ils ont pris en compte le fait que nous devons avoir la libre adhésion des jeunes adultes au projet contrairement au CEF où cette démarche est souvent imposée de fait.

OBJECTIFS

Ils ont été fixés par l'équipe éducative de l'UEMO de Melun.

- Acquisition de savoirs historiques et des principes laïcs, humanistes et républicains ;
- Découverte de l'atrocité du génocide de la Shoah ;
- Devoir de mémoire et combat contre l'oubli et la banalisation ;
- Prise de conscience de la part ces jeunes sur les ravages que peuvent engendrer toutes formes d'extrémisme politiques ou religieux ;
- Construction d'une réflexion sur une période fondamentale de notre histoire.

La socialisation est un facteur essentiel de la construction du public pris en charge par la PJJ.

La connaissance historique est un point commun d'intérêt pour l'ensemble de ces jeunes, certains se centrant sur les moments-clés de notre histoire. Les mineurs choisis dans le cadre de ce projet, ont tous faits l'objet d'une condamnation pour actes de violence.

Les confronter à ce schéma de violence extrême est pour nous le moyen de les mettre face aux conséquences de leur comportement à plus grande échelle.

Ce séjour permettra dans un premier temps de

diversifier la prise en charge de ces mineurs, en les voyant évoluer et interagir dans un milieu inconnu et chargé d'histoire.

Ils pourront ainsi acquérir une plus grande autonomie d'action, regagner confiance en eux et faire ressortir leurs potentialités (prise de photo, rédaction du journal, restitution, témoignages de cette expérience auprès d'autres jeunes de classe de 4^{ème} générale de Melun).

Nous aurons surtout l'honneur et la chance unique pour ces jeunes adultes de bénéficier de la présence d'un rescapé du camp d'Auschwitz, Monsieur Claude Bloch, qui sera notre guide et notre conscience pendant ces 3 jours et notamment pour la visite des deux camps d'extermination. Monsieur Bloch qui a 90 ans est un des derniers rescapés à pouvoir encore témoigner physiquement. Il pourra ainsi répondre à toutes les questions que les jeunes souhaiteront lui poser.

Il faut surtout mettre en évidence le travail de l'équipe pour son implication dans ce projet qui a nécessité, là aussi, plusieurs mois de préparation en amont et un

investissement important des jeunes et de leurs familles en ayant pu rencontrer chacune d'entre elles.

4 - UNE HISTOIRE DES GENOCIDES : LE CAMP DES MILLES

Visite du Camp des Milles avec les jeunes de l'UEAJ Malakoff du département des Hauts de Seine

Ce projet qui se déroulera le 12 décembre prochain permettra à six jeunes qui font l'objet d'un suivi par l'équipe éducative de l'UEAJ de visiter le Camp des Milles avec des bénévoles de la Licra de la fédération de Paris.

Avant le Voyage

Plusieurs rencontres sont prévues avec les jeunes pour les préparer au voyage et à la visite du camp des Milles en mettant en place des ateliers réflexifs sur l'histoire de la seconde guerre mondiale. Il est prévu notamment la visite de l'exposition « Nous et les autres ».

Une rencontre aura également lieu avec les familles pour qu'elles puissent s'impliquer dans le suivi du projet, et surtout en comprendre l'intérêt et la nécessité.

Pendant le voyage

Nous pourrions bénéficier sur place de l'accompagnement de José Garcia, guide avec lequel nous travaillons régulièrement, qui est un jeune champion de boxe d'origine gitane des quartiers nord de Marseille, passionné d'histoire et qui développe une pédagogie très interactive avec les jeunes qu'il accompagne.

L'après-midi, il sera proposé aux jeunes de participer à un atelier réflexif organisé par l'équipe pédagogique du camp des Milles sur un thème que nous choisirons ensemble.

Après le voyage

A partir des supports que les jeunes auront récoltés sur place et de leurs impressions, ceux-ci vont élaborer un journal rapportant leur voyage dans le cadre d'un atelier d'écriture.

Ce journal sera présenté lors d'une soirée où seront invités les familles et les membres de la PJJ, la mairie de Malakoff et les partenaires de la PJJ sur la ville.

Nous souhaitons également que ces jeunes adultes puissent témoigner auprès d'autres jeunes de la ville sur l'expérience qu'ils auront vécue avec la visite du camp des Milles.

5- PROJET ZACHAR (souvenir en hébreu)

Projet mené avec les jeunes du CEF de BURES – SUR – YVETTE

Ce projet qui a débuté en Juin 2016 avec six jeunes du CEF a continué cette année avec la rencontre entre Monsieur Claude Bloch rescapé d'Auschwitz et les jeunes qui ont participé au projet en 2016.

Cette rencontre nous a conduits à visiter avec Monsieur Claude Bloch le camp d'internement de Drancy et le Mémorial.

Le projet s'appuyant sur le parcours et le récit de déportation de Monsieur Bloch, le camp de

Drancy était la dernière visite avant le départ au camp d'extermination d'Auschwitz en mars 2017.

Malgré la forte implication de l'équipe du CEF de Bures-sur-Yvette, nous n'avons pu conduire la dernière étape du projet en Pologne pour des raisons administratives.

Concernant les jeunes du CEF, il faut absolument obtenir leur adhésion à ce type de projet. En la matière rien ne peut leur être imposé, même si l'on pense que cette action pouvait leur être profitable.

Néanmoins, toutes les visites ont été riches d'interrogations et de questionnement avec le témoignage de ce rescapé de 90 ans qui était là pour et avec eux.

6 - FOOTBALL et HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

Programme 2017-2018 des Actions Licra/PJJ78-AVVE

Un programme d'actions a été élaboré avec la PJJ du 78, la RLC des Yvelines et l'association AVEJ (Association vers la vie pour l'éducation) pour l'année 2017-2018.

Plusieurs thèmes ont été retenus à travers un projet à deux volets : Histoire/diversité et identité à travers le sport, puis Histoire/diversité et engagement à travers la découverte d'un lieu mémoriel.

Histoire / diversité et identité à travers le sport

Nous avons proposé de mettre à disposition l'exposition de la Licra intitulée « Ces bleus venus d'ailleurs » ainsi que le film « Les noirs dans les bleus ». Nous travaillerons également à partir du film manifeste de l'ancien footballeur Eric Cantona « Foot et Immigration » qui, à partir des années 30 jusqu'à nos jours raconte l'histoire de l'équipe de France qui est le reflet de la pluralité de la population française. Raymond Kopa, Michel Platini, Zinedine Zidane et Basile Boli, ces quatre footballeurs permettent à eux seuls d'illustrer les quatre grandes vagues d'immigration qu'a connues la France.

Histoire/diversité et engagement à travers la découverte d'un lieu mémoriel

En préparation une visite du Camp des Milles avec des jeunes de l'UEAJ de Versailles.

PARTIE 2 DIR CENTRE EST

1 - Projet « Mémoires et Citoyenneté » de l'UEMO de Vaise, département du Rhône

Le projet « Mémoires et Citoyenneté » trouve son origine dans la volonté de trois éducateurs de partager avec des jeunes leur intérêt pour l'histoire de la seconde guerre mondiale et ses aspects les plus tragiques.

Le projet a mûri pendant deux ans. Les événements de ces dernières années ont confirmé la nécessité de voir aboutir ce projet.

Le projet « Mémoires et Citoyenneté » s'inscrit dans ce contexte actuel marqué par la montée de périls que l'on espérait révolus : l'intolérance, le racisme et

l'antisémitisme.

Ce projet a été construit en partant du postulat de départ qu'il était important de l'ancrer dans une histoire locale et en lien direct avec un grand témoin de cette

époque rescapé des camps afin de favoriser chez eux un processus d'empathie.

Cette action s'adresse à des jeunes au parcours de vie singulier et dont la plupart n'ont pas ou peu de notion sur le sujet, faute d'une scolarité assidue, et d'un milieu familial peu sensible à ces questions.

Nous avons prévu de limiter le groupe à 6 jeunes maximum. Ce groupe est donc d'ores et déjà constitué.

LES OBJECTIFS

L'objectif premier est l'acquisition d'apports théoriques en lien avec une expérience ancrée dans le réel par des rencontres de personnalités historiques témoins directs ou indirects et des visites de lieux de mémoire.

Au-delà de ces acquisitions théoriques, il s'agit de parvenir à un processus de réflexion visant à

favoriser une prise de conscience de la part des jeunes quant aux idéologies de rejet de l'autre qui peuvent engendrer toutes formes d'extrémismes religieux et/ou politiques.

D'autre part, l'expérience acquise et partagée doit permettre aux jeunes d'être porteurs auprès de leurs pairs d'une parole construite et argumentée pour lutter contre les discours de rejet et de complot.

Enfin, ce projet vise à permettre aux jeunes d'acquérir une certaine objectivité pour construire une réflexion élaborée sur une période fondamentale de l'histoire de

l'Humanité. Ainsi, à travers les expériences émotionnelles partagées, il s'agit de favoriser le travail d'introspection et de prise de recul sur ses propres ressentis.

Le rassemblement de ces jeunes autour de ce projet favorise la rencontre entre pairs, et l'ouverture aux autres. Ces rencontres intergénérationnelles et interculturelles ont pour finalité ultime le partage des valeurs humaines.

LE GROUPE :

Le projet rassemble huit jeunes :

- Six sont suivis par le service de l' UEMO de Vaise ;
- Deux sont suivis par la Prévention Spécialisé de la Duchère ;
- Trois sur huit vivent en ZSP.

Il nous est apparu intéressant et opportun d'élargir la participation au projet à d'autres jeunes suivis par l'UEMO ainsi qu'aux parents. Ils sont conviés aux rencontres et visites : Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon, Mémorial de Montluc, Mémorial des Enfants de la Maison d'Izieu et le Camp des Milles.

L'implication des parents (pères ,mères ,représentants légaux, fratrie) représente également un levier supplémentaire aux questions et réflexions soulevés par ce projet.

L'ENCADREMENT :

- Trois éducateurs de l'UEMO de Vaise qui sont à l'origine du projet ;

- Une psychologue de l'unité en appui à l'élaboration du projet ;

- Le chargé de Mission PJJ/Licra ;

- Le grand témoin rescapé du camp d'AUSCHWITZ.

PLANNING PREVISIONNEL DES ACTIONS

- 30 /11/2016 : Visite du Centre d'Histoire et de la Résistance et de la Déportation de Lyon ;

- 18/01/2017 : Présentation du film « Un Sac de Billes » ;

- 01/02/2017 : Débat << Justice et Citoyenneté>> au CHRD autour d'extraits du procès de Klaus Barbie et rencontre avec un témoin ;

- 15/02/2017 : Premier bilan. Présentation du projet et des partenaires aux familles ;

- 01/03/2017 : Visite du Mémorial des Enfants d'Izieu ;

- 29/03/2017 : Parcours urbains et Lieux secrets de la Résistance ;

- 05/04/2017 : Visite de la prison de Montluc.

PARTIE 3 DIR SUD-EST, PACA ET CORSE

I. Projets Bouches-du-Rhône

La Licra au niveau de la région PACA et Corse a signé une convention de partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse le 26 octobre 2016 (voir annexe 1). Suite à cette signature officielle, de nombreux projets ont vu le jour, d'autres sont en cours d'exploitation et d'autres sont à venir.

Il est vrai que compte tenu de la nouveauté du poste des référents laïcité- itoyenneté, il a fallu quelques mois pour que les premières interventions puissent voir le jour.

En effet, le premier projet a été signé en mars 2017 et la mise en œuvre de ce projet s'est déroulé sur l'ensemble du mois de juillet 2017 et ce de la façon suivante :

1. Bilan Action - Les discriminations liées à l'origine et éducation à la citoyenneté - Licra Exposition « Des Noirs dans les Bleus »

Demi journée de formation des référents des différents sites (EPM, STEI ...) La Licra Marseille Métropole, épaulée par Patrick Kahn, chargé de mission PJJ national se sont rendus le 3 juillet à la direction territoriale PJJ Bouches- du-Rhône pour pouvoir former l'ensemble des référents à l'exposition « Des Noirs dans les Bleus » et aux thèmes abordés dans l'exposition.

Tous intéressés par l'exposition et ravis de pouvoir proposer celle-ci à leurs jeunes, nous avons pu échanger sur tous les sujets et nous avons pu même tirer d'autres ficelles qui pourraient faire l'objet de projets futurs. Ils trouvaient l'exposition très complète avec les différentes thématiques que comportait le film documentaire. Il en ressort également que d'autres ficelles peuvent être tirées notamment la question de l'indépendance de l'Algérie, les harkis, les pieds noirs et d'autres questions mémorielles trop ignorées par ces jeunes.

2. Intervention EPM la Valentine : journée du 5 Juillet

Nous nous sommes rendus durant une journée entière à l'EPM de la Valentine devant deux différents groupes : un groupe le matin et un autre groupe l'après-midi. Nos interventions avaient pour but d'initier les jeunes aux notions de discrimination, de racisme, d'immigration, de colonisation et d'indépendance. Cette exposition permet aux jeunes de comprendre l'histoire à travers l'histoire du football français et plus particulièrement de l'équipe de France de Football des années 1930 à nos jours.

Groupe I

Le 1er groupe était composé d'environ 12 jeunes. Présentation de notre association et projection du film intitulé « des Noirs dans les Bleus ». Des questions ont été posées pendant et après le film. Certains ont partagé avec nous d'où ils venaient, ce qu'ils souhaitaient faire plus tard.

Nous avons eu un témoignage touchant d'un jeune Malien, qui est arrivé en France il y a tout

juste un an et qui a souhaité partager avec nous son histoire, ses origines et l'histoire de sa famille. Ils étaient intéressés par le film et connaissaient une bonne partie des footballeurs, ont défini certains mots ou thèmes comme le racisme ou la discrimination. Ils ont été marqués par le fait que le racisme soit encore présent de nos jours, notamment dans le football. Nous avons pu observer que certains ne connaissent pas l'histoire de leur famille. Dans ce groupe se trouvaient également beaucoup de jeunes étrangers arrivés depuis peu en France et ne sachant pas parler le français couramment. Les éducateurs, le personnel pénitencier et les enseignants étaient fortement impliqués et participaient également beaucoup, à la fois pour guider les jeunes mais aussi pour donner leur opinion.

Groupe II

Le 2ème groupe comportait environ 10 jeunes, ces derniers étaient un peu plus âgés que ceux du premier groupe.

Malgré tout les jeunes étaient respectueux mais un peu moins intéressés par le film que le premier groupe.

Nous avons remarqué que les jeunes connaissaient les différentes définitions des mots préjugé, racisme mais aussi connaissaient Nelson Mandela et ses actions.

Ils sont conscients du racisme qui peut y avoir en France, plus que le premier groupe, mais pensent que le racisme est tout de même de moins en moins présent qu'auparavant. On a pu également s'apercevoir que certains jeunes ne se considéraient pas Français, même s'ils sont pour la plupart nés en France, et que pour eux leur véritable identité correspondait à leur pays d'origine.

Enfin, nous avons pu constater qu'il y avait de nombreuses confusions et de méconnaissance dans l'histoire des colonies françaises et du processus de décolonisation. En effet, les jeunes confondaient les Harkis de la guerre d'Algérie avec les Pieds Noirs. Ils ne connaissaient ni la définition de Harkis, ni la définition de Pieds Noirs.

Synthèse de la journée

Les jeunes ont su montrer leurs capacités à

différencier les actes racistes et discriminatoires mais aussi les préjugés. Ils nous ont donné leurs avis sur certaines parties du film (commentateur du match, discours de Thuram...). Selon eux, le racisme a tendance à diminuer et serait très minoritaire en France de nos jours.

Cependant, nous avons pu comprendre qu'une grande partie de ces jeunes avait du mal à se sentir pleinement Français, soit parce qu'ils sont nés à l'étranger soit parce qu'ils ont des attaches, des liens qu'ils considèrent plus forts avec leur pays dont la famille est originaire. Enfin, lorsqu'ils nous ont confié leurs ambitions et leurs futurs métiers, ces jeunes croyaient en la réalisation de leurs rêves et se sentaient pleinement capables d'y arriver. Cela est assez nouveau dans le discours, car généralement les jeunes sont assez pessimistes quant à leur avenir professionnel et pensent la plupart du temps ne pas réussir, même s'ils ont des ambitions qui sont réalisables. Nous avons présenté cette exposition (film + affiches de l'expo) en amont, lors de 2 différentes réunions (commission culture PJJ ainsi que formation des référents), à l'ensemble des éducateurs de la PJJ qui étaient intéressés par le projet et qui ont pris connaissance de cette exposition et qui s'en sont imprégnés.

Intervention EPM la Valentine : journée du jeudi 20 juillet 2017

Nous avons eu l'occasion de retourner à l'EPM pour une troisième demi-journée dans le cadre de l'exposition « Des Noirs dans les Bleus ».

Nous sommes intervenus sur les unités les moins sensibles de l'établissement.

Nous avons donc rencontré un groupe d'environ 10 jeunes qui étaient très calmes et attentifs durant toute notre intervention.

En effet, les jeunes étaient tous concentrés sur le film et réceptifs.

Nous avons pu constater que les jeunes étaient participatifs et répondaient à toutes nos questions. On a ainsi pu voir qu'ils avaient de grandes connaissances sur les différentes notions abordées dans le film. Ils ont ainsi défini les termes de colonisation, d'immigration, d'indépendance et savaient faire la différence entre le racisme et la discrimination.

En outre, les jeunes rencontrés sont parfaitement conscients du racisme qu'il y a en France et nous ont même confié qu'il y avait encore beaucoup de racisme dans le pays. D'autre part, on a pu noter que ce groupe se considérait pleinement Français et cela même si certains d'entre eux ne sont pas nés en France. Cela nous a marqué car pour eux cela était évident et étaient surpris qu'on leur pose la question tandis que lors de nos précédentes interventions, les autres jeunes avaient du mal à se sentir véritablement Français. Ce fut une intervention très riche et très intéressante compte tenu de tous les points évoqués dans ce compte rendu.

Intervention CEF et STEI Chutes la vie : journée du 10 juillet

Nous sommes intervenus durant 2 demi-journées au CEF et au STEI des Chutes la vie pour former les jeunes sur les thèmes de discrimination, de racisme, de laïcité, d'immigration, de colonisation et des valeurs républicaines.

1ère demi journée au CEF (Centre d'Éducation Fermé) des Chutes la vie (10 juillet)

Nous avons rencontré 7 jeunes sur les 8 inscrits au CEF. Peu d'entre eux ont souhaité participer lors des questions et du débat. Il y avait également certains qui ne participaient pas car ils ne se sentaient pas concernés par les thèmes de discriminations et de racisme. Leur argument était le fait qu'ils ne sont pas racistes donc le film n'est pas fait pour eux. En revanche, nous avons pu voir que deux jeunes participaient activement et ont pu définir les différents mots évoqués dans le film comme colonisation, immigration, discrimination et racisme.

Nous avons pu découvrir que ces jeunes ne souhaitaient pas connaître leur histoire familiale et leurs origines. De plus, ils n'avaient pas de projets professionnels ou d'ambition à nous faire partager.

Seulement un éducateur était présent lors de notre intervention.

2ème demi journée au STEI des Chutes la vie (10 juillet)

Cette deuxième intervention de la journée s'est faite auprès d'un groupe de 6 adolescents d'environ 15-16 ans. Le groupe était plutôt très

calme. En effet, ils étaient peu participatifs et assez timides car ils ne se connaissaient pas les uns les autres. Cependant, ils étaient très attentifs et concentrés sur le documentaire.

Ils ont su définir plusieurs thèmes que nous leur avons demandé comme le racisme, la discrimination et connaissaient les actions de Mandela.

Nous avons pu noter, comme pour le groupe du CEF, que ces jeunes ne cherchaient pas à connaître leurs origines et leur histoire familiale. En outre, ils n'avaient pas de projets pour leur avenir professionnel, ni même de rêve. Enfin, lors du petit bilan que nous avons effectué avec les éducateurs à la fin de notre intervention, les éducateurs nous ont confié que certains adolescents n'étaient pas d'accord avec certains points du film notamment sur le discours de Lilian Thuram mais n'osaient pas le dire peut-être par timidité.

Compte rendu général (EPM, CEF et STEI)

Dans l'ensemble, ces jeunes étaient attentifs et réceptifs à nos interventions.

Ce qui est très encourageant c'est de savoir qu'ils ont, pour la majorité d'entre eux, des bases solides et arrivent à définir les différents mots et thèmes que nous leur avons présentés. Les manquements à soulever et qui pourraient faire l'objet de futurs projets sont les suivants :

- Histoire de l'Algérie : colonie, indépendance, Harkis, Pieds-noirs ;
- Les relations interprofessionnelles entre éducateurs, travailleurs sociaux.

Un constat de poids est à noter, certains adolescents de l'EPM ne se sentent pas entièrement Français et préfèrent garder leurs attaches avec leurs pays d'origine ou dont leur famille est originaire. Mais, ces adolescents de l'EPM, paradoxalement, étaient les seuls à nous avoir confiés leurs projets professionnels et leurs ambitions qu'ils se sentent capables de réaliser.

Enfin, nous avons pu remarquer que les jeunes étaient moins attentifs lorsque nous intervenions l'après-midi, à nous de réfléchir sur le choix des horaires d'interventions futures.

Ce projet ayant dû être mis en pause suite aux vacances scolaires, 3 demi-journées sont encore

prévues dont deux aux Baumettes 2 dans le quartier mineur pour filles les 2 et 3 novembre 2017 et une dernière demi-journée au foyer STEI des Chutes la vie le 31 octobre 2017. Ces dernières interventions se termineront par une journée bilan avec l'ensemble des référents des différents sites sur lesquels nous aurons effectués nos interventions.

II. Projets PJJ Alpes-Maritimes

Suite à une première réunion de travail organisée au sein de l'UEMO de Grasse en date du 6 juillet 2017, nous avons évoqué avec la responsable d'unité quartier mineurs de la prison de Grasse le projet déjà mis en place au sein de la Direction Territoriale des Bouches-du-Rhône.

Ce projet a suscité beaucoup d'intérêt de la part de ces responsables, ainsi une prochaine rencontre pour finaliser la réalisation d'un projet dans les Alpes-Maritimes.

Cette rencontre a eu lieu le 13 septembre 2017. Voici le compte rendu de cette rencontre :

Compte-rendu rendez-vous : DTPJJ06 12/13 septembre Projet UEAJ Antibes/Juan-les-pins Parcours citoyen & Projet QM Grasse 2018

Les discriminations liées à l'origine et éducation à la citoyenneté - Licra Exposition

« Des Noirs dans les Bleus » Le mardi 12 septembre 2017 :

La Licra PACA représentée par Jessy NAKACHE, accompagné par le président de la Licra NICE Côte d'azur, Monsieur Alexandre AIMO-BOOT s'est rendue à une réunion de travail au sein de la DT PJJ 06 à Nice afin de définir d'une date définitive du parcours citoyen en collaboration avec d'autres acteurs comme les missions locales, Unis-cité... La date étant arrêtée au 17 octobre prochain après-midi de 14h à 16h30, nous avons construit conjointement le questionnaire quiz qui servira de support pour les jeunes dans leur parcours citoyen.

Notre stand et notre participation s'effectuera de la façon suivante :

Visualisation d'extraits du film (9min), enjeux du film et lien avec le sujet de la question QUIZ du parcours.

Montrer que le talent a permis à ces personnes issues de l'immigration ou enfants d'immigrés de se faire reconnaître dans le milieu sportif et de ne pas être identifié seulement comme « l'homme de couleur », « l'immigré »... Leur talent et leur travail au sein de l'équipe de France leur ont permis de briser les préjugés et de se faire une place dans un espace qui leur était a priori hostile.

Montrer à ces jeunes que ces joueurs sont arrivés dans l'équipe de France à une époque où les immigrés africains ne jouaient pas dans les équipes européennes, où ils n'avaient pas leur place et où ils étaient victimes de racisme et de discrimination. Mais leurs efforts, leur lutte mais aussi leur talent sportif leur ont permis de se libérer de ces préjugés et de ces critiques et de devenir les meilleurs joueurs de l'équipe de France, de gagner la coupe d'Europe et la coupe du monde.

Leurs compétences et les preuves qu'ils ont pu montrer en équipe de France ont contribué à être indispensables dans le football français et à se faire une place dans le cœur du peuple français en devenant les personnalités les plus aimées en France. Le talent a été et est un vecteur de reconnaissance dans le monde sportif mais aussi social. L'exemple de ces sportifs nous montre qu'il ne faut pas se laisser abattre et démoraliser par les propos racistes et discriminants et que le talent est plus fort que toutes les idées préconçues et c'est le talent qui se révèle grand vainqueur de cette bataille.

Quiz : Lutter pour exprimer ses talents c'est :
Plusieurs réponses possibles

Pratiquer un art ou une activité anonymement

Se construire une place et être reconnu socialement pour nos compétences Dévaloriser et rabaisser les autres

Combattre les préjugés et a priori des autres sur moi

Se croire supérieur(e) aux autres ou avoir plus de talent qu'un(e) autre

Le mercredi 13 septembre 2017 :

Rendez-vous entre la Licra et Madame la Responsable d'Unité Educative UEMO de GRASSE, mission QM, Madame Schembri-Cintré au sein de la DT PJJ06 à Nice

Cette réunion de travail nous a permis de fixer un cap sur un projet pédagogique à mener au sein du quartier mineur de Grasse. En effet, à l'image du projet réalisé au sein de l'EPM Marseille avec la DT 13 sur la base de notre exposition « Les noirs dans les bleus » permettant d'aborder avec les jeunes les notions de racisme, de discrimination, d'immigration, de colonisation, de notre histoire de France à travers l'équipe de France de Football des années 30 à nos jours, nous avons prévu une série d'interventions à partir du 15 janvier jusqu'au 8 février 2018.

En terme d'organisation, il a été convenu de scinder le projet en 5 journées pour les jeunes et une journée pour les professionnels.

Ainsi en terme de calendrier provisoire voici ce qui a été bloqué :

- Lundi 15 ou Mardi 16 janvier APM : Demi-journée professionnels PJJ
- Mercredi & Jeudi 24/25 janvier : 2 groupes de jeunes
- Mercredi & Jeudi 31/1er février : 2 groupes de jeunes
- Mercredi 7 février : 1 groupe de jeunes
- Jeudi 8 février : Bilan interventions avec les professionnels Soit : 12 demi-journées d'interventions.

Cette réunion de travail s'est conclue par la validation de 12 demi-journées d'interventions au sein des quartiers mineurs de la prison de Grasse. Parmi ces demi-journées d'interventions : 10 seront à destination des jeunes et 2 à destination des professionnels. La prison de Grasse comporte une trentaine de mineurs. Des groupes de 3 seront formés pour une session d'1h15 avec comme base l'exposition

« Des Noirs dans les Bleus ».

La date de mise en exploitation de ces interventions se fera du 15 janvier 2018 au 7 février 2018.

En outre, nous allons réaliser la journée « Parcours Citoyen : acteurs et actifs vers l'emploi » le 17 octobre 2017 avec la PJJ des Alpes-Maritimes. Lors de cette journée, nous proposerons un quiz aux participants après le visionnage d'extraits du film « Des Noirs dans les Bleus » et d'un exposé sur les discriminations.

III. *Projet Théories du complot et Conspirationnisme*

Nous avons proposé au cours d'une réunion en date du 25 septembre un nouveau projet aux Référents laïcité-citoyenneté de la PJJ des Bouches-du-Rhône. Ce projet aura pour thème les théories du complot et le conspirationnisme et prendra la forme d'un colloque. Les Référents laïcité-citoyenneté étaient très intéressés par ce projet qui aura lieu le 14 décembre 2017.

Le projet sera le suivant :

Projet colloque théories du complot et conspirationnisme

Les intervenants

- Jacqueline Costa-Lascoux : sociologue, Directrice de recherche CNRS
- Boris Cyrulnik : neuropsychiatre et écrivain
- Emmanuel Debono : historien
- Emmanuel Taïeb : professeur Sciences Po Lyon
- Rudy Reichstadt : observatoire du conspirationnisme et des théories du complot

Seront présents :

- Mme Michèle Guidi : Directrice inter-régionale PJJ sud-est
- M. Pierre Raffin : Directeur inter-régional des services pénitentiaires PACA-Corse

Déroulé de la journée

10h – 13h

14h- 17h

- 9h45 : Accueil petit déjeuner
- 10h : Début du colloque Approche historique et géopolitique
- 13h : Buffet déjeunatoire
- 14h : Reprise des travaux Théorie du complot
- 17h : Fin du colloque

Dédicaces et signatures du dernier ouvrage de Boris Cyrulnik « Psychothérapie de Dieu » aux éditions Odile Jacob.

Cibles

L'ensemble des professionnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse en région Paca et Corse

comprenant ainsi les référents laïcité-citoyenneté, les éducateurs et autres membres pédagogiques.

Date

Jeudi 14 décembre 2017.

Lieu

CEPAC

Place Estrangin Placé 13006 Marseille

Capacité 270 personnes Salle à confirmer.

IV. *Projet « La Corse : L'île des Justes »*

La référente laïcité-citoyenneté de Corse Madame Barthélémy-Joly nous a sollicités pour un projet sur le thème : « La Corse : L'île des Justes ». Ce projet serait à l'attention des professionnels et se traduirait donc par deux journées qui auront lieu les 12 et 13 février 2018.

PARTIE 4 DIR GRAND CENTRE

La Licra a été présente au challenge Michelet à Dijon. C'est notre septième participation à cet événement majeur. Nous sommes très attachés à ce grand rassemblement sportif de la PJJ qui est un vrai et grand moment d'éducation populaire. Nous sommes par ailleurs membre de l'association Edmond Michelet. Nous avons participé à toutes les réunions préparatoires de l'événement. Nous étions présents la semaine entière au sein du village des partenaires.

Le thème de la résistance ayant été retenu, nous avons animé avec les sections de Tours et Dijon de la Licra la tente sur : « comment résister au racisme et aux discriminations ? ». Ainsi la Licra de Tours a animé plusieurs ateliers sur la citoyenneté et la résistance en utilisant le film Comprendre pour agir fourni par le Camp des Milles. De très nombreux jeunes sont venus nous voir entre deux compétitions pour échanger avec les militants présents de la Licra sur la réalité du racisme d'aujourd'hui. Nous avons distribué également de nombreux supports tels que des affiches ou des documents.

Ce Michelet 2017 a été un très grand cru.

Nous en profitons pour remercier tous les organisateurs qui ont participé à la réussite de cet évènement.

La Licra Touraine-Berry a organisé en Janvier 2017 avec l'UEAJ du Val de Loire une rencontre avec Pascal Croci scénariste de la BD Auschwitz. Un débat qui a été animé par les militants de la section a permis de répondre aux nombreuses questions posés par les jeunes de l'UEAJ sur la Shoah et l'extermination ,et qu'est-ce qu'un génocide.

Il y a eu également la projection du film Les Héritiers de Marie Castille Mention Schaar. Ce film basé sur une histoire vraie, relate les relations d'un professeur avec des adolescents qui ont depuis longtemps décroché du système scolaire. Cette enseignante de Créteil décide de faire participer la classe au concours national qui a pour thème : « Les enfants et les adolescents dans le système concentrationnaire nazi ». D'abord houleuse et frustrante, l'atmosphère va bientôt évoluer au contact d'un rescapé des camps et sous l'intensité dégagee lors de la visite d'un musée et d'un lieu de mémoire consacré à cette période noire de l'histoire . Cette expérience va changer leur vie.

En Février la section de Tours a organisé et accompagné à Paris la visite de l'exposition « Shoah et Bande dessinée » au Mémorial de la Shoah avec de nombreux jeunes de la PJJ.

PARTIE 5 DIR SUD

Nous avons signé avec la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Pyrénées Orientales et de l'Aude une importante convention de partenariat le 8 septembre 2017.

Ces actions viseront à mettre en place des modules de formation à destination des encadrants de la PJJ sur les thématiques suivantes : lutte contre le racisme, le complotisme, le conspirationnisme et l'antisémitisme en mobilisant les compétences et les ressources

en formations de la Licra pour :

- La présentation aux professionnels de la PJJ par la Licra d'outils de repérage, de signalement d'actes, de propos, et d'écrits discriminatoires et les réponses à apporter avec la formation << PREVENIR, ALERTER, (RE) AGIR >> sur le repérage ,la lutte et la sensibilisation contre les discours de haine en ligne . Cette formation sera notamment déclinée au niveau des deux territoires 66 et 11 ;
- La continuité de ces formations : Il sera organisé des journées thématiques traitant avec des mots simples et des images suffisamment pertinentes du << complotisme>> et des conséquences de ce fléau sur les réseaux sociaux mais aussi dans les jeux- vidéos proposés aux adolescents . Ces journées thématiques se dérouleront en présence du référent laïcité et des éducateurs. Elles devraient pouvoir s'intégrer dans les stages de citoyenneté ;
- La co - animation des actions de sensibilisation en milieux scolaires ou associatifs notamment à l'occasion des expositions : « 10- 18 questions de justice » et « Laïcité et Religions de la DTPJJ 66-11 ».
- L'implication occasionnelle de la Licra dans les mesures de réparation auprès de jeunes sous main de justice ;
- L'intervention de la Licra à des journées territoriales de formation et/ou de sensibilisation, conférences, colloques et ateliers consacrés à des questions relevant de son champ d'action ;
- La présentation et l'animation de différentes expositions auxquelles la Licra est associée, notamment : Laïcité – Liberté et les Noirs dans les Bleus ;
- Le montage d'actions de prévention et d'éducation à la laïcité et à la citoyenneté avec les établissements et services de la PJJ , avec notamment un travail sur la citoyenneté et la mémoire au camp de Rivesaltes . Ce voyage se fera en vélo ;
- Les actions spécifiques à l'histoire, la culture, le patrimoine et les spécificités sociales du territoire seront mises en place ,

notamment un travail autour de la mémoire des Harkis et des enfants de Harkis qui sont nombreux à être suivis par les équipes de la PJJ. ;

- La participation de la Licra aux groupes de travail de la PJJ consacrés à la prévention de la radicalisation, du racisme et de l'antisémitisme.

Le démarrage des actions se fera toute l'année 2018.

Nous avons également plusieurs interventions de la Licra de Nîmes sur l'antisémitisme et le racisme auprès de jeunes suivis par les services de la PJJ avec notamment la présentation de l'exposition : « L'Antisémitisme du Moyen Age à nos jours ». Ces actions auront lieu pendant le dernier trimestre de l'année 2017.

PARTIE 6 DIR GRAND EST

En Mai 2017 a eu lieu une réunion entre l'équipe éducative de l'UEAJ de Colmar et la Licra de Strasbourg.

Dans le cadre de l'action initié par les éducateurs « MOI et les autres ». La Licra Strasbourg a été partie prenante du projet de création d'une BD par les jeunes de la PJJ sur le thème de l'altérité.

Par ailleurs nous travaillons avec la RLC du Grand Est et Monsieur Gilles Bloch de la Licra coordinateur national de la campagne contre les discours de haine sur internet et les réseaux sociaux par la mise en place avec le PTF Grand Est d'une formation en direction des éducateurs de la P.J.J.

Cette formation s'articulera autour de trois axes principaux.

Axe 1 - Retracer l'origine des images et des vidéos

Cet atelier doit sensibiliser les participants aux détournements des images et des

vidéos. A l'aide de leur smartphone ou de leur ordinateur, les stagiaires sont invités à retracer l'origine des documents qui leur seront soumis. Une opération à la portée de tous puisqu'il suffit

simplement de glisser l'image dans le moteur de recherche Google pour retrouver le véritable contexte de la publication

Axe 2 - Connaître et utiliser les outils de signalement

Prendre conscience des propos et comportements néfastes n'est qu'une première étape. Chaque internaute peut signaler d'un simple clic un contenu abusif et prévenir le réseau social concerné ?

D'autres outils souvent inconnus par le grand public seront présentés. C'est le cas de la plateforme d'harmonisation d'analyse de recoupement et d'orientation des signalements (Pharos) qui permet de dénoncer les comportements illicites sur internet.

Cependant tous les signalements ne mènent pas au retrait des contenus nuisibles

Axe 3 - Des engagements concrets

Nous souhaitons à travers cette formation encourager les jeunes et les adultes à ne rien laisser passer et à répondre aux commentaires des utilisateurs malveillants.

L'objectif étant de les initier à la pratique du contre-discours.

Le groupe est divisé en deux. Le premier va être transformé en « Trolls » et le second en modérateurs, car il ne sert à rien de répondre sur le ton de l'agresseur. Il vaut mieux privilégier l'humour et l'intelligence.

Le dernier projet conduit par la Licra Strasbourg sera la visite du camp de concentration du Struthof près de Strasbourg avec des jeunes de la PJJ. Après la visite un atelier réflexif sera animé par Gilles Bloch.

PARTIE 7 DIR GRAND NORD

Une réunion a été organisée en février 2017 avec la responsable de la PJJ de Dunkerque, un RLC du département du Nord et les sections de la Licra de Lille et Dunkerque.

La section Licra de Dunkerque est très présente sur le territoire et a noué un partenariat actif avec la PJJ de Dunkerque en participant aux actions suivantes :

- Stages de citoyenneté avec une quinzaine de jeunes à chaque fois ;
- Présentation de la Licra à tout le person-

nel de la PJJ ;

- Intervention de la Licra sur les valeurs de la République ;

- Participation de militants Licra pour suivre des formations proposés aux éducateurs de la PJJ afin de parler un "un langage commun" ;

- Présentation par les juristes de la Licra de dossiers que la Licra a accompagné concernant des personnes victimes de propos ou de violences à caractère racistes espérant ainsi provoquer une prise de conscience chez ces jeunes contre toutes les formes de banalisation et d'acceptation de tels propos.

La section de la Licra se réjouit de la qualité de ce partenariat et souhaite pouvoir signer une convention d'actions PJJ/Licra pour l'année 2017 /2018

Elle attend un soutien plus important du RLC du département pour les accompagner dans la réalisation de cette convention.

PARTIE 8 DIR SUD OUEST

Le 23 Janvier 2017 a eu lieu une réunion à Bordeaux entre le Directeur interrégional de la PJJ Sud-Ouest et la Présidente de la Licra Bordeaux & Gironde pour construire une convention de partenariat entre la PJJ et la Licra.

1-1 . Organisations d'actions pédagogiques.

- Réaliser un programme d'actions visant à lutter contre la radicalisation, le racisme, l'antisémitisme, et les discriminations associées auprès du public mineur incarcéré dans les quartiers mineurs des Maisons d'arrêt ou au sein des SE-EPM ;

- Mettre en œuvre des actions autour de la Mémoire et des lieux de mémoire de la région Nouvelle- Aquitaine. Le but de ces opérations est d'amener les jeunes à se réconcilier, le temps de leur incarcération, avec l'histoire de leurs aînés ;

- Initier des actions citoyennes par le biais du sport et des valeurs qu'il dégage telles que le respect d'autrui, le respect des règles et le fair-play.

1-2. Formations des acteurs de la PJJ.

- La Licra peut intervenir sur sollicitation de la P.J.J pour dispenser des formations traitant des thématiques de la laïcité et de la citoyenneté pour le compte de l'ensemble des professionnels. Par ailleurs, à Limoges, notre section locale a

élaboré une charte de la Laïcité pendant quatre mois avec des jeunes de Maisons Educatives à Caractère Social (MECS) de Haute Vienne, de la Creuse et de Corrèze.

PARTIE 9 DIR GRAND OUEST

Malgré plusieurs rencontres à Rennes, nous n'avons pas de demandes particulières sur ce territoire.

Nous avons participé aux réunions préparatoires pour le Challenge Michelet qui aura lieu en 2018 à Rennes.

LE DROIT DE VIVRE

2017

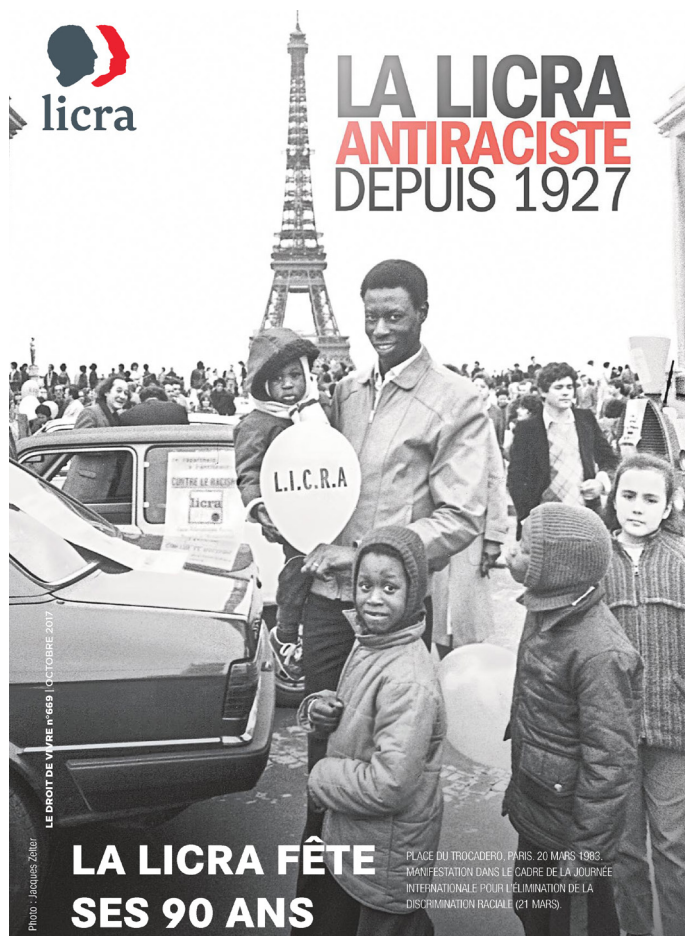
RÉDACTEUR EN CHEF : ANTOINE SPIRE





Le Droit de Vivre, le plus ancien journal antiraciste du monde.

En 1932, la LICA se dote d'un organe officiel de « propagande », le Droit de Vivre dont on doit le titre à son premier rédacteur en chef, Charles-Auguste Bontemps. Le journal est publié d'abord à un rythme mensuel avant de passer à une diffusion hebdomadaire à compter de 1935, date à laquelle Bernard Lecache, Charles Auguste Bontemps, G.A. Tedesco, Georges Zerapha, Lazare Rachline, Henri Levin et S.E. Goldenberg créent la « Société d'Editions et publications du Droit de Vivre ». Très rapidement, le journal devient l'emblème de l'association et l'objectif de Bernard Lecache est bien de proposer un contre-discours à celui de l'Action française et de la presse d'extrême-droite. Les « vendeurs du Droit de Vivre » deviennent les cibles des attaques antisémites et des ligues fascistes. Les échauffourées entre les Camelots du Roi et les militants de la LICA, sont monnaie courante : Ainsi, le 31 mars 1934, cinq vendeurs du Droit de Vivre déambulent sur les boulevards parisiens de la Madeleine et des Capucines quand une trentaine de militants d'Action Française, des Jeunesses patriotes, des Francistes et de la Solidarité Française s'abattent sur eux en hurlant « La France aux Français » et « À bas les Youpins ».



Dès ses premiers numéros, le journal témoigne du large horizon antiraciste qui anime les militants de la LICA : dénonciation du sort réservé à « huit jeunes noirs de Scottsborough (Alabama), condamnés à mort de façon expéditive pour le viol de deux femmes blanches », vigilance vis-à-vis de la naissance de la « British Union of Fascists » d'Oswald Mosley. Journal combattant, le Droit de Vivre sert de support aux campagnes de communication de la Ligue. En 1933, alors que la LICA engage résolument une campagne antihitlérienne, le journal est le principal outil de la campagne de boycottage des produits allemands (Bayer, Persil, Faber, Pelican, Mercedes) ou encore celui des Jeux Olympiques de Berlin. Le journal propose aussi dès 1932 une rubrique consacrée à l'assistance juridique des réfugiés et aux solutions permettant à ces derniers de surmonter les difficultés administratives qu'ils rencontrent.

Il a paru de 1932 à 1940 et de 1944 à aujourd'hui.

LE CALENDRIER ANTIRACISTE

2017

UN JOUR, UN COMBAT

NOTRE CALENDRIER ANTIRACISTE

L'ANTIRACISME AU JOUR LE JOUR

Au cours de l'année, sur son site internet et sur les réseaux sociaux, la LICRA mobilise les dates marquantes de notre histoire pour évoquer les combats qui aujourd'hui animent les militants de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Retour sur les dates majeures évoquées au cours de l'année 2017.

13 janvier 1898 : Zola accuse

Le 13 janvier 1898, Emile Zola publie dans « L'Aurore » une tribune intitulée « J'accuse...! Lettre au Président de la République », trouvaille éditoriale de Georges Clemenceau, alors patron de la rédaction du journal.

Par cet acte fondateur, Zola jette toutes ses forces dans une bataille historique : celle de défendre le capitaine Alfred Dreyfus, injustement accusé d'avoir trahi la France et victime d'une campagne antisémite d'une ampleur alors inédite. Depuis 1894 et la condamnation aux travaux forcés, sur l'Île du Diable, de ce jeune militaire, la polémique enfle et agite le pays.

En une journée, 300 000 exemplaires du « J'accuse ... ! » sont vendus dans la capitale. Le choc est si violent que, pour reprendre les mots de Péguy, « Paris faillit se retourner ».

Le général Billot, ministre de la Guerre, porte plainte contre Zola qui est immédiatement renvoyé devant la justice à une époque où la diffamation envers une autorité publique était alors passible des Assises. L'écrivain est condamné au maximum de la peine - un an de prison - et est contraint à l'exil.

Il avait pourtant sauvé l'honneur de la France en mettant « la vérité en marche » contre un mensonge d'Etat et une propagande antisémite qui, elle, en revanche, ne s'arrêtera pas. Le 27 janvier 1945, alors que le monde découvrait abasourdi jusqu'où pouvait conduire la haine

des juifs, Charles Maurras, condamné pour haute trahison et intelligence avec l'ennemi par la Cour d'Assises du Rhône, ne put retenir une dernière obsession en s'écriant : « C'est la revanche de Dreyfus ». A tout le moins, c'était sans doute celle de Zola.

6 février 1934 : l'extrême-droite à l'assaut de la République

Le 6 février 1934, l'extrême-droite a tenté de renverser la République en marchant sur l'Assemblée Nationale. 83 ans après, cet épisode pourrait appartenir aux aléas de l'Histoire si de nombreux ingrédients n'étaient aujourd'hui réunis pour accréditer le risque d'un 6 février démocratique lors des prochaines élections présidentielles et législatives.

Comme en 1934, notre pays renoue avec un antiparlementarisme que les affaires récentes auront du mal à faire reculer. Le Front National, même s'il n'est pas exempt des manquements à la probité qu'il reproche à ses adversaires, profite à plein de cette suspicion généralisée à l'égard du personnel politique, érigé en « système » qu'il faudrait abattre.

A l'instar de l'affaire Stavisky instrumentalisée par les ligues d'extrême-droite pour tenter de renverser la République, l'affaire « Pénélope Fillon » risque fort de servir de puissant fortifiant à Marine Le Pen dans les urnes du printemps prochain.

Comme en 1934, les forces républicaines ont perdu pied, regardant impuissantes la progression des extrémistes sans pouvoir l'arrêter. Un fatalisme délétère conduit à se résigner à ce que le Front National sera en tête au soir du premier tour de l'élection présidentielle et entrera en masse dans la prochaine Assemblée Nationale.

Contrairement aux ligues fascistes dont elle est l'héritière idéologique, l'extrême-droite française s'est résolue à ne plus vouloir prendre le pouvoir par la force mais par la voie démocratique. De cela nous devons être conscients et prendre la mesure. Et comme en 1934, nous lever pour renvoyer les extrémismes identitaires à l'état de minorité dont ils n'auraient jamais dû sortir.

13 février 2006 : Ilan Halimi, un meurtre antisémite

Le 13 février 2006, le corps agonisant d'Ilan Halimi, 24 ans, est découvert le long des voies ferrées du RER C à Sainte-Geneviève-des-Bois dans le département de l'Essonne. Il décèdera peu de temps après son transfert à l'hôpital. Il avait été enlevé par le « Gang des barbares » dans la nuit du 20 au 21 janvier de la même année. Une jeune femme avait servi d'appât pour s'attirer la confiance d'Ilan. L'autopsie du jeune homme montrera les stigmates d'un calvaire particulièrement atroce.

Ilan est mort parce qu'il était juif. Parce qu'un juif, pour des antisémites comme Fofana et son gang de près d'une trentaine d'individus, est forcément riche. Parce que pour eux, « le juif », c'est l'argent.

Cette affaire n'est pas celle d'un crime crapuleux ou d'une tentative d'extorsion de fonds qui aurait mal tourné. Il s'agit bien d'un meurtre antisémite où la seule considération qui a emporté une telle violence et un tel acharnement tient aux préjugés et à la haine des juifs dans laquelle baignaient les agresseurs d'Ilan.

Lutter contre le racisme et l'antisémitisme, c'est déraciner des siècles de préjugés qui, libérés dans l'espace public, servent de justification à la division, à l'affrontement et in fine, au crime. C'est lutter contre la banalisation de mots qui deviennent des mots d'ordre appelant à éliminer l'autre parce qu'il est autre.

Ce jour est triste. Triste pour la famille d'Ilan vers qui vont nos pensées, triste pour chacun de nous, triste pour notre pays.

21 février 1944 : le groupe Manouchian, mort pour la France

Le 21 février 1944, 23 hommes du Groupe Manouchian sont exécutés par les Nazis dans la clairière de la forteresse du Mont-Valérien. Les plus jeunes avaient 18 ans. Ils étaient espagnols, roumains, italiens, hongrois, polonais, arméniens, français. Beaucoup d'entre eux étaient juifs. Une affiche, devenue célèbre sous le nom d'Affiche Rouge, avait annoncé le drame dans toute la France, la propagande hitlérienne ayant voulu discréditer la Résistance au motif que ces noms et ces visages « pas très français » étaient susceptibles de créer de l'antipathie parmi la population. Ce fut l'inverse qui fut produit, faisant d'eux des martyrs et des modèles.

Le leader de ce groupe s'appelait Missak Manouchian. Il était arménien. Il s'était réfugié en France après le génocide perpétré par les troupes ottomanes et qui l'avait fait orphelin, en 1915, alors qu'il n'avait que 9 ans. Pour lui et ses camarades, la France n'était

pas seulement un havre mais une idée, une belle idée pour laquelle ils sont morts. Pour eux, la France était même un idéal, le pays des Lumières et de 1789, le pays qui fait la guerre aux ennemis de la Liberté.

Au matin du 21 février 1944, dans une cellule de la prison de Fresnes, Missak Manouchian prend une dernière fois la plume. Il écrit ses derniers mots à Mélinée, son épouse :

“Je m'étais engagé dans l'Armée de Libération en soldat volontaire et je meurs à deux doigts de la Victoire et du but. Bonheur à ceux qui vont nous survivre et goûter la douceur de la Liberté et de la Paix de demain. Je suis sûr que le peuple français et tous les combattants de la Liberté sauront

honorer notre mémoire dignement. Au moment de mourir, je proclame que je n'ai aucune haine contre le peuple allemand et contre qui que ce soit, chacun aura ce qu'il méritera comme châtement et comme récompense. Le peuple allemand et tous les autres peuples vivront en paix et en fraternité après la guerre qui ne durera plus longtemps. Bonheur à tous... ». Que ceux qui aujourd'hui font campagne contre l'accueil des réfugiés dans notre pays mesurent combien ils tournent le dos à notre Histoire et renient ce que nous sommes.

Missak Manouchian et ses amis, pour l'éternité, sont le visage de la France.

4 avril 1968 : Martin Luther King assassiné

Le 4 avril 1968, Martin Luther King était assassiné. Il avait 39 ans. Avec sa mort, c'est une part de la fraternité humaine qui devait s'éteindre. C'est une partie du combat pour l'égalité des droits qui était perdue, pour un temps.

Si le message de Martin Luther King résonne encore un demi-siècle après sa mort, c'est parce qu'il porte en lui un élément fondateur du combat antiraciste : cet élément, c'est l'universalisme. La force du combat pour les droits civiques tient au fait qu'il s'agissait d'un combat pour l'égalité et la justice, résumé par King lui-même quand il déclarait : « Je veux être le frère des blancs, pas leur beau-frère ». Il a mené ce combat courageusement dans un contexte particulier, celui des Etats-Unis dont le modèle social communautariste est peu propice aux élans de l'universalisme. Ses partisans réclamaient la fin du suprémacisme blanc et l'abolition d'un système politique fondé en partie sur la ségrégation, ils exigeaient d'être considérés comme des citoyens à part entière, ils défendaient l'unité biologique du genre humain. Ils ne réclamaient rien d'autre que le « droit de vivre », pour reprendre le titre du journal de la LICRA.

Le message de Luther King est essentiel pour continuer l'œuvre universaliste entreprise par un homme de bien et de paix qui paya de sa vie ses devoirs envers l'Humanité, une et indivisible.

La mort de Martin Luther King a été aussi, il faut le dire, un coup porté à l'universalisme et le début d'une ère identitaire, marqué par une surenchère de renoncements et de dérives. On a vu émerger des faussaires qui, sous couvert d'antiracisme, réclamaient non pas d'être des citoyens à part entière mais des citoyens entièrement à part et dont la volonté de différenciation conduisait au séparatisme. C'est, pour reprendre un mot célèbre de Césaire, le début d'une « vision carcérale de l'identité », d'une identité qui enferme au lieu d'émanciper, qui sépare au lieu de réunir, qui préfère la violence à la non-violence de Luther King.

S'il revenait aujourd'hui d'entre les morts, Martin Luther King serait sans doute frappé par le désespoir devant cette Amérique de Trump qui, l'arme au poing, désigne tout ce qui n'est pas blanc comme un ennemi de la nation. Il serait sans doute désespéré d'apprendre que la police de certains États dispose, quasiment en toute impunité, d'un permis de tuer les afro-américains. Il serait sans doute accablé de savoir qu'en plein Paris, des militants prétendument antiracistes se réclament de lui et de son amie Rosa Parks pour organiser des camps d'été, des festivals et des projections de films réservés aux « racisés », pour ne pas dire interdits aux Blancs.

La LICRA a une histoire particulière avec Martin Luther King. Le 29 mars 1966, c'est à l'invitation de la LICRA de Lyon que King était appelé à s'exprimer devant la salle comble de la Bourse du Travail de la capitale des Gaules. Il devait alors conclure son discours par ces mots : « Le monde est maintenant si petit, qu'aucune nation ne peut plus se contenter d'observer le malheur des autres sans rien faire. En bref, une injustice, où qu'elle se produise, est une menace pour la justice partout ailleurs. » Ce message est aujourd'hui précieux pour continuer l'œuvre universaliste entreprise par un homme de bien et de paix qui paya de sa vie ses devoirs envers l'Humanité, une et indivisible.

Qu'il repose en paix, « enfin libre » comme le proclame son épitaphe : « Free at last. Free at last, Thank God Almighty, I'm free at last ».

6 avril 1944 : la rafle des enfants d'Izieu

La « colonie » d'Izieu était un havre de paix au milieu de la guerre. Créée par Sabine et Miron Zlatin, elle accueillait des enfants juifs afin de les mettre à l'abri des persécutions nazies. Beaucoup d'entre eux étaient des réfugiés, nés en Allemagne, en Pologne, en Autriche, en Algérie.

Depuis les hauteurs des contreforts du Bugey dominant les boucles du Rhône, aux confins de l'Isère, de la Savoie et de l'Ain, la « colonie d'Izieu » était un petit « paradis », à l'abri des souffrances et du tumulte du monde. Le matin du 6 avril 1944, le paradis s'est transformé en enfer. Les troupes diligentées par Klaus Barbie, chef de la Gestapo de la région lyonnaise, ont cheminé vers ce réduit d'innocence pour rafler 44 enfants et leurs 7 accompagnateurs. Seule Léa Feldblum, éducatrice à Izieu, reviendra d'Auschwitz.

Les martyrs d'Izieu sont morts pour une seule raison : parce qu'ils étaient juifs. Dans le camion qui les emmenait vers la mort, les nazis ont même pris soin de faire descendre l'un d'entre-eux parce qu'il n'était pas juif et qui venait d'être reconnu par une parente lors d'un arrêt dans le village de Brégnier-Cordon.

Le 4 juillet 1987, la Cour d'Assises du Rhône rendra justice à ces enfants et à leurs bienfaiteurs en déclarant Klaus Barbie, leur bourreau, coupable de ce crime contre l'Humanité. Le 25 mai, lors de la 11ème audience de ce procès, André Frossard, rescapé de la « baraque aux Juifs » de la prison Montluc où les enfants d'Izieu furent emprisonnés quelques heures, avait résumé d'une formule limpide la nature de cette barbarie : « Il y a crime contre l'humanité lorsqu'on tue quelqu'un sous prétexte qu'il est né. » Le temps passe, les souvenirs s'éloignent, la

mémoire parfois se dérobe mais l'Histoire, elle, demeure pour nous rappeler à chaque instant que le racisme et l'antisémitisme tuent.

24 avril 1915 : le génocide arménien

Le 1er novembre 1914, l'empire ottoman s'engage dans la Première Guerre mondiale aux côtés des empires allemand et austro-hongrois. Le 29 décembre, les turcs subissent une lourde défaite face aux russes. Les Arméniens sont rapidement désignés comme les boucs-émissaires des déconvenues militaires et les premières exactions sont commises par l'armée turque en retraite.

Début 1915, Talaat Pacha, ministre de l'intérieur, et Ismail Enver, ministre de la guerre, finalisent un « plan de destruction » contre les Arméniens. Le 7 avril 1915, la ville de Van se soulève et proclame un gouvernement arménien provisoire. La répression est terrible et les 200 000 Arméniens de Van sont déportés et massacrés dans les mois qui suivent.

Dans la nuit du 24 au 25 avril 1915, ce plan macabre est mis à exécution : 600 intellectuels arméniens sont arrêtés à Constantinople. Ce jour marque le début d'un génocide qui fera 1,5 millions de morts. En septembre 1915, les mots sont glaçants, Talaat Pacha adresse ce télégramme à la direction du parti Jeunes-Turcs qui est au pouvoir : « Le gouvernement a décidé de détruire tous les Arméniens résidant en Turquie. Il faut mettre fin à leur existence, aussi criminelles que soient les mesures à prendre. Il ne faut tenir compte ni de l'âge ni du sexe. Les scrupules de conscience n'ont pas leur place ici ». Plus d'un siècle après, le négationnisme de l'Etat turc est une offense à la mémoire des victimes de 1915. Aucune mémoire de réconciliation ne sera possible tant que le crime n'aura pas été universellement reconnu.

“Il y a crime contre l'humanité lorsqu'on tue quelqu'un sous prétexte qu'il est né.” André Frossard

27 avril 1848 : L'esclavage aboli

Le 4 mars 1848, Alphonse de Lamartine nomma Victor Schoelcher, sous-secrétaire d'Etat chargé des colonies, président de la commission d'abolition de l'esclavage.

Pour Victor Schoelcher, c'était un combat de longue date. Un engagement humaniste qu'il avait embrassé depuis les années 1830, rythmé et nourri par ses nombreux voyages autour du monde. Pour la France, héritière des Lumières, ce fut l'aboutissement d'un long travail d'éveil des consciences.

Un premier décret sur l'abolition de l'esclavage avait été adopté par la Convention en 1794 et les premiers esclaves affranchis devinrent alors citoyens français. Partiellement appliqué au sein des colonies et vivement décrié par ceux pour qui l'esclavage représentait un fructueux négoce, ce décret fut cependant rendu caduque par la loi de 1802. En deux siècles d'esclavagisme, près de 4 millions de vies humaines furent spoliées dans les territoires sous domination française. Des hommes, des femmes et des enfants. Le décret du 27 avril 1848 est le fruit d'un combat acharné, un combat révolutionnaire qui libéra environ 250.000 esclaves.

Les Lumières avaient vaincu l'obscurantisme esclavagiste. Aux Etats-Unis, cette étape fut franchie dans le sang et la douleur, après quatre années d'une guerre de Sécession qui marqua profondément le pays.

En 2017, la question de la traite et de l'esclavage est loin d'être refermée.

Ces dernières années, des pas immenses ont été accomplis. La loi Taubira a permis la reconnaissance de ce qui fut un crime contre l'Humanité. Dans les manuels scolaires, une

place nouvelle est accordée à ces questions et les commémorations nationales leur ont fait la place qu'elles méritaient. Un Musée de la traite et de l'esclavage, la demande de la LICRA et de nombreuses associations, verra le jour en métropole. La route est encore longue pour que les identités cicatrisent cette plaie profonde. Elle est pourtant nécessaire pour éviter de livrer au communautarisme, à la surenchère identitaire et à la concurrence des mémoires ce qui doit être, pour l'avenir, une mémoire de réconciliation.

9 mai 1990 : la profanation du cimetière de Carpentras

Dans la nuit du 8 au 9 mai 1990, 34 sépultures du cimetière juif de Carpentras ont été profanées. Le corps d'un octogénaire inhumé quelques jours auparavant a été déterré et exhibé à la vue des visiteurs dans un simulacre d'empalement. Le 11 mai, l'affaire fait la une de tous les journaux et soulève le coeur de tout le pays.

Le 14 mai, pour la première fois, un président de la République - François Mitterrand - prend part à une manifestation, qui réunit 200 000 personnes, place de la Nation à Paris. Des manifestations de même

ampleur sont organisées dans toutes les grandes villes de France.

En 1996, au terme d'une longue enquête, les auteurs de ces faits abjects seront identifiés. Contrairement aux cris d'orfraie de l'extrême droite hurlant (déjà) au complot, avec l'aide (déjà) de Gilbert Collard, alors avocat, exhibant devant la presse une enveloppe sensée contenir leurs noms, ces auteurs étaient bien issus des mouvances skinhead et néonazies et leur mobile était bien antisémite. Ils seront jugés quelques mois plus tard par le Tribunal Correctionnel de Marseille au cours d'un procès exemplaire, auquel je participais en qualité de partie civile. Jugés coupables ils ont été condamnés au maximum de la peine alors prévue par la loi.

L'abolition de l'esclavage par la République est un moment fondateur, celui d'un basculement vers une société qui prend le chemin de l'égalité et de la réconciliation.

En 1990, en dehors de l'extrême-droite, la condamnation de cet acte antisémite avait fait un large consensus dans le pays. L'indignation était unanime. Et pourtant, la malheureuse victime était déjà morte. Quelques années plus tard, l'assassinat d'Ilan Halimi puis la froide exécution de jeunes enfants à l'école juive Ozar Athora de Toulouse, ont été loin de susciter la même vague d'indignation dans le pays. Comme si on s'était accoutumé à la banalisation de la haine. Il est vrai que l'extrême-droite n'a plus le monopole de l'antisémitisme. Celui-ci serait-il moins odieux quand il est le fait de jeunes assassins se revendiquant de l'islamisme politique ? La question, qu'on le veuille ou pas, mérite d'être posée.

10 mai 1994 : Nelson Mandela élu président

Le 10 mai 1994 est un jour historique pour l'Afrique du Sud, et au-delà. Le pays qui a instauré l'Apartheid, véritable racisme d'Etat, fondé sur la ségrégation, portait à sa tête pour la première fois un président noir. Son engagement pour l'égalité, Nelson Mandela l'a payé cher : 27 ans, 6 mois et 6 jours d'emprisonnement. Dès 1944, il s'était engagé dans un combat pour la justice et l'égalité auprès de l'ANC (African National Congress), rejoignant la Ligue de la jeunesse. Le 21 mars 1960, le massacre de Sharpeville fait soixante neuf morts dont huit femmes et dix enfants. Abattus dans le dos, par des tirs policiers tandis qu'il tentaient de fuir après une manifestation. Nelson Mandela fonda alors le « Umkhonto we Sizwe » (le fer de lance de la nation), branche armée de l'ANC dont il prend le commandement. Réduit à la clandestinité, traqué, Nelson Mandela est arrêté le 5 août 1962. Sa libération n'interviendra que le 11 février 1990.

Ce 10 mai 1994, lorsqu'il prend la tête de la « nation arc-en-ciel », Nelson Mandela devient un symbole du combat pour l'égalité. Il a aussi conduit le pays à tourner le dos au repli et à

regarder le monde en face, multiculturel et divers. Il a porté politiquement ce qu'Aimé Césaire défendait dans son Discours sur la Négritude : «Maintenir le cap sur l'identité (...) ce n'est ni tourner le dos au monde ni faire sécession au monde, ni bouder l'avenir, ni s'enliser dans une sorte de solipsisme communautaire ou dans le ressentiment. Notre engagement n'a de sens que s'il s'agit d'un ré-enracinement certes, mais aussi d'un épanouissement, d'un dépassement et de la conquête d'une nouvelle et plus large fraternité ».

Un message essentiel face aux pseudos-antiracistes qui revendiquent indûment le message de Mandela et se posent en réalité en héritiers de l'apartheid en organisant des camps d'été interdits aux blancs.

21 juin 1943 : Jean Moulin, savoir désobéir

Célébrer la mémoire de Jean Moulin, c'est réveiller en chacun de nous ce sentiment de résistance à l'oppression et de rejet des idéologies totalitaires racistes et antisémites.

Caluire, commune de l'agglomération lyonnaise, 21 juin 1943. En début d'après-midi, une réunion peu commune se tient dans la maison du Docteur Dugoujon. Les principaux responsables militaires des organisations de Résistance de la Zone Sud sont présents pour décider des modalités du remplacement du général Delestraint, chef de

l'Armée secrète, arrêté quelques jours auparavant, le 9 juin, à Paris au Métro La Muette.

C'est André Lassagne, adjoint du Général Delestraint, qui a organisé cette rencontre au sommet. A partir de 13h30, les invités arrivent : Bruno Larat, chef national des opérations de parachutage et d'atterrissage, Albert Lacaze, récemment intégré à l'Etat-major de l'Armée secrète, Henry Aubry, chef de cabinet du général Delestraint, René Hardy, alias Didot, membre du mouvement Combat, mandaté par Pierre Bénouville pour le remplacer à cette réunion, Jean Moulin, le représentant du général de Gaulle, alias Jacques Martel, Emile Schwarzfeld, chef du mouvement « France d'abord » et Raymond Aubrac, alias Claude Ermelin, chef des groupes

paramilitaires du mouvement « Libération », attaché à l'état-major de l'Armée secrète. Quinze minutes après le début de la rencontre, la Gestapo de Klaus Barbie investit les lieux. Tous sont arrêtés, à l'exception de René Hardy qui parvient à s'échapper dans des conditions particulièrement douteuses.

Internés à Montluc, ils sont interrogés par Klaus Barbie à l'Ecole de Santé Militaire, siège de la Gestapo. Jean Moulin, transféré épuisé par les tortures et méconnaissable jusqu'aux services de la Gestapo à Paris, fin juin ou début juillet, est décédé officiellement dans le train Paris-Berlin, le 8 juillet, à hauteur de la gare de Metz ; son corps a été sorti du train à la gare de Francfort et aussitôt rapatrié à Paris et incinéré le 9 juillet. Le 25 mai 1944, la Gestapo informa Laure Moulin, chez elle à Montpellier, que les cendres de son frère étaient dans une case du cimetière du Père-Lachaise à Paris : « Inconnu incinéré le 9 juillet 1943, présumé Jean Moulin ».

Jean Moulin incarne aujourd'hui le mythe de la Résistance. Il est le visage de tous ceux qui, devant le totalitarisme raciste et antisémite des Nazis, a su désobéir. Il était entré en Résistance le 17 juin 1940 par un acte antiraciste. Alors préfet d'Eure-et-Loir à Chartres, il avait refusé

d'accuser une troupe de tirailleurs sénégalais de l'Armée française d'avoir commis de prétendues atrocités envers des civils à La Taye, un hameau de Saint-Georges-sur-Eure, en réalité victimes de bombardements allemands. Dans une lettre adressée à sa mère deux jours avant cet épisode, il écrivait à sa mère qu'il ne savait pas "que c'était si simple de faire son devoir quand on est en danger." Le 19 décembre 1964, Jean Moulin entre au Panthéon, accueilli par un discours historique prononcé par André Malraux : "Aujourd'hui, jeunesse, puisses-tu penser à cet homme comme tu aurais approché tes mains de sa pauvre face informe du dernier jour, de ses lèvres qui n'avaient pas parlé ; ce jour-là, elle était le visage de la France."

2 septembre 2016 : la mort d'Aylan

Le 2 septembre 2016, le petit Aylan Kurdi, âgé de 3 ans, était retrouvé mort sur la plage de Bodrum (Turquie). La photo de son cadavre nous hante encore aujourd'hui. Il y a quelques décennies seulement, les réfugiés étaient nos parents, nos grands-parents, nos familles, fuyant Franco, Mussolini ou Hitler. Nos démocraties en paix, ont la mémoire courte et leur indifférence devant la détresse des réfugiés est une source inépuisable de honte. Quand ma famille est arrivée en France en 1933, la France était un phare illuminant le monde, un havre, un asile, un mythe. Aujourd'hui, les réfugiés qui parviennent sur notre sol sont prêts à mourir en traversant la Manche pour ne pas rester chez nous et gagner l'Angleterre... Il est urgent de renouer avec notre Histoire, nos valeurs, ce qui a fait l'honneur et la grandeur de la

France, et faire en sorte qu'elle redevienne la patrie des Droits de l'Homme et pas seulement celle des déclarations des Droits de l'Homme.

La Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme porte les valeurs de l'universalisme à l'échelle d'un continent. La remettre en cause, c'est mettre en cause l'Europe et nos droits fondamentaux.

3 septembre 1953 : naissance de la CEDH

Le 3 septembre 1953 entrait en vigueur la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, communément appelée "Convention européenne des droits de l'Homme". S'il devait rester une seule chose de la construction de l'Europe, aujourd'hui gravement en panne, c'est bien cette révolution qui a permis l'affirmation juridique, à l'échelle d'un continent entier, de droits de l'Homme rendus opposables devant une juridiction internationale souveraine.

L'identité de l'Europe doit beaucoup à ce texte fondateur. Il appartient désormais à notre ADN et est venu consolider l'universalité de nos valeurs. Ironie de l'Histoire, les figures de l'extrême-droite négationniste, raciste et antisémite, précisément héritières de ceux qui ont rendu l'Europe exsangue en 1945, sont les premières à en revendiquer l'application. C'est l'honneur de nos démocraties

de permettre à tous, y compris aux ennemis de la liberté, de profiter pleinement de ses dispositions. A telle enseigne qu'on s'interroge sur l'obsession qui les pousse, de Robert Ménard à Marine Le Pen en passant par Henry de Lesquen à en demander la suppression...

17 octobre 1961 : le crime et le déshonneur

Dans le climat de terreur lié à la guerre d'Algérie et aux attentats commis par le FLN contre des policiers français, Maurice Papon, préfet de police de Paris impose, à l'issue d'un conseil interministériel tenu le 5 octobre 1961, un couvre-feu de fait aux Algériens de Paris qui doivent, selon les instructions de la police : "s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne, et plus particulièrement entre 20 h 30 et 5 h 30 du matin ». Le 17 octobre, les associations algériennes de la capitale appellent à une manifestation pacifique pour dénoncer cette mesure les visant directement.

A l'issue de la manifestation, des centaines de morts et de blessés sont à dénombrer parmi les manifestants. La police a répondu aux injonctions criminelles de Papon qui, le 2 octobre, avait intimé à ses troupes un ordre qui ne souffrait pas d'équivoque : « pour un coup donné, nous en porterons dix ». Le 17 octobre 1961 est un jour de honte pour notre pays. Ce jour-là, la loi du Talion a prévalu sur celle de la République. Ce jour-là, l'Etat a commis l'irréparable et s'est abaissé à la violence qu'il prétendait combattre. La France perd toujours son âme quand elle s'écarte de sa tradition républicaine et qu'elle s'égare sur les chemins du déshonneur et de la vengeance.

18 octobre 1982 : Disparition de Pierre Mendès France, républicain intégral

Le 18 octobre 1982, Pierre Mendès France nous quittait. Tout dans son parcours et son engagement font écho à la République. Militant

toute sa vie contre l'extrême-droite, il en fut la cible, les attaques antisémites contre lui n'ayant jamais cessé. Il en fut aussi l'adversaire résolu, dès les années trente, dans les rues du quartier latin, faisant face aux militants de l'Action Française de Maurras et de Daudet. Compagnon de route de la LICA puis de la LICRA, avec son ami Gaston Monnerville, il nous a laissé le témoignage d'un homme libre et intègre. Celui d'un républicain intégral qui livrait à la jeunesse le message suivant :

“L'efficacité du régime républicain, du régime de liberté, ses chances de survie et de prospérité dépendent donc des liens qu'il saura créer entre la jeunesse et lui. Si notre République ne sait pas capter, canaliser, absorber les ambitions et les espoirs de la jeunesse, elle périclitera, elle perdra de plus en plus son sens et sa justification, elle se dissoudra ; mais si elle sait s'y adapter, si elle est capable de comprendre l'espérance des filles et des garçons de France, d'épouser cette espérance, de la servir dans chacune de ses décisions, alors elle n'aura rien à craindre des aventuriers, des démagogues, des extrémistes, car elle sera toujours plus forte et plus vivante, portée par sa jeunesse, ardemment défendue, et chaque jour renouvelée par elle.”

1er décembre 1955 : Rosa Parks dit « Non » !

Dans un bus de Montgomery (Alabama), Rosa Parks, une femme noire de 42 ans, refuse de céder sa place à un blanc comme c'est la règle. Rosa Parks est alors arrêtée par la police et condamnée à payer une amende de 15 dollars. Une campagne de boycott contre la compagnie de bus est lancée, avec à sa tête un jeune pasteur noir, Martin Luther King. Le 13 Novembre 1956, la Cour Suprême déclarera les lois ségrégationnistes de Montgomery illégales.

PARTENAIRES

• Délégation interministérielle de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH)

- Commissariat général à l'égalité des territoires
- Commission européenne – Direction générale de la justice et des consommateurs (DG Justice)
- Comité interministériel de prévention de la Délinquance
- Conseil régional d'Île-de-France
- Délégation aux victimes (DAV)
- Direction de l'administration pénitentiaire
- Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)
- Fondation Esther Nathan et Pépo Tchenio
- Fondation pour la mémoire de la Shoah (FMS)
- Football Against Racism in Europe (FARE)
- Groupe Partouche
- France Victimes
- International Center for Journalists (ICFJ)
- International Network Against Cyber Hate (INACH)
- Les éditions du Bord de l'Eau
- Ligue de football professionnel (LFP)
- Mairie de Dieulefit
- Mairie du Havre
- Mairie de Paris
- Mairie de Vaulx-en-Velin
- Mémorial de la Shoah
- Ministère des Affaires étrangères et du développement international
- Ministère de la Culture et de la Communication
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports
- Pôle ressources national sport, éducation, mixités, citoyennetés (PRN SEMC)
- Premier ministre
- Protection judiciaire de la jeunesse
- Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes (SADJAV)
- Union des clubs professionnels de football (UCPF)
- ADL - The Anti-defamation League
- Les Amis de Beauvallon
- Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)
- Association française des avocats et juristes arméniens (AFAJA)
- Association française des prestataires de l'Internet (AFPI)
- Association Harkis et Droits de l'homme (AHDH)
- Association de prévention du site de la Villette (APSV)
- Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA)
- CEJI (Jewish Contribution to an Inclusive Europe)
- Center for Independent Journalism (CIJ)
- Centre européen de la jeunesse – Conseil de l'Europe
- JC Decaux
- Mediaschool
- L'Oréal
- Cinéma Élysées Biarritz
- Cinéma Le Lincoln
- Cinéma Le Luxy - Ivry-sur-Seine
- Cinéma Le Majestic - Bastille
- Cinéma Le Méliès - Montreuil
- Comité français Yad Vashem
- Commission nationale consultative des Droits de l'homme (CNCDH)
- Community Security Trust (CST)
- Conférence des OING du Conseil de l'Europe
- Conseil de coordination des organisations arméniennes de France (CCAF)
- Conseil national des Barreaux
- Conseil représentatif des associations noires de France (CRAN)
- Défenseur des droits
- École de formation du Barreau (EFB)
- École nationale de la magistrature (ENM)
- École nationale supérieure de la police (ENSP)
- European Programme for Human Rights Education for Legal Professionals (HELP)
- Facebook
- Fédération nationale des offices municipaux des sports
- Foot Citoyen
- Fondation du football
- Google
- Ibuka France
- ISCA (Israeli Students Combating Antisemitism)
- Jugendschutz.net
- Legipresse
- Ligue des Droits de l'homme (LDH)
- Ligue de l'enseignement
- MiND/NL Confidential
- Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)
- L'Œuvre de secours aux enfants (OSE)
- Mairie du 3e arrondissement de Paris
- Mairie du 5e arrondissement de Paris
- Mairie du 19e arrondissement de Paris
- Maison des associations, 1er arrondissement de Paris
- Maison du Barreau
- Media Diversity Institute
- Movimiento Contra la Intolerancia
- No Hate Speech Movement
- Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLAT)
- Palais de la Porte Dorée – Musée de l'Histoire et de l'immigration
- Service de protection de la communauté juive (SPCJ)
- SPOA
- SOS Homophobie
- SOS Racisme
- SOVA Center for Information and Analysis
- Symbiosis
- UNIA (Centre for Equal Opportunities and Opposition to Racism)
- Union des étudiants juifs de France (UEJF)
- Union européenne des associations de football (UEFA)
- Union nationale du sport scolaire (UNSS)
- UN Watch
- Vigilance arménienne contre le négationnisme (VAN)
- We Are Social
- Yad Vashem
- Zara - Zivilcourage und Anti-Rassismus-Arbeit



**Ligue Internationale contre
le Racisme et l'Antisémitisme**

Association à but non lucratif
Reconnue d'intérêt général

42 rue du Louvre
75001 Paris

www.licra.org